



 VERSAILLES

GUIDE PRATIQUE

* DE *

VERSAILLES 2022





SERVICES MUNICIPAUX

MAIRIE DE VERSAILLES



4, avenue de Paris

RP 1144 • 78011 Versailles Cedex

Cour pavée • Demander l'accès de l'ascenseur à l'agent par un bouton d'appel en façade

01 30 97 80 00 • www.versailles.fr

Accueil

État civil, affaires générales,
éducation, petite enfance,
loisirs, sports

Ouverture au public

lundi, mercredi, jeudi et vendredi

de 8h30 à 17h,

mardi de 8h30 à 18h,

samedi de 8h30 à 12h

Pas de permanence téléphonique

le samedi matin et le mardi

après 17h

Pas de permanence sur place

le mardi soir et le samedi matin

aux mois de juillet et août

Logement

01 30 97 80 20

Accueil sans rendez-vous

Du lundi au vendredi :

8h30-12h30 et 14h-17h

Urbanisme

01 30 97 82 05

Du lundi au vendredi :

8h30-12h30 et 14h-17h

Centre Communal d'Action Sociale

6, impasse des Gendarmes • Bât. C • RP 1144

78011 Versailles Cedex



Passage par le gymnase des pompiers,
portes difficiles à ouvrir, trottoirs pavés

par l'impasse des Gendarmes

Ouverture de l'accueil du lundi au
vendredi de 8h30 à 17h

01 30 97 83 00

Versailles Grand Parc



6, avenue de Paris

CS 10922 • 78009 Versailles cedex

01 39 66 30 00

Du lundi au vendredi :

9h-12h et 14h-17h

contact@agglovgp.fr

www.versaillesgrandparc.fr

Légendes des pictos utilisés dans ce guide



Accessible pour les personnes à mobilité réduite



Accessible pour les personnes à mobilité réduite mais accompagnées



Stationnement pour les personnes détentrices de la carte européenne de stationnement



Accessible pour les personnes âgées



Sanitaires accessibles pour les personnes à mobilité réduite



Ascenseur accessible à tous



Vigipirate



Boucle auditive



Signalétique compréhensible pour les personnes ayant une déficience mentale



Personne parlant la langue des signes française



Téléagrandisseur vocal pour les personnes ayant une déficience visuelle



Ascenseur accessible à tous sauf personnes déficientes motrices



Accessible pour les poussettes et les landaus





ÉDITO

Vous trouverez dans ce guide pratique non seulement tous les renseignements utiles à vos démarches administratives, mais aussi les idées pour profiter de ce que notre ville offre comme services, animations ou activités dans de multiples domaines: sport, culture, loisirs, vie économique et sociale, santé...

Ce guide, financé intégralement par la publicité, est disponible dans tous les points d'accueil de la Ville (hôtel de ville, maisons de quartier, bibliothèques...) ainsi qu'en version numérique sur versailles.fr.

Pour ceux qui souhaitent se procurer la programmation de nos établissements culturels ou connaître toutes les occasions de sorties à Versailles, la nouvelle rubrique *Sortir à Versailles* se trouve à la fin du magazine municipal, distribué dans votre boîte aux lettres, ainsi qu'en ligne sur le site sortir.versailles.fr.

J'espère que cette présentation simplifiera votre quotidien et qu'elle vous rappellera, entre ses lignes, les nombreuses raisons pour lesquelles nous aimons vivre à Versailles.

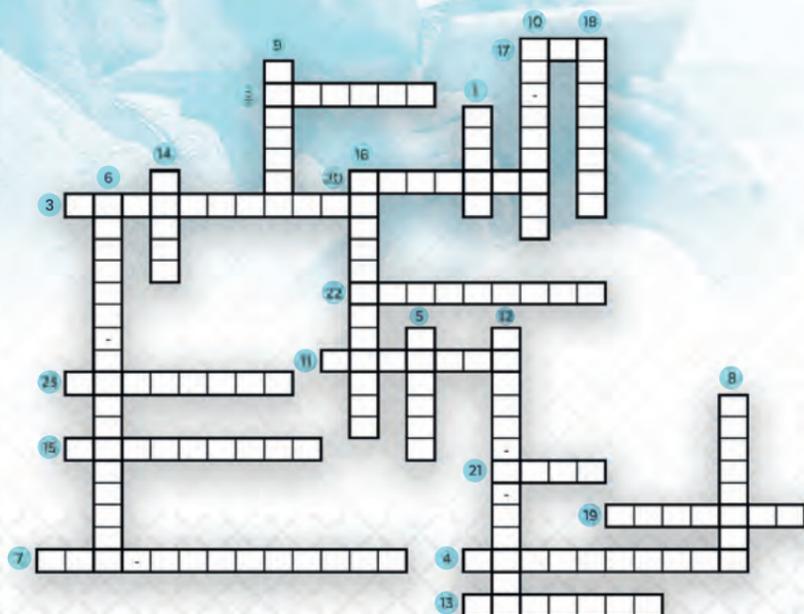
François de Mazières

MAIRE DE VERSAILLES
PRÉSIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC



viagimmo croisés !

Testez vos connaissances
sur le Viager !



- | | | | |
|----|--|----|--|
| 1 | Petit plus non négligeable au mieux vivre | 13 | Sages des sages |
| 2 | Habité | 14 | Disponible |
| 3 | Acheteur d'un bien immobilier en viager | 15 | Famille de sang ou de coeur |
| 4 | Permet d'anticiper sereinement | 16 | Vendeur d'un bien en viager |
| 5 | Contrat gagnant-gagnant | 17 | Initiales désignant le droit de rester vivre chez soi |
| 6 | Professionnel du viager | 18 | Ancien président de la République Française |
| 7 | Démembrement de propriété | 19 | Officier ministériel à charge |
| 8 | Partage ascendant descendant | 20 | Pécule... petit ou grand |
| 9 | En viager, cela n'a rien à voir avec les fleurs, même s'il est plaisant dans les deux cas de le recevoir | 21 | Hasard |
| 10 | Grand homme d'État | 22 | Droit du conjoint |
| 11 | Se dit de la transaction viagère | 23 | Réseau national des experts en viager, vente à terme, nue-propriété et gestion viagère près de chez vous |
| 12 | Vente d'un bien immobilier avec ou sans comptant puis mensualités sur la durée | | |

Pour mieux comprendre, décrypter et connaître le viager, n'hésitez pas à nous contacter.

Viagimmo Versailles
8 boulevard du Roi 78000 Versailles
versailles@viagimmo.fr
01.39.43.87.64

© Viagimmo

1. Rente 2. Occupé 3. Débitrentier 4. Protection 5. Viager 6. Expert-vogérisète 7. Nue-propriété 8. Donation 9. Bouquet 10. De Goulle 11. Ethique 12. Vente à terme
13. Séniors 14. Livre 15. Héritiers 16. Créancier 17. DJH 18. Hollande 19. Notaire 20. Capital 21. Aléa 22. Réversion 23. Viagimmo

VOS ÉLUS

Le maire



François de Mazières



Les adjoints



Dominique Roucher

1^{er} ADJOINT

Déléguée au Développement économique, à la Transition écologique, à l'Emploi et aux Affaires générales



Alain Nourissier

2^e ADJOINT

Délégué au Budget, aux Finances et à l'Intercommunalité



Marie Boëlle

3^e ADJOINTE

Déléguée à l'Urbanisme, aux Grands projet et au Commerce



Jean-Pierre Laroche de Roussane

4^e ADJOINT

Délégué à la Sécurité, aux Affaires militaires, aux Anciens combattants et à la Commande publique



Emmanuelle de Crépy

5^e ADJOINTE

Déléguée à la Culture et à la Concertation



Michel Bancal

6^e ADJOINT

Délégué au Logements, à l'Hygiène et aux Bâtiments communaux



Claire Chagnaud-Forain

7^e ADJOINTE

Déléguée à l'Enseignement, aux Activités périscolaires et à la Restauration



François-Gilles Chatelus

8^e ADJOINT

Délégué aux Affaires sociales et au Personnel



Corinne Bebin

9^e ADJOINTE

Déléguée au Handicap et à la Santé



Emmanuel Lion

10^e ADJOINT

Délégué à la Voirie et aux Mobilités



**Sylvie
Piganeau**

11^e ADJOINTE

Déléguée
à la Famille,
aux Associations
et à la Vie
des quartiers



**Charles
Rodwell**

12^e ADJOINT

Délégué
à la Jeunesse,
à la Vie lycéenne
et étudiante
et aux Jeunes
professionnels



**Annick
Bouquet**

13^e ADJOINTE

Déléguée
à la Petite
enfance



**Nicolas
Fouquet**

14^e ADJOINT

Délégué
aux Sports

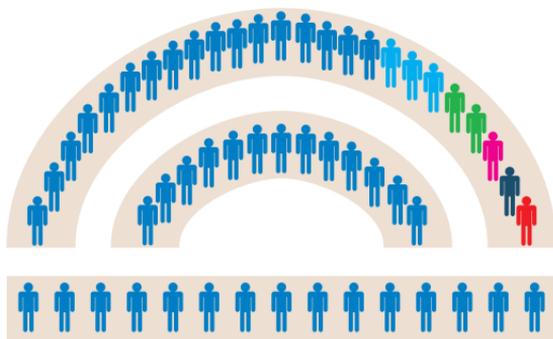


**Florence
Mellor**

15^e ADJOINTE

Déléguée
aux Relations
internationales
et au Tourisme

Les conseillers municipaux



Liste d'Union pour
Versailles: 45 sièges

En avant Versailles:
3 sièges

Vivre Versailles,
écologie citoyenne:
2 sièges

Ensemble Vivons
Versailles: 1 siège

Rassemblement pour
Versailles: 1 siège

Réveil démocratique
et solidaire: 1 siège

François Darchis
(délégué à l'Environnement
et aux Projets innovants)

Martine Schmit
Olivier de La Faire

Anne-Lise Josset

Erik Linquier

Béatrice Rigaud-Juré

Philippe Pain
(délégué à la Propreté et
aux Commissions de sécurité)

**Marie-Laure Bourgoïn-
Labro**

Gwilherm Poullennec

Brigitte Chaudron

Ony Guery

Éric Dupau

Corinne Forbice

Thierry Duguet

Pierre Fontaine

Michel Lefèvre

Stéphanie Lescar

Jean-Yves Périer

Muriel Vaislic

Bruno Thobois
(délégué aux Sports
auprès de M. Fouquet)

Nadia Otmane Telba

Arnaud Poulain

**Anne-Lys de Haut de
Sigy**

Christophe Cluzel

Nicole Hajjar

Wenceslas Nourry

**Marie-Pascale
Bonnefont**

Xavier Guitton

Marie-Agnès Amabile

Fabien Bouglé

Céline Jullié

Jean Sigalla

Renaud Anzieu

Marie Pourchot

Anne-France Simon

Anne Jacqmin

Marc Dias Gama

CUISINES de QUALITÉ

SAVOIR-FAIRE FAMILIAL DEPUIS 1981



LEICHT
LE CHESNAY
N°1

LA MARQUE DE
CUISINE
HAUT DE GAMME
LA PLUS VENDUE
EN ALLEMAGNE

ARCHITECTES
D'INTÉRIEUR
www.culinelle.fr

Culinelle

4 & 29 RUE DE VERSAILLES
78150 LE CHESNAY
01 39 55 22 41

COMBIENS?
par CENTURY 21

Découvrez
COMBIEN
vaut votre bien
&
COMBIEN
d'acheteurs
sont intéressés

RDV ici ou sur century21.fr

CENTURY 21
PARLONS DE VOUS, PARLONS BIEN

Agence Saint Antoine
39, bd. du Roi - 78000 Versailles
01 30 83 95 00
agence.saintantoine@century21.fr

Agence de la Cathédrale
5, rue d'Anjou - 78000 Versailles
01 85 36 03 00
agencecathedrale@century21.fr

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.



NUMÉROS D'URGENCE

Police secours	17
SAMU	15
Sapeurs-pompiers	18
Urgences médicales	15
Urgence dédiée aux personnes déficientes auditives	114
Aide aux Victimes	116 006
Allô Collecte Versailles Grand Parc	01 39 66 30 00 choix 1
Allô Propreté	01 30 97 82 79
Ambulances • Jussieu secours santé	01 39 51 22 00
Assurance maladie	36 46
Centre antipoison de Paris 24h/24h & 7j/7j	01 40 05 48 48
Commissariat central	01 39 24 70 00
Conciliateur de justice (Permanences à la Maison de quartier Notre-Dame)	01 39 50 51 66
Drogue info service	0800 23 13 13
Enedis Dépannage (ancien ERDF)	09 726 750 78
Enfance et partage	0800 051 234
Fil Santé jeunes	0800 235 236
Fourrière automobile	01 39 53 08 99
GRDF dépannage - Urgence sécurité gaz	0810 43 30 78
Gendarmerie nationale - Brigade de Versailles	01 39 67 50 00
Hébergement d'urgence - Samu social	115
Inter service parents (relations familiales)	01 44 93 44 93
Lutte contre la maltraitance :	
Personnes âgées (60 ans et +)	39 77
et adultes handicapés (18 ans et +) maltraités et isolés	39 77
Objets trouvés	01 30 97 81 60
Phébus	01 39 20 16 20
Police municipale	01 30 97 81 80
Préfecture des Yvelines	01 39 49 78 00
Service Hygiène - Fourrière animale (animaux trouvés ou perdus)	01 30 97 85 92
SIDA info service	0800 840 800
SNCF Transilien	3658
Société des eaux de l'ouest parisien	09 77 409 436
Service commercial	09 77 409 436
Urgences	09 77 429 436
SOS Amitié	01 42 96 26 26





REVERT

Au cœur de Versailles . 3 rue Rameau
Tél. 01 39 07 29 20 . www.bricopro.fr . www.revert.fr



Votre maison va nous adorer



BRICO . MAISON . JARDIN

SOS Enfance en danger	119
SOS Enfants disparus	116 000
SOS Médecins 78	3624 ou
	01 39 58 58 58
SOS Victimes 78	01 30 21 51 89
Stop harcèlement à l'école	3020
Urgences dentaires (uniquement dim. et jours fériés)	01 39 51 21 21
Urgences (Hôpital Mignot)	01 39 63 86 26
Urgences pédiatriques (Hôpital Mignot)	01 39 63 93 66
Urgences traumatologiques (Hôpital Mignot)	01 39 63 93 91
Versailles Grand Parc	01 39 66 30 00
Violences conjugales femmes info (24h/24 - 7j/7)	39 19

TechPremium



Vente, rachat et réparation de produits Informatiques et Mobiles.
Particuliers et professionnels.

TechPremium • 10 rue Hoche, Versailles • 09 88 99 98 05
Du mardi au samedi de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 19 h
contact@techpremium.eu • www.techpremium.eu



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- 12 ÉTAT CIVIL : MARIAGE
- 13 DÉCLARATION DE NAISSANCE
- 14 DÉCLARATION DE DÉCÈS
- 14 CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ
ET PASSEPORT BIOMÉTRIQUES
- 15 LÉGALISATION DE SIGNATURE
- 16 CHANGEMENT DE RÉSIDENCE
- 16 RECENSEMENT MILITAIRE
- 17 LISTES ÉLECTORALES
- 18 DÉBITS DE BOISSONS :
LICENCES / DÉBITS
DE BOISSONS TEMPORAIRES

ÉTAT CIVIL

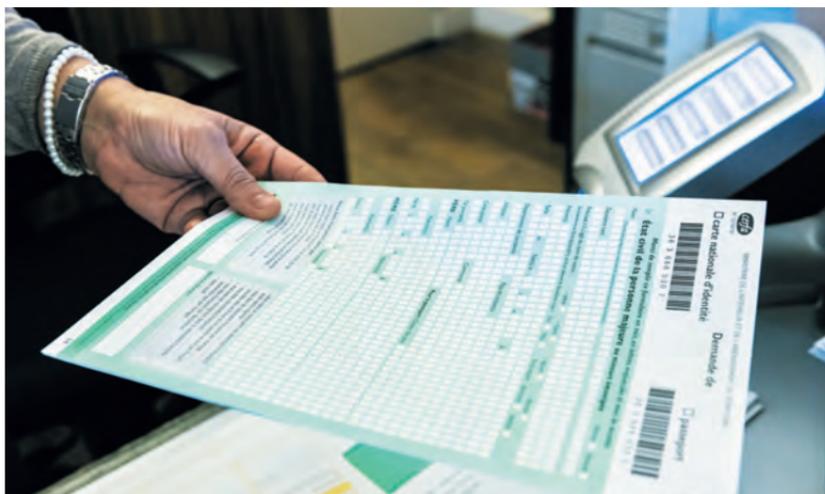


Mairie de Versailles • 4, avenue de Paris.

Cour pavée, accès secondaire • bouton d'appel « besoin d'aide »
Présence d'une cabine photomaton adaptée aux personnes
handicapées au sein de l'accueil État civil.

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 17h
- Mardi* : de 8h30 à 18h
- Samedi* : de 8h30 à 12h

* Les permanences du mardi soir et du samedi matin ne sont pas assurées durant les mois de juillet et août.



ACTE DE MARIAGE

Où s'adresser : Mairie du lieu de mariage

PUBLICATION DE MARIAGE

Le mariage sera célébré à l'Hôtel de Ville du domicile de l'un ou de l'autre des futurs époux ou de leurs parents. Le dossier doit être retiré à la mairie (ou sur le site Internet de la Ville, rubrique État Civil). Pour tout renseignement, contactez le Service des Mariages au 01 30 97 81 19 ou au 01 30 97 81 21.

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les PACS sont enregistrés uniquement dans la commune dans laquelle les partenaires déclarent fixer leur résidence commune.

Retrait du dossier (www.service-public.fr), rubrique Famille, les imprimés intitulés: Déclaration conjointe de Pacs (CERFA n°15725*02) et Convention-type de Pacs (CERFA n°15726*02) ou sur le site Internet de la Ville, rubrique État Civil. Le dossier complété (accompagné des justificatifs) est à déposer sur place ou à envoyer par voie postale. L'officier d'Etat Civil se chargera de prendre contact avec les partenaires afin de leur donner rendez-vous pour la signature de la Convention.

Pour les modifications et dissolutions, la Ville de Versailles est uniquement compétente pour les dossiers de PACS enregistrés depuis 1999 au Tribunal d'Instance de Versailles.



DÉCLARATION DE NAISSANCE

Où s'adresser : Mairie de Versailles • 01 30 97 81 10

Pièces à fournir : le certificat d'accouchement / la pièce d'identité du déclarant / le livret de famille ou extrait de naissance des deux parents / éventuellement l'acte de reconnaissance anticipée, pour un enfant né hors mariage / le certificat de coutume pour les parents de nationalité étrangère souhaitant transmettre l'un des vocables de leur nom à leur enfant, la déclaration de choix de nom si les parents souhaitent effectuer ce choix.

RESTITUTION D'UNE COPIE D'ACTE DE NAISSANCE

> **Personne née en France**

Où s'adresser : Mairie du lieu de naissance

> **Personne née à l'étranger et de nationalité française**

Où s'adresser : **Ministère des Affaires Étrangères** • Service Central de l'État civil
44941 Nantes cedex 09

Demande par Internet : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html>

RECONNAISSANCE D'UN ENFANT NÉ HORS MARIAGE

Elle peut être faite avant, au moment de la déclaration de naissance, ou après, sans aucune condition de délai.

Où s'adresser : Dans toutes les mairies

Pièces à fournir :

- reconnaissance anticipée : pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- reconnaissance au moment de la déclaration de naissance ou après naissance (Votre pièce d'identité / Le livret de famille / L'acte de naissance de l'enfant et un justificatif de domicile de moins de trois mois).

N.B. : la mère n'a plus à reconnaître l'enfant dont elle a accouché, dès lors qu'elle est nommée dans l'acte de naissance de l'enfant.



CHANGEMENT DE PRÉNOM

« Toute personne peut demander à l'officier d'État Civil à changer de prénom »
- Article 60 du code civil

Où s'adresser : Mairie du lieu de domicile du demandeur ou mairie de son lieu de naissance.

Service de l'État civil • 01 30 97 81 30

CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ

La Mairie de Versailles ne délivre plus de certificat d'hérédité depuis que la loi n° 2015-177 du 16 février 2015 a modifié l'article L312-1-4 du Code monétaire et financier.

Le certificat d'hérédité est désormais remplacé par l'attestation des héritiers. Cette attestation, qui doit être signée par l'ensemble des héritiers, prouve la qualité d'héritier de son porteur dans le cas d'une succession inférieure à 5 000 €. Au-delà de cette somme, il convient de s'adresser à un notaire.

DÉCLARATION DE DÉCÈS

Où s'adresser : Mairie du lieu de décès

Service Décès, Concessions • 01 30 97 81 42 • 01 30 97 81 43

Pièces à fournir : Le certificat de décès délivré par le médecin.
Le livret de famille ou l'extrait de naissance du défunt.

RESTITUTION D'UNE COPIE D'ACTE DE DÉCÈS

Où s'adresser : Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile déclaré.

CONCESSION CIMETIÈRES

Où s'adresser : **Service des Concessions** • 01 30 97 81 42 • 01 30 97 81 43

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT BIOMÉTRIQUES

Où s'adresser : **Accueil hôtel de ville** • 01 30 97 81 10

Prise de rendez-vous obligatoire sur le site www.versailles.fr

Liste des pièces à fournir sur le site : www.versailles.fr ou à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Tout demandeur doit être présent (le mineur doit être présent, accompagné du représentant légal)



DÉMARCHES DIVERSES

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR UN ENFANT MINEUR

Il s'agit d'un formulaire que l'un des titulaires de l'autorité parentale doit remplir.
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121>

LÉGALISATION DE SIGNATURE

La légalisation de signature permet d'attester l'identité du signataire qui doit donc être physiquement présent et apposer sa signature devant l'agent habilité.

Où s'adresser: Mairie du lieu de domicile
Accueil hôtel de ville

01 30 97 81 10

Pièces à fournir: Une pièce d'identité /
Un justificatif récent de domicile.

Le document apporté doit être rédigé en langue française.



CERTIFICATION CONFORME DES DOCUMENTS

En vertu du décret n° 2001-899 du 1^{er} octobre 2001, seules les autorités étrangères peuvent en demander. Les copies pouvant être certifiées conformes sont: les diplômes, les pièces d'identité.

- L'original doit émaner d'une autorité officielle et être rédigé en langue française ou traduit en français par un traducteur assermenté.

Pièces à fournir: l'original du document à certifier et les photocopies.

Les certifications d'actes sous seing privé à caractère commercial ou industriel sont faites à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

ATTESTATION D'ACCUEIL

Pour permettre l'accueil en France d'un étranger pour une durée maximale de 90 jours, pour un motif familial ou privé. Le demandeur doit remplir des conditions de ressources et de logement.

Mairie de Versailles • 4, avenue de Paris • (sur rendez-vous sur le site www.versailles.fr ou au 01 30 97 81 10)

Pièces à fournir: Pièce d'identité / Carte de séjour en cours de validité / Passeport de la personne hébergée / Timbre fiscal de 30 € / Titre de propriété ou bail locatif donnant la surface habitable / Un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, gaz, électricité, téléphone fixe ou mobile, quittance de loyer non manuscrite, assurance habitation) / Justificatifs de ressources du foyer (3 derniers bulletins de salaire, dernier avis d'imposition sur le revenu) / nom, prénom, numéro de passeport, date et lieu de naissance, nationalité, adresse et profession de l'hébergé.

- Pour les mineurs: autorisation indiquant: nom prénom, date de naissance de l'enfant, nom et adresse de l'hébergeant, objet et durée du séjour, dates d'arrivée et de départ, signature légalisée des parents. Joindre à l'attestation la photocopie de la pièce d'identité des parents. Ces documents doivent être rédigés en français ou traduits par un traducteur assermenté.

CERTIFICAT DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

Français élisant nouveau domicile à l'étranger ou dans les Dom-Tom

Le certificat de changement de résidence est délivré aux personnes de nationalité française désirant s'établir à l'étranger et leur permet d'être dispensées des droits de douane.

Conditions d'obtention: Mairie du lieu de domicile

Accueil hôtel de ville • 01 30 97 81 10

Pièces à fournir: Une pièce d'identité en cours de validité / Un justificatif de l'ancien et, le cas échéant, du nouveau domicile (quittances de loyer, d'assurances, etc.) de moins de 3 mois / Le livret de famille, si la personne part accompagnée de sa famille.

RECENSEMENT MILITAIRE

Cette démarche obligatoire est à effectuer uniquement par l'intéressé(e) ou son représentant légal.

Conditions d'obtention:

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^e mois suivant à la mairie de son domicile qui lui remettra une attestation de recensement. Passé ce délai, pour régulariser sa situation, l'intéressé devra se déclarer à tout moment et avant l'âge de 25 ans.

Pièces à fournir:

- Carte d'identité (originale + copie) ou passeport en cours de validité (original + copie), le cas échéant, tout document justifiant de la nationalité française (seulement pour les jeunes gens ayant acquis la nationalité française par naturalisation ou manifestation de volonté),
- Le livret de famille des parents (original + copie) ou l'acte de naissance de l'intéressé(e).

NB: Pour les jeunes âgés de moins de 16 ans, souhaitant s'inscrire à la conduite accompagnée, la copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation individuelle d'exemption n'est pas requise pour l'inscription.

La démarche est à effectuer:

- en mairie
- par Internet: service-public.fr

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au 01 30 97 81 47 (mairie) ou sur le site Internet de l'armée www.majdc.fr

The screenshot shows the Service-Public.fr website interface. At the top, there are navigation tabs for 'Service-Public.fr', 'PROFESSEURS', 'MAGASIN', and 'ARMÉE DE L'ARMÉE FRANÇAISE'. Below the navigation bar, there is a search bar and a grid of service icons. The icons include: 'FAMILLE - CITOYENNETÉ', 'FAMILLE', 'SOCIAL - SANTÉ', 'TRAVAIL', 'LOGEMENT', 'TRANSPORTS', 'ARMÉE', 'JUSTICE', 'ÉTRANGER', and 'DIVERS'. Below the grid, there are three sections: 'COMMENT FAIRE SI...', 'SERVICES EN LIGNE', and 'QUESTIONS - RÉPONSES'. The 'SERVICES EN LIGNE' section lists: 'Calculer le coût de la carte grise', 'Établir son étatage d'habitat en ligne', and 'Vérifier vos impôts fonciers en votre domicile de vote'. The 'QUESTIONS - RÉPONSES' section lists: 'Travel et Covid-19 - quelle est la règle?', 'Quel ID - quelle date en charge par l'assurance maladie?', and 'Covid-19 et confinement - quelle est la règle?'.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Principe

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans qui ont accompli les formalités de recensement sur la commune de Versailles. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 18 ans **au plus tard la veille du jour du scrutin**,
- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- jouir de ses droits civils et politiques.

Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de votre domicile,
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 2 ans,
- Soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

Comment s'inscrire ?

- Soit en se rendant à la Mairie avec les pièces exigées,
- Soit par courrier en envoyant à la Mairie le formulaire d'inscription et les pièces exigées,
- Soit par Internet en utilisant le télé-service : www.service-public.fr

Formulaire d'inscription	Formulaire de demande cerfa (à télécharger sur « service-public.fr » ou à remplir sur place)
Pièce d'identité	La pièce doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité) et être valide ou expirée depuis moins de 5 ans (la copie doit être recto verso) Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité : pièce d'identité d'origine + décret de naturalisation
Justificatif de domicile	<p>Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces :</p> <p><i>S'il s'agit de votre domicile</i> : un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance d'eau, de gaz, d'électricité, facture de téléphone fixe, avis d'imposition, quittance de loyer non manuscrite d'un organisme de l'immobilier, bulletin de salaire)</p> <p><i>Si vous êtes hébergé</i> : un justificatif de domicile aux nom et prénom de l'hébergeant datant de moins de 3 mois (quittance d'eau, de gaz, d'électricité, facture de téléphone fixe, avis d'imposition, quittance de loyer non manuscrite d'un organisme de l'immobilier, bulletin de salaire), un certificat de domicile établi par l'hébergeant, la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile personnel datant de moins de 3 mois (bulletin de salaire, facture de téléphone portable)</p> <p><i>Pour les enfants âgés de moins de 26 ans, domiciliés au domicile de leurs parents</i> : un justificatif de domicile aux nom et prénom des parents datant de moins de trois mois (quittance d'eau, de gaz, d'électricité, facture de téléphone fixe, avis d'imposition...), la preuve du lien de filiation (livret de famille, acte de naissance...).</p> <p><i>Si vous avez la qualité de contribuable</i> : justificatifs sur 2 années consécutives du rôle d'une contribution directe communale sauf l'avis d'imposition sur le revenu.</p>

Quand s'inscrire ?

Principe :

Il est possible de s'inscrire toute l'année et **jusqu'au 6^e vendredi avant le premier tour d'un scrutin** afin de pouvoir y participer.

Cas particuliers :

Inscription l'année de l'élection

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes après la date limite d'inscription, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans au plus tard la veille du scrutin,
- Personne qui déménage pour raisons professionnelles et les fonctionnaires mutés ou admis à faire valoir leurs droits à la retraite,
- Militaire retournant à la vie civile,
- Acquisition de la nationalité française,
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au **Service des Élections** au 01 30 97 81 53.

À noter : pour les administrés dans l'impossibilité de se déplacer, adresser la demande au maire par correspondance ou la faire déposer par un tiers mandaté par procuration et muni d'une pièce d'identité.

DÉBITS DE BOISSONS

LICENCES

Public visé :

Tous les établissements de la commune vendant des boissons alcoolisées, à emporter et/ ou à consommer sur place, doivent disposer d'une licence.

Comment l'obtenir ?

Cette démarche s'effectue uniquement sur rendez-vous auprès du **service Affaires Générales** au moins 15 jours avant la date d'exploitation dans l'établissement.

Prise de rendez-vous : 01 30 97 81 47

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité du déclarant
- Le permis d'exploitation reçu à l'issue de la formation obligatoire (pour les licences à consommer sur place ou restaurant)
- Si possible, tout document relatif à la société (extrait Kbis, statuts de la société)

DÉBITS DE BOISSONS TEMPORAIRES

Public visé :

Tout organisateur de manifestation (association ou particulier) souhaitant obtenir un débit de boissons temporaire à l'occasion d'une foire, d'une fête publique ou d'une vente dans un lieu public.

Comment l'obtenir ?

La demande écrite datée et signée doit être adressée au **service Affaires Générales** 3 semaines avant le début de la manifestation pour être prise en compte.

Cette demande devra indiquer :

- La nature, lieu, date(s) et heures de la manifestation
- Lieu d'implantation, date(s) et heures d'ouverture du débit
- Groupe de boissons demandé
- Identité du demandeur



Il ne peut être vendu ou offert sous quelque forme que ce soit, que des boissons des trois premiers groupes définis à l'article L3321-1 du Code de la Santé Publique.
 Pour tout renseignement, contacter le 01 30 97 81 47

ARRÊTÉS DÉROGATOIRES DE DÉBITS DE BOISSONS DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES

Principe :

Seules les boissons sans alcool (boissons du 1^{er} groupe) peuvent être vendues ou distribuées dans les installations sportives (stades, salles d'éducation physique et gymnases).

Des dérogations temporaires d'une durée de 48 heures maximum peuvent être accordées par arrêté du Maire selon certaines conditions.

Public visé :

- Les associations sportives agréées
- Les organisateurs de manifestations à caractère agricole
- Les organisateurs de manifestations à caractère touristique

La demande écrite datée et signée doit être adressé au **service Affaires Générales** au plus tard 3 mois avant le début de la manifestation pour être prise en compte.

Cette demande devra indiquer :

- La nature, lieu, date(s) et heures de la manifestation
- Lieu d'implantation, date(s) et heures d'ouverture du débit
- Groupe de boissons demandé
- Identité du demandeur

Pour tout renseignement, contacter le 01 30 97 81 47



VERSAILLES

**Pour publier votre annonce dans le magazine
 Versailles contactez le 01 30 21 18 20**



48 000 exemplaires · 8 numéros par an
 Distribution dans toutes les boîtes aux lettres de la ville

VERSAILLES · FR







VIE

QUOTIDIENNE

- 22 JARDINS ET ESPACES VERTS
- 25 URBANISME
- 27 OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC
- 28 LOGEMENT
- 30 COLLECTE DES DÉCHETS
- 33 TRANSPORTS
- 35 LE CENTRE TECHNIQUE
MUNICIPAL
- 36 MARCHÉS
- 38 VERSAILLES PORTAGE
- 41 CULTES



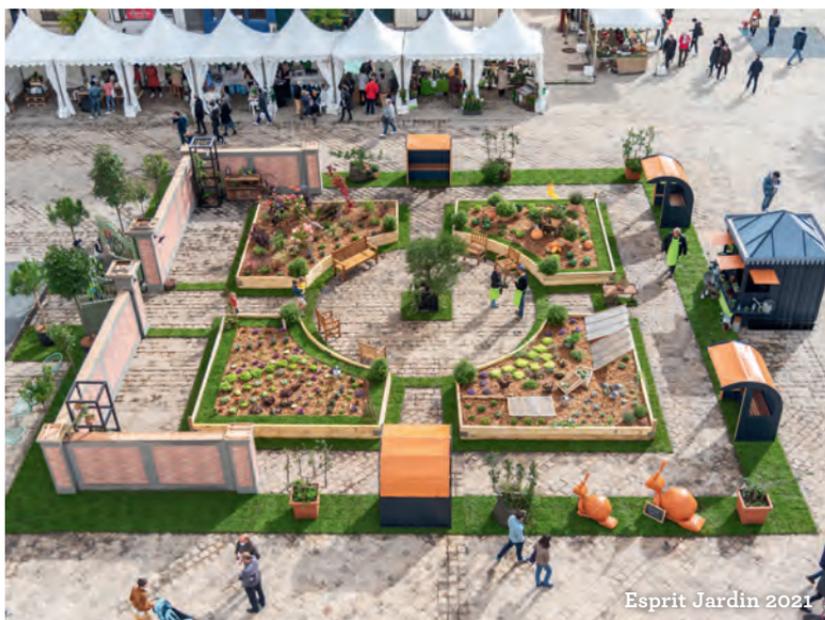
JARDINS ET ESPACES VERTS

DIRECTION DES ESPACES VERTS



56, avenue de Saint-Cloud • Interphone • 01 30 97 82 82

www.versailles.fr/ma-ville/versailles-ville-nature/espacesverts@versailles.fr



La direction des Espaces Verts gère écologiquement l'ensemble de ses espaces verts :

- Le fleurissement et l'entretien des massifs arbustifs, des pelouses dans les parcs, des jardins, des avenues et des rues arborées.
- L'entretien des espaces récréatifs et du mobilier urbain dans les bâtiments communaux (écoles, crèches et maisons de quartier).
- L'entretien et le renouvellement du patrimoine arboré public.
- La mise en valeur des espaces verts ouverts au public : création et rénovation des parcs et jardins.
- L'entretien des cimetières (Gonards, Saint-Louis, Notre-Dame et Montreuil).
- La participation à « Esprit Jardin » et autres évènements en lien avec les activités culturelles de la Ville.
- La conception et la décoration des sapins de Noël.
- La réalisation et l'animation de potagers pédagogiques par les éco jardiniers en lien avec les crèches, les écoles, les maisons de quartier et les centres de loisirs.
- La végétalisation des pieds de mur « fleurissons nos murs » opération conjointe ville /riverains.

HORAIRES D'OUVERTURE DES PARCS ET JARDINS

Été > du 1^{er} mai au 30 septembre : 8h30 à 21h

Hiver > du 1^{er} au 31 octobre : 9h à 18h • du 1^{er} novembre au 31 janvier : 9h à 17h
du 1^{er} au 28 février : 9h à 18h • du 1^{er} mars au 30 avril : 9h à 19h



HORAIRES D'OUVERTURE DES CIMETIÈRES

Été > du 1^{er} mars au 1^{er} novembre inclus : de 9h à 18h30

Hiver > du 2 novembre au 29 février : de 8h30 à 17h

Tél. : 01 39 50 24 58

Les véhicules ne sont pas autorisés dans les cimetières Notre-Dame, Montreuil et Saint-Louis, excepté sous dérogation de la Direction des Espaces Verts.

Cimetière des Gonards : les véhicules sont autorisés tous les jours et les 1^{er} et 11 novembre, et aucun autre jour férié. Tous les jeudis à 9h30, un véhicule avec chauffeur est à votre disposition à l'entrée du cimetière pour vos déplacements.

Squares, jardins

Squares et jardins avec jeux pour enfants	Squares et jardins avec jeux d'eau
---	------------------------------------

QUARTIER DES CHANTIERS

Jardin de l'Hôtel de Ville
 4, avenue de Paris

Jardins des Étangs Gobert

Entrées : places des Francine et Raymond Poincaré, 17, rue Édouard Charton
Terrain sportif (Foot -basket)

Square des Chantiers ☺

53, rue des Chantiers

Jardin d'accueil du cimetière des Gonards

19, rue de la Porte de Buc

QUARTIER GLATIGNY

Square Jeanne d'Arc
 44, boulevard de Glatigny et passage Jeanne d'Arc

Square Jean Houdon ☺

Rue du Maréchal Foch

Square Richard Mique ☺

Rue Edme Bouchardon
City foot-basket

Square Jonathan Sandler ☺

Entrée rue Solferino
City foot-basket
(ouvert à partir de 16h30 et tous les week-ends et vacances scolaires)

Square Solferino ☺

Rue Solferino

QUARTIER B. DE JUSSIEU

Square de Jussieu ☺

À côté du stade de Jussieu

Square Léo Delibes ☺

Chemin de Fausses Reposes

Parc de la Bonne Aventure ☺

Rue de la Bonne Aventure

City-Foot,

Gymnase la Source, rue Saint-Nicolas
(ouvert à partir de 18h30 en été, ouvert tous les week-ends et vacances scolaires, selon disponibilité)

Square la Source

Rue de la Ceinture
(table de pique-nique)

QUARTIER SATORY

Quartier la Martinière ☺

Quartier Delpal ☺

Quartier Guichard ☺

City foot-basket

QUARTIER NOTRE-DAME

Carré Richaud

Entrées au 78, bd de la Reine et rue Richaud
(ouvert de 7h à 20h)

Square Bonnefous ☺

Rue de Marly

Square Hoche ☺

Place Hoche



-    **Square Berthier** 😊
Rue Berthier
-    **Parc Semallé** 😊
9-11, rue de l'Ermitage
-    **City foot-basket** 😊
Rue du Colonel de Bange (entrée parking École)
(ouvert à partir de 18h30 en été, ouvert tous les week-ends et vacances scolaires, selon disponibilité)

QUARTIER PORCHEFONTAINE

-    **Square de Porchefontaine**
Rue Yves Le Coz (à l'intérieur de la Maison de quartier)
-    **Square du stade de Porchefontaine** 😊
53, rue Rémont
-    **Square Saint-Michel**
Rue Yves Le Coz
-  **Square Pierre Béquet**
Place du Marché : angle rue Yves Le Coz et avenue de Porchefontaine

QUARTIER SAINT-LOUIS

-    **Jardin des Récollets et cour des Senteurs**
(entrée au 8, rue de la Chancellerie) rue des Récollets, 8 et 14, rue de la Chancellerie et à l'angle des rues de Fontenay et de Bailly
-  **Jardin J. A. Le Roi** 😊
12, rue des Récollets
-    **Jardin Borgnis Desbordes** 😊
2, rue Borgnis-Desbordes
-    **Square Saint-Louis** 😊
Carré au Puits
-    **Parc Balbi**
12, rue du Maréchal Joffre, au fond de l'impasse, derrière le Potager du Roi
-    **Square des Francine** 😊 
En haut de l'avenue de Sceaux et à l'angle de la rue Édouard Charton
- Place des Manèges**
8, avenue du Général de Gaulle

QUARTIER MONTREUIL

-    **Jardin de l'Heure Joyeuse** 😊
3, allée Pierre de Coubertin (entrée bibliothèque Heure Joyeuse)
-  **Square Édouard Lefebvre**
Rue de la Bonne Aventure
-     **Square Blaise Pascal** 😊
Entrées : rue Champ Lagarde et boulevard de la République 
Terrain de foot et basket
-   **Square du Berry** 😊
Rue de Berry
-    **Jardin des Musiciens Italiens**
Rue Champ Lagarde et rue Pasteur
-    **Jardin de l'École des Postes** 😊
10, rue de l'École des Postes
-    **Jardin de l'Île-de-France** 😊
Rue de l'Île-de-France
- Jardin Sévigné - Charcot**
Entrées rue de Béarn/rue d'Auvergne

Parcs forestiers et parc du Château

-  **Parc du château de Versailles**
Géré par le château de Versailles
Entrées : boulevard de la Reine, grille route de Saint-Cyr, grille porte Saint-Antoine
Entrée chartière pavée
- Parc forestier Picardie** 😊
148, avenue des États-Unis
- Parc forestier des Nouettes** 😊
Entrées : parcelle forestière rue Berthelot ou entrée par le stade de Porchefontaine
- Parc forestier Porte Verte** 😊
16, avenue du Général Pershing
- Parc du domaine de Madame Élisabeth**
Géré par le Conseil départemental
73, avenue de Paris et rue Pasteur
01 39 07 78 78
(ouvert de 11h à 20h du 1^{er} avril au 1^{er} septembre et de 11h à 18h du 1^{er} octobre au 31 mars)



- 😊 Squares et jardins avec jeux pour enfants
- Squares et jardins avec jeux d'eau



DÉMARCHES D'URBANISME

**DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE, DE L'HABITAT,
DU COMMERCE ET DU TOURISME**



Service de l'Urbanisme • 4, avenue de Paris • Accès par l'entrée principale
01 30 97 82 05 • www.versailles.fr ou service.urbanisme@versailles.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

MAISON DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

(PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES POUR FUTURS TRAVAUX)

Maisonarchitecturepatrimoine@versailles.fr • 01 30 97 82 10

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 (17h le vendredi)



AUTORISATIONS D'URBANISME À VERSAILLES

Quelques conseils pratiques indispensables.

Vous avez un projet de travaux dans votre habitation, de construction, de démolition ou d'aménagement sur votre terrain ou de réalisation d'une devanture pour votre commerce, voici des informations qu'il vous est indispensable de connaître avant de signer un bail, une promesse de vente ou un devis d'entreprise, et avant de prendre un engagement juridique ou financier.

Prenez contact avec le service de l'Urbanisme.

Le service de l'Urbanisme a pour mission d'instruire vos demandes d'urbanisme et de veiller à leur conformité aux règles d'urbanisme. Il vous aidera et vous conseillera. N'hésitez pas à prendre contact avec lui le plus en amont possible et avant tout engagement :

- Pour retirer les documents et formulaires (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, demande d'enseigne, autorisation de travaux).
- Pour prendre un rendez-vous, le cas échéant, avec un instructeur afin de faire connaître votre projet et recueillir des informations réglementaires importantes (implantation d'une maison, changement de destination, réhabilitation, m² disponibles, toiture, matériaux, lotissement, création ou rénovation d'une devanture commerciale, dimensions d'une enseigne, clôtures, ravalement...) et/ou éventuellement avec l'Architecte Conseil de la Ville afin de faire un pré-diagnostic de votre futur dossier sur les couleurs et enduits de façades, règles architecturales spécifiques à Versailles... Un rendez-vous sur les lieux du projet est possible voire souvent indispensable.



Faites-vous aider par un professionnel : architecte et/ou entrepreneur.

Le concours d'un professionnel qualifié vous sera précieux pour tous les types de projets, notamment pour les plus complexes et en particulier ceux situés en secteurs protégés.

Pour pouvoir être instruit, un dossier devra être complet.

Il devra comporter toutes les pièces demandées (vous êtes copropriétaire: une autorisation de votre copropriété prise en assemblée générale doit être obtenue avant le dépôt de la demande d'autorisation administrative en mairie). Le dossier sera transmis à un intervenant incontournable: l'Architecte des Bâtiments de France. Fonctionnaire de l'État, il a pour mission d'exercer sur tous les travaux et constructions un contrôle assorti éventuellement de prescriptions dont le respect dans la mise en œuvre des travaux est obligatoire. Le service de l'Urbanisme de la mairie lui transmet les dossiers.

Sachez que, dans certains cas, les travaux intérieurs doivent être autorisés.

Dans le Site Patrimonial Remarquable de Versailles (SPR - loi du 7 juillet 2016), tous les travaux intérieurs doivent faire l'objet d'une autorisation délivrée, avec avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France, par l' élu à l'Urbanisme.

Les consultations obligatoires d'autres administrations.

Pour tous les travaux intérieurs d'aménagement dans un local commercial ou un établissement destiné à accueillir du public (ERP), des administrations et services extérieurs devront être consultés (accessibilité et sécurité des locaux). C'est pourquoi la loi vous fait obligation de joindre à votre projet :

- Pour les établissements recevant du public (ERP: commerces, bureaux, etc.), un dossier doit être joint à la démarche de Permis de Construire (PC) ou en parallèle de la Déclaration Préalable (DP), une Autorisation de Travaux (AT) doit être déposée au titre du code de la construction et de l'habitation. Ce dossier comporte un imprimé spécifique, une notice de sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées et les plans intérieurs avant et après travaux. Ces éléments peuvent être retirés au service Urbanisme 4, *avenue de Paris*. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et la Direction Départementale des Territoires (DDT) en assureront l'instruction.
- Un dossier pour l'hygiène dans les commerces alimentaires, sera transmis pour instruction à la Direction Départementale des Services Vétérinaires.
- Une demande d'enseigne doit être déposée au titre du code de l'environnement pour toute modification ou changement des enseignes du commerce.

Le service de l'Urbanisme reste le guichet unique où les dossiers doivent être déposés.

Il est possible de retrouver sur le site Internet de la Ville ces informations et des compléments utiles et pratiques: les règlements (PLU, PSMV, RLP...), les formulaires, des plaquettes d'information, l'une sur les ravalements en secteurs anciens et l'autre sur les travaux relatifs aux commerces.

DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES D'OBTENTION

- **Déclaration préalable** : délai de 2 mois
- **Demande d'enseigne** : délai de 2 OU 4 mois
- **Autorisation de Travaux** : délai de 4 mois
- **Permis de démolir** : délai de 3 mois
- **Permis de construire / permis d'aménager** : délai de 3 à 5 mois

DEMANDE DÉMATÉRIALISÉE

À compter du 1^{er} janvier 2022 les demandes d'autorisation pourront être transmises au service de l'urbanisme par voie dématérialisée en utilisant une téléprocédure dédiée.



DÉMARCHES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

DÉMÉNAGEMENT

Nouvelle procédure de réservation de stationnement pour un déménagement depuis le 4 octobre 2021 : de nouveaux formulaires de réservation de stationnement particuliers et professionnels sont mis à disposition sur le site Internet de la Ville de Versailles en utilisant le lien : <https://paiementenligne.versailles.fr/demenagement/>

Lien susvisé passera ainsi: Versailles.fr puis Services en ligne puis Paiement en ligne puis Stationnement puis Déménagement

SERVICE RÉGLEMENTATION : 01 30 97 82 40; 01 30 97 82 16 et 01 30 97 82 15

OCCUPATION TEMPORAIRE DU SOL OU EN SURPLOMB DE CELUI-CI

(Benne, échafaudage, palissade...)

Imprimé à remplir en 2 exemplaires, accompagné de l'évaluation de l'emprise sur le trottoir, plan d'installation du chantier (longueur et largeur, numéro de l'autorisation de l'urbanisme). Pour les entreprises, n° de Siret ou du registre du commerce, cachet de l'entreprise, extrait K-bis de moins de trois mois, un papier avec en-tête de la société et un RIB sont obligatoires. Pour les particuliers un RIB uniquement sera demandé.

**DIRECTION DE L'URBANISME DE L'ARCHITECTURE, DE L'HABITAT,
DU COMMERCE ET DU TOURISME** • 01 30 97 81 94 ou 01 30 97 81 95

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

(Terrasse ouverte, étalage, présentoir...)

Concernant les commerçants et les restaurateurs, imprimé à remplir en deux exemplaires, accompagné des pièces suivantes :

- plan de situation;
- plan d'exécution ou croquis cotés;
- photographie couleur (ou catalogues) du mobilier avec descriptif du matériel;
- extrait K-Bis (moins de 3 mois);
- RIB.

**DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE, DE L'HABITAT,
DU COMMERCE ET DU TOURISME** • 01 30 97 81 95 ou 01 30 97 81 94





LOGEMENT



Hall de l'Hôtel de Ville.
Se diriger vers les hôtesses d'accueil.



Programme immobilier rue du Refuge

LOGEMENTS CONVENTIONNÉS

Pour les personnes à la recherche d'un logement social s'adresser :

Service Logement de la Ville de Versailles

4, avenue de Paris • 78000 Versailles

Sans rendez-vous

Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Tél. : 01 30 97 80 20

logement@versailles.fr

Versailles Habitat

Office Public de l'Habitat de Versailles

8, rue Saint-Nicolas • 78000 Versailles

Tél. : 01 30 84 09 00 • Fax : 01 30 84 09 09

Les Résidences Yvelines Essonne

145-147, rue Yves Le Coz

78000 Versailles

Tél. : 01 30 84 23 00 • Fax : 01 30 84 49 98

AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

ANAH (Agence Nationale
d'Amélioration de l'Habitat)

35, rue de Noailles

78000 Versailles

Du lundi au vendredi de 8h30

à 12h30 et de 13h30 à 17h, sauf

vendredi 16h

Tél. : 01 30 84 30 00 • Fax : 01 39 50 59 58

www.anah.fr

CONSEIL JURIDIQUE, FISCAL ET FINANCIER EN MATIÈRE DE LOGEMENT

ADIL (Agence Départementale
d'Information sur le Logement)

Conseil neutre et gratuit sans rendez-vous.

4, rue Saint-Nicolas • 78000 Versailles

Du lundi au vendredi : par téléphone

de 9h à 12h30 et en rendez-vous sur

place de 13h30 à 17h, sauf le jeudi

après-midi.

Tél. : 01 39 50 84 72

www.adil78.org • contact@adil78.org

LOGEMENTS ÉTUDIANTS ET JEUNES TRAVAILLEURS

CROUS

145 bis, boulevard de la Reine

78000 Versailles

Lundi de 8h30 à 15h30 et du mardi

au vendredi de 8h30 à 13h.

Tél. : 01 40 51 62 00

Résidence ALJT (pour les jeunes
travailleurs et étudiants de 18 à
26 ans)

12, rue Édouard Lefebvre

78000 Versailles

Tél. : 01 30 97 01 60 • Fax : 01 39 02 73 28

www.aljt.com

ATTENTION : les inscriptions se font

uniquement sur le site Internet.



AGEFO

- **Résidence Mansart**
(jeunes travailleurs)
- **Résidence La Pérouse** (étudiants)
- **Résidence Madame Élisabeth**
(étudiants)

<https://agefo.com>

Résidence FJT Marcel Callo

24 quater, rue du Maréchal Joffre
Résidence jeunes travailleurs / apprentis /
étudiants de 18 à 25 ans, sous conditions
de ressources.

fjt-marcelcallo@apprentis-auteuil.org

**Comité Local pour le Logement
Autonome des Jeunes (C.L.L.A.J)**

Jeunes actifs de 18 à 30 ans
24, rue du Maréchal Joffre • 78000 Versailles
Du lundi au vendredi de 9h à 13h et
de 14h à 18h.

Tél. : 01 39 02 75 09

www.cllaj78.org • info@cllaj78.org

Accompagnement pour leurs
démarches de logement.

**LOGEMENTS
INTERGÉNÉRATIONNELS**

Permettent à des personnes âgées
d'héberger des étudiants en échange
de présence et de services rendus.

Ensemble2générations

Yvelines 78 Nord
M^{me} Bérangère Paineau
39, rue de Versailles
78150 Le Chesnay
Tél. : 06 27 39 78 41
b.paineau@ensemble2generations.fr
www.ensemble2generations.fr

Le Pari Solidaire

6, rue Duchefdelaville
75013 Paris
Tél. : 01 42 27 06 20
www.leparisolidaire.fr
contac@leparisolidaire.fr



La référence immobilière
à Versailles et au Chesnay



© Lionel Roy

Irène Peysson et l'ensemble de son équipe vous remercient de votre confiance.

Transaction / Location / Administration de biens / Expertises immobilières

AGENCE PRINCIPALE VERSAILLES

8 Place Hoche | Tél. : 01 39 20 98 98
78000 Versailles | Mail : versailles@agenceprincipale.com

www.agenceprincipale.com



COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte et le tri des déchets sont organisés par **Versailles Grand Parc**



6, avenue de Paris • CS10922
78009 Versailles Cedex



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Pour toutes démarches concernant la collecte des déchets, les consignes de tri, l'inscription aux réunions compostage, la localisation des bornes de collecte, téléchargez l'appli T.R.I. VGP ou connectez-vous sur le site www.versaillesgrandparc.fr ou contactez le **01 39 66 30 00** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.



Le guide du tri 2022 des déchets est disponible en mairie.

COLLECTE LES JOURS FÉRIÉS

Les collectes sont assurées pendant les vacances scolaires ainsi que tous les jours fériés à l'exception du 1^{er} mai.

Sortir les bacs entre 19h et 19h30 le jour de la collecte et les rentrer avant 9h le lendemain.



ORDURES MÉNAGÈRES :

BACS GRIS OU APPORT VOLONTAIRE (EN SACS DE 50 L MAXIMUM)

Collecte en porte à porte le lundi, mercredi et vendredi.

Les ordures ménagères sont à déposer dans les bacs en sacs bien fermés.



DÉCHETS VÉGÉTAUX :

BACS MARRON (EN VRAC ET SANS SAC PLASTIQUE)

Collecte hebdomadaire en porte à porte : le mercredi de mars à décembre (semaines 11 à 50 incluses). Une collecte particulière le mercredi de la semaine 2. Pas de collecte en février, le 1^{er} mai ni la semaine du 15 août (semaine 33).

Déchets végétaux : feuilles, pelouse, petits élagages, fleurs coupées et petites branches. En fagot, à côté du bac : branches d'un diamètre inférieur à 10 cm et mesurant moins d'1,50 m de long. À déposer dans la limite de 2 bacs, 3 sacs kraft ou 3 fagots. Au-delà, pensez au compostage, que vous résidiez en maison ou en appartement, l'Agglo propose des formations et des composteurs gratuits ou rendez-vous en déchèterie.

Que faire de son sapin de Noël ?

Les sapins de Noël sont à déposer à la collecte des déchets verts en janvier en parc à sapins ou à ramener en déchèterie.



EMBALLAGES ET PAPIERS :

BACS BLEUS OU JAUNES, SANS SAC PLASTIQUE

Collecte en porte à porte le mardi et jeudi.

Nouveau : Le geste de tri se simplifie désormais. Tous les emballages se trient : tous les emballages en plastique et en métal, tous les papiers (non broyés et non déchirés) et tous les emballages cartons et gros cartons.

VERRE :

APPORT VOLONTAIRE DANS LES CONTENEURS ENTRE 8H ET 21H

Uniquement : bouteilles, pots, bocaux. Toute personne laissant des déchets d'autre nature à proximité des bornes de collecte s'expose à une amende pour dépôt sauvage (art. L541-46 du code de l'environnement).



TEXTILE

Les vêtements usagés, chaussures, linge de maison sont collectés via les bornes Le Relais implantées dans la ville. Retrouvez les lieux dans l'appli T.R.I. VGP ou sur www.versaillesgrandparc.fr

ENCOMBRANTS

Collecte un jour par semaine et par quartier (2 m³ maximum par foyer).

Les encombrants sont à déposer la veille au soir devant votre domicile, sans gêne pour le passage.

Pour connaître votre jour de collecte, téléchargez l'appli T.R.I. VGP ou connectez-vous sur le site Internet de Versailles Grand Parc.

Attention : les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ainsi que les déchets toxiques ne sont pas acceptés à la collecte des encombrants et font l'objet d'une collecte spécifique en apport volontaire ou en déchèterie.

DÉCHETS TOXIQUES

Collecte des déchets toxiques et dangereux comme les peintures, solvants, vernis, colle, silicone, CD, DVD... (*)

	1 ^{er} samedi	2 ^e samedi
9h-12h30	Rue Pierre Lescot (Centre C ^o l Richard Mique) Pas de collecte en août	Square Jean Houdon Pas de collecte en août
14h-17h30	De janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre Angle de la rue Artois et de la rue du Refuge	De janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre 9, rue Vauban
	3 ^e samedi	4 ^e samedi
9h-12h30	Marché place Saint-Louis Pas de collecte en août	86, rue Yves Le Coz (Maison de quartier Porchefontaine) Pas de collecte en août et Parking de Sceaux avenue de Sceaux (stationnement gratuit pendant une heure)
14h-17h30	Marché Notre-Dame, Carré à la Marée Pas de collecte en août	

(*) sur présentation d'un justificatif de domicile.

Ces permanences ne sont pas assurées les jours fériés

Pas de collecte le 5^e samedi



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

DEEE - Collecte de tous matériels fonctionnant à pile, batterie ou électricité (*):

	3 ^e samedi	2 ^e et 4 ^e samedi
9h-12h30	Chemin des Fausses Reposes (croisement avec rue Charles Gounod) Pas de collecte en août	Parking de Sceaux, avenue de Sceaux (stationnement gratuit pendant une heure)

(*) sur présentation d'un justificatif de domicile.

Ces permanences ne sont pas assurées les jours fériés

DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX

Collecte des déchets piquants, coupants et tranchants dans une boîte jaune homologuée, en pharmacie. Liste des pharmacies participantes sur le site Internet de Versailles Grand Parc.

DÉCHÈTERIES

Fermées les jours fériés. L'accès est gratuit aux particuliers sur présentation d'une carte disponible sur demande auprès de Versailles Grand Parc (demande en ligne sur le site Internet). Le nombre de passage est limité à 20/an sans limitation de volume.

• Déchèterie de Bois d'Arcy

Rue Abel Gance • ZAC de la Croix Bonnet • Bois d'Arcy

Ouverte à tous (particuliers et professionnels) du mardi au vendredi **de 9h à 13h et de 14h à 18h** et pour les particuliers uniquement le samedi **de 9h à 18h** et le dimanche **de 9h à 13h**.

• Déchèterie de Buc

83, rue Clément Ader • ZI Le pré Clos • Buc

Ouverte à tous (particuliers et professionnels) le lundi et du mercredi au vendredi **de 9h à 13h et de 14h à 18h** et pour les particuliers uniquement le samedi **de 9h à 18h** et le dimanche **de 9h à 13h**.

• Déchèterie du Chesnay-Rocquencourt

14, route de Saint Germain (RD186) • Le Chesnay-Rocquencourt

Ouverte uniquement aux particuliers du lundi au vendredi **de 9h30 à 13h30** et le samedi **de 8h30 à 12h et de 14h à 17h**.

⚠ Déchets dangereux acceptés uniquement le samedi.

> Des sacs (biodégradables) de ramassage des déjections canines sont distribués gracieusement à la mairie, chez les pharmaciens, les vétérinaires, les toiletteurs et dans les 52 distributeurs mis en place dans la ville. Tél. : 01 30 97 82 79.



Déchetterie de Bois d'Arcy



TRANSPORTS

DIRECTION DES DÉPLACEMENTS ET AMÉNAGEMENTS URBAINS

56, avenue de Saint-Cloud

01 30 97 82 40 • Fax : 01 30 97 82 61

STATIONNEMENT

• **Parking Saint-Cloud** (450 places)
avenue de Saint-Cloud • 01 39 50 22 91



7 places pour personnes
handicapées

4 points de recharge pour véhicules
électriques

• **Parking Notre-Dame** (700 places)

place du marché Notre-Dame

01 39 50 22 91



10 places pour personnes
handicapées

4 points de recharge pour véhicules
électriques

• **Parking Cathédrale** (328 places)

place Saint-Louis • 01 39 51 89 98



7 places pour personnes handicapées
Ascenseur desservant

les niveaux -6 jusqu'au -1

6 points de recharge pour véhicules
électriques

• **Parking Sceaux** (660 places)

avenue de Sceaux • 01 39 51 47 26



13 places pour personnes
handicapées

• **Parking Europe** (220 places)

avenue de l'Europe • 01 39 51 47 26



7 places pour personnes
handicapées

4 points de recharge pour véhicules
électriques

• **Parking Reine** (400 places)

boulevard de la Reine • 01 39 51 95 36



8 places pour personnes
handicapées

2 points de recharge pour véhicules
électriques

• **Parking Chantiers** (389 places)

gare des Chantiers • 01 39 51 89 98



6 places pour personnes
handicapées

9 points de recharge pour véhicules
électriques

30 places pour deux roues

Une consigne vélo sécurisée

de 200 places

Abonnements stationnement :

• **Secteur Rive-Droite**

01 39 51 95 36

Parking Reine, boulevard de la Reine

• **Secteurs Notre-Dame, Ermitage,
Chantiers, Montreuil, Saint-Louis
et parking de l'avenue de Sceaux**

01 30 97 81 60

abonnement.stationnement@versailles.fr

3 bis, passage Pilâtre de Rozier

• **Vente des abonnements par Internet**

(tous les secteurs)

01 30 97 81 60

<https://paiementenligne.versailles.fr>

OBJETS TROUVÉS

01 30 97 81 60

3 bis, passage Pilâtre de Rozier

objets.trouves@versailles.fr

TAXIS

Allo taxi Versailles

01 39 51 04 04

www.artisans-taxi-versailles.fr

Taxis Abeille

01 39 50 50 00

www.taxis-abeille.com

Taxi'Liberté

01 39 50 39 39

www.taxi-versailles.fr





TAXIS ABEILLE VERSAILLES

01 39 50 5000

VERSAILLES • LE CHESNAY • BUC • LES LOGES-EN-JOSAS
ROCQUENCOURT • TOUSSUS-LE-NOBLE

*Des artisans expérimentés pour
vous offrir un service de qualité*

*Des voitures récentes adaptées
à votre besoin (van 7 places,
monospace, break, berline, TPMR)*

abeillestaxis@gmail.com
www.taxis-abeille.com

GARE ROUTIÈRE

Place Lyautey

01 39 50 15 87

Gare routière Versailles-Chantiers

01 75 45 89 89

PHÉBUS

Keolis Versailles

Les Manèges

12, avenue du Général de Gaulle

01 39 20 16 20

www.phebus.tm.fr

Kiosque Phébus

 18, avenue de l'Europe
à côté du Monoprix

01 30 21 19 51

Pour consulter en détail les lignes et
les horaires de bus, rendez-vous sur
[https://deplacements.versaillesgrandparc.fr/
autour-de-moi](https://deplacements.versaillesgrandparc.fr/autour-de-moi)

Suivez-nous sur twitter
[@MobAggloVGP](https://twitter.com/MobAggloVGP)

CENTRE DE RELATION CLIENT ACCÈS PLUS TRANSILIEN

Pour toutes questions en lien avec
le service Transilien (Horaires,
réservation, accessibilité ...)
09 70 82 41 42 (numéro non surtaxé)

Transports des personnes à mobilité
réduite :

PAM 78 (Pour Aider à la Mobilité)

www.yvelines.fr • rubrique PAM 78



LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL



143 ter, rue Yves Le Coz.

Les missions de la direction du centre technique municipal :

développer l'action en matière d'amélioration de la propreté urbaine • assurer la sécurité des personnes dans les bâtiments publics et lors des manifestations • gérer et entretenir l'ensemble du parc automobile et de matériels techniques • mettre en place et assurer la maintenance des équipements nécessaires au bon fonctionnement des bâtiments.

SERVICE PROPRETÉ URBAINE

Allô Propreté : 01 30 97 82 79 • 01 30 97 82 72

Les missions :

assurer la propreté du domaine public (graffitis, propreté des voies et marchés...).

Principales prestations :

nettoieement manuel et mécanique des rues, places et avenues de la Ville • nettoieement des graffitis et collecte des corbeilles de rue et dépôts sauvages • ramassage des feuilles, désherbage, décapage • assurer la coordination et la gestion de la viabilité hivernale • actions de médiations vers les propriétaires de chiens, les habitants et professionnels.

SERVICE PARC-AUTO/MÉCANIQUE - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

01 30 97 27 76 • 01 30 97 82 70

N° Transport-manutention : 01 30 97 82 67 • N° Atelier mécanique : 01 30 97 27 74

Les missions :

assurer la gestion du parc automobile municipal (assurance, sinistres, infractions) et des prestations de service dans l'entretien des véhicules et du matériel • assurer les transports et la manutention, la logistique des fêtes et cérémonies • assurer la conduite des véhicules et engins lourds et spéciaux.

Principales prestations :

entretien et gestion du renouvellement de l'ensemble du parc de véhicules automobiles et des matériels techniques de la Ville (250 véhicules immatriculés dont 7 du CCAS, 9 de VGP et 300 engins divers) • prestations de service dans le domaine du transport et de la manutention • prestations de service dans l'organisation technique des fêtes et cérémonies : prêt de barrières, tables, chaises, sonorisations et mise en place de matériels (tentes, podiums, barrières...).

SERVICE ATELIERS DU BÂTIMENT - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

01 30 97 82 71 • 01 30 97 27 70

Les missions :

assurer l'entretien des bâtiments dans tous les corps de métiers, veiller aux mises aux normes et à la sécurité des bâtiments • assurer un conseil aux autres directions et aux suivis des travaux spécifiques fait par entreprise • assurer les sonorisations, électrifications des fêtes et cérémonies.

Principales prestations :

interventions sur petits chantiers programmés ou dépannages/mises en sécurité urgentes tous corps d'état (menuiserie, électricité, plomberie, maçonnerie, peinture, serrurerie, couverture) dans tous les locaux municipaux • assurer la pose de système de contrôle d'accès (visiophone, transpondeurs...) • mise en place de points électriques ponctuels, sonorisations, cérémonies et commémorations officielles • mise en place des 42 bureaux de vote pour les élections nationales/locales.





LES MARCHÉS

LES MARCHÉS ALIMENTAIRES

Marché Notre-Dame



Halles Notre-Dame (marché couvert)
Du mardi au samedi de 7h à 13h30 et
de 15h à 19h30
Dimanche de 7h à 14h
Fermé le lundi

Carrés Notre-Dame (marché extérieur)

Mardi, vendredi et dimanche
de 7h30 à 14h

Marché Saint-Louis

Place de la Cathédrale Saint-Louis
Jeudi et samedi de 7h30 à 13h30

Marché de Jussieu-Montreuil

Rue Claude Debussy
Samedi de 7h30 à 13h30



Marché de Porchefontaine

Square Lamôme
Mercredi et samedi de 7h30 à 13h30

LE MARCHÉ AUX FLEURS



*Terre-plein de l'avenue de
Saint-Cloud (entre l'avenue
de l'Europe et la rue Georges Clemenceau)*
Mardi, vendredi, samedi
(toute la journée, de 8h à 19h30)
et dimanche matin.



LES MARCHÉS NON ALIMENTAIRES

Marché Notre-Dame



Carrés Notre-Dame
Mercredi, jeudi et samedi
de 11h à 19h30



PRIORITÉ
AU
LOCAL

90% DES
PRODUITS
ORIGINE
FRANCE

biocoop
VERSAILLES CHANTIERS

3, rue des Étangs Gobert

(En bas du parvis de la gare)

78000 Versailles

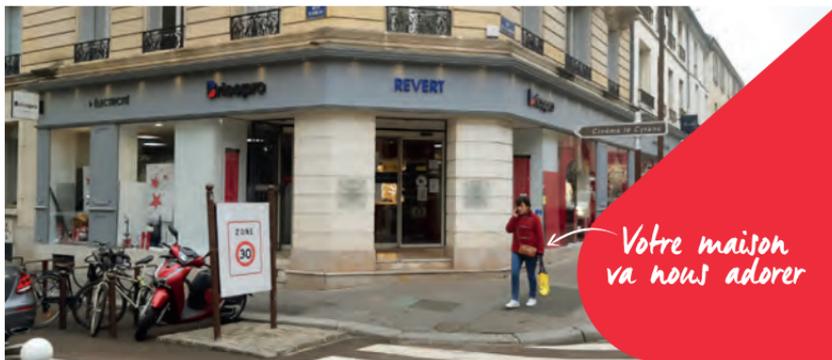
09 82 43 27 07

1h de stationnement offerte !

Bricopro

REVERT

Au cœur de Versailles . 53 rue de la Paroisse
Tél. 01 39 07 29 29 . www.bricopro.fr . www.revert.fr



ÉLECTRICITÉ . BRICO . MAISON . JARDIN

U *express*

**OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI
DE 8H À 20H30
ET LE DIMANCHE DE 9H À 12H50**

45, rue du Maréchal Foch
Gare Rive-Droite
78000 Versailles

LIVRAISONS À DOMICILE GRATUITES
Tél. : 01 39 50 25 62 • Fax : 01 39 53 90 54

Pour vos publicités dans les supports édités par la Ville de Versailles
(Magazine Versailles, guides : Guide pratique et Guide des seniors
et de l'autonomie), contactez le 01 30 21 18 20.

Besoin d'un coup de main ?

CHANTIERS-YVELINES répond à vos attentes

Tarif horaire net

20,10 € *



Ménage *
Repassage *
Jardinage *
Bricolage *
Manutention
Rénovation de l'habitat



* Déduction fiscale de 50 % pour les services à la personne (bricolage limité à deux heures)

CHANTIERS-YVELINES

01 39 07 25 35

www.chantiers-yvelines.fr



Pour les Services à la personne, CHANTIERS-YVELINES remet un devis personnalisé avec le détail des services et des prix proposés pour une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix est supérieur ou égal à 100 € TTC, ou sur simple demande.

Les mises à disposition ouvrent droit à réduction ou crédit d'impôt selon un plafond spécifique fixé par la loi de finance en vigueur (service-public.fr) selon l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.





VIE

ÉCONOMIQUE

- 44 L'ACTION ÉCONOMIQUE
ET L'EMPLOI À VERSAILLES
- 45 SOUTIEN À LA CRÉATION
D'ENTREPRISE
- 45 AIDES AU FINANCEMENT
- 46 EMPLOI ET FORMATION



L'ACTION ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI À VERSAILLES

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Versailles Grand Parc • 6, avenue de Paris

Tél. : 01 39 66 30 40 • Fax. : 01 39 66 00 01

www.versaillesgrandparc.fr • developpement.economique@agglovgp.fr

MISSION EMPLOI

Service Vie Associative et Emploi • 2, bis place de Touraine • Tél. : 01 30 97 29 12

www.versailles.fr/emploi • emploi@versailles.fr

Suivez Versailles Grand Parc sur

La compétence Développement Économique a été déléguée à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc afin de conduire, sur les 18 communes du territoire, une action publique cohérente et mutualisée.

En revanche, le commerce et l'emploi sont des compétences communales.

> Aide au recrutement : plateforme « Espace talents »

<https://espace-talents.versaillesgrandparc.fr/>



La Ville de Versailles répond aux différents besoins d'accompagnement des Versaillais en recherche d'emploi

- > Organisation de temps forts à destination de public cible
- > Valorisation de l'offre d'accompagnement vers l'emploi
- > Émergence de nouvelles propositions
- > Renforcement de la dynamique partenariale

Versailles Grand Parc accompagne les entrepreneurs :

- > Conseils pour la création d'entreprise
- > Aide à la recherche de locaux : bureaux, activité et entrepôts
- > Conseil et mise en relation avec des financeurs et des experts
- > Informations et animation sur le territoire et ses services : fiscalité, redevance ordures ménagères, services mutualisés (crèches inter-entreprises, restaurants inter-entreprises)
- > Plan de Mobilité

Maison des entreprises de Versailles Grand Parc

Elle propose des bureaux sans engagement à destination des entreprises de moins de 3 ans (pépinière) et des entreprises plus matures (Hôtel d'entreprises), un espace de coworking et des salles de réunion, des équipements et services partagés, un accompagnement personnalisé aux entrepreneurs ainsi que des animations spécifiques (ex. petits déjeuners d'experts thématiques).

2, place de Touraine

01 70 29 08 10

corinne.saget@agglovgp.fr

www.versaillesgrandparc.fr

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

L'intercommunalité propose un service à la carte pour votre recherche de locaux de toute taille, y compris la liste des centres d'affaires et des espaces de coworking.



SOUTIEN À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Association BGE Yvelines
 Permanence à la pépinière d'entreprises
 mardi, mercredi, jeudi.
 2, place de Touraine • 78000 Versailles
 01 30 91 32 32
 accueil@bge78.fr

Association Suzanne Michaux
 24, rue du Maréchal Joffre
 01 30 21 96 86
 contact@suzannemichaux.fr
 www.suzannemichaux.fr

Club des Créateurs d'Entreprises
 25, rue du Maréchal Foch • 01 39 02 75 75
 www.clubdescreateurs.com

Réseau Entreprendre® Yvelines
 Propose aux créateurs et/ou repreneurs
 d'entreprise un accompagnement
 individuel et collectif gratuit par
 des chefs d'entreprise expérimentés,
 ainsi qu'un prêt d'honneur sans
 intérêt ni garantie.
 2, place de Touraine
 01 70 29 08 41
 yvelines@reseau-entreprendre.org
 www.reseau-entreprendre.org/yvelines

AIDES AU FINANCEMENT

Aface Yvelines
 Peut cautionner des prêts personnels
 accordés aux créateurs d'entreprise,
 sans frais de dossier ni retenue de
 garantie. Prêts d'honneur sans intérêt
 ni garantie.
 23, avenue de Paris
 01 30 84 79 69
 www.aface.fr

**Bpifrance - Direction régionale
 Île-de-France Ouest**
 La Grande Arche – Paroi Nord
 1, parvis de la Défense
 92044 Paris La Défense Cedex
 01 46 52 92 00

France Actives Val d'Oise Yvelines
 23, avenue de Paris - 78000 Versailles
 01 73 95 05 90

ADRESSES UTILES

Banque de France
 Commission de surendettement
 50, boulevard de la Reine
 01 39 24 55 12

CPME des Yvelines
 45-47, rue Gambetta
 78120 Rambouillet
 01 34 83 88 48
 cgpme78@wanadoo.fr

Chambre des Métiers et de l'Artisanat
 19, avenue du Général Mangin
 01 39 43 43 43

**Chambre de Commerce
 et d'Industrie de Versailles-Yvelines**
 21, avenue de Paris
 0 820 012 112
 Dispositif Entreprendre en France :
 01 30 84 79 65

**Chambre des Professions Libérales
 des Yvelines**
 40, avenue de la Moskova
 78600 Maisons-Laffite
 01 39 62 33 42

**DDETS Yvelines - Direction
 Départementale de l'Emploi
 du Travail et des Solidarités
 (ex-DIRECCTE)**
 34, avenue du Centre
 78182 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex
 01 61 37 10 00
 ddc@yvelines.gouv.fr

FTPE
 7, rue du Béarn
 78000 Versailles
 07 60 83 44 79
 01 34 60 14 44
 guy.giquello@ftpe78.com
 www.ftpe-france.fr

MEDEF Yvelines
 54, rue du Maréchal Foch
 01 39 50 61 12
 cduval@medef78.com



**Union Versaillaise du Commerce,
de l'Industrie et de l'Artisanat**

80, rue de la Paroisse
06 66 32 85 80

U.R.S.S.A.F.

13, rue Émile et Charles Pathé
78280 Guyancourt

EMPLOI ET FORMATION

Agir ABCD

2 bis, place de Touraine
06 72 03 77 38
agirabcd.yvelines@gmail.com

Acte 78

7, rue Sainte-Sophie
01 39 65 12 25
acte78@wanadoo.fr

CAP Emploi - Pour les personnes
en situation de handicap

41, avenue du Centre
78180 Montigny-le-Bretonneux
01 30 57 50 12
contact@capemploi78.fr

Cellule insertion

Territoire d'action départementale

Pour les bénéficiaires du RSA
48-50, rue Remilly
01 61 31 20 90
poleinsertion-gv@yvelines.fr

Chantiers Yvelines

Aide et accompagnement au retour
à l'emploi – Services à la personne
24, rue du Maréchal Joffre
01 39 07 25 35
insertion@chantiers-yvelines.fr

Envol 78

2 bis, place de Touraine
Envol78@association-envol.org
www.association-envol.org

Formation professionnelle continue

defi-metiers.fr

Job et Cie

06 85 66 42 33
accueil@jobetcie.info

Mission Locale Intercommunale

143, rue Yves Le Coz
01 30 83 27 60

OSER 78

2 bis, place de Touraine
Tél./Fax : 01 39 51 63 66

Pôle Emploi

24, rue de Vergennes
Tél. : 39 49
www.pole-emploi.fr

**SNC Solidarités Nouvelles
face au chômage**

Antenne Montreuil : 01 39 49 05 19
Antenne Saint-Louis : 06 31 28 51 89
Antenne Versailles-Sud : 07 49 91 33 98
Antenne Notre-Dame : 06 32 75 48 78

Yvelines Information Jeunesse

3, parvis des Sources
78180 Montigny-le-Bretonneux
01 34 98 37 05

**ANIMATION ET RÉSEAUX
D'ENTREPRENEURS**

Les clubs d'entrepreneurs proposent
des temps d'échanges, des confé-
rences, des ateliers et des accom-
pagnements spécifiques aux chefs
d'entreprises, consultants, indépen-
dants, professions libérales, artisans,
commerçants, auto-entrepreneurs,
créateurs et porteurs de projets.
Retrouvez tous les contacts
sur www.versaillesgrandparc.fr
[https://www.versaillesgrandparc.fr/
vie-economique/nos-reseaux/
les-clubs-dentrepreneurs](https://www.versaillesgrandparc.fr/vie-economique/nos-reseaux/les-clubs-dentrepreneurs)



VIE

DES QUARTIERS

- 48 DIRECTION DE LA VIE
DES QUARTIERS, DES LOISIRS
ET DE LA JEUNESSE
- 49 MAISON DE QUARTIER
BERNARD DE JUSSIEU
- 49 MAISON DE QUARTIER
CHANTIERS
- 50 MAISON DE QUARTIER
CLAGNY-GLATIGNY
- 50 MAISON DE QUARTIER
MONTREUIL PRÈS-AUX-BOIS
- 51 MAISON DE QUARTIER
MONTREUIL VAUBAN
- 51 MAISON DE QUARTIER
NOTRE-DAME
- 52 MAISON DE QUARTIER
PORCHEFONTAINE
- 52 MAISON DE QUARTIER
SAINT-LOUIS
- 53 LA MISSION LOCALE
INTERCOMMUNALE
- 54 VIE ASSOCIATIVE
- 55 LA MAISON DES ASSOCIATIONS
- 55 LES CONSEILS DE QUARTIER

VIE DES QUARTIERS, DES LOISIRS ET DE LA JEUNESSE

DIRECTION DE LA VIE DES QUARTIERS, DES LOISIRS ET DE LA JEUNESSE



4, avenue de Paris • 78000 Versailles
Tél. : 01 30 97 84 20 • dvqlj@versailles.fr



Quartiers d'été 2021

La Direction de la Vie des Quartiers, des Loisirs et de la Jeunesse coordonne huit équipements de proximité ouverts à tous à travers la ville : les Maisons de quartier. Elles accueillent tous les publics, enfants, jeunes, adultes, seniors et organisent des actions et des événements qui permettent à chacun de se rencontrer. Repas de quartier, découverte culturelle, organisation de fêtes, ateliers divers, font de ces maisons un véritable cœur de ville dans chaque quartier. Les Maisons de quartier participent ainsi à la richesse de la vie locale en impliquant l'ensemble des habitants.

Les bibliothèques annexes, les multi-accueils, les permanences d'assistantes sociales et de conciliateurs de justice y ont trouvé leur place pour un plus grand soutien auprès des familles. Chaque Maison de quartier a obtenu un agrément de la Caisse des allocations familiales des Yvelines qui lui permet de développer différentes actions : accompagnement des familles, accompagnement à la scolarité, ateliers parents-enfants, accueil de loisirs des primaires et des adolescents. Chacune lutte également contre la fracture numérique grâce aux ateliers d'informatique labellisés «Cybersailles».

Les associations sont de véritables partenaires et viennent en complémentarité des activités et services proposés par les Maisons de quartier notamment en matière sportive et culturelle à l'image des programmations des salles Delavaud à Porchefontaine, Marcelle Tassencourt à Clagny-Glatigny, le Bateau à Bernard de Jussieu et la Rotonde à Saint-Louis.

Retrouvez l'ensemble de leurs activités sur [la page Facebook Versailles Maisons de quartier](#).

Il y a toujours une Maison de quartier proche de chez vous :

BERNARD DE JUSSIEU

MAISON DE QUARTIER JUSSIEU - PETITS-BOIS - PICARDIE

P **WC** 6, rue Bernard de Jussieu • Rez-de-chaussée accessible uniquement
Tél. : 01 39 50 22 38

maison-de-quartier.bernard-de-jussieu@versailles.fr

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Le Bateau, 1, rue Georges Bizet

Les 3x20 ans, 16 bis, rue des Petits Bois



CHANTIERS

MAISON DE QUARTIER CHANTIERS

P **WC** 6, rue Edme Frémy
Tél. : 01 30 83 97 30

maison-de-quartier.chantiers@versailles.fr

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h



CLAGNY-GLATIGNY

MAISON DE QUARTIER CLAGNY-GLATIGNY

10 bis, rue Pierre Lescot

Tél. : 01 39 51 40 16

maison-de-quartier.clagny-glatigny@versailles.fr

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h



Salle Marcelle Tassencourt,
7 bis, rue Pierre Lescot



MONTREUIL - PRÉS-AUX-BOIS

MAISON DE QUARTIER PRÉS-AUX-BOIS



29, rue de l'École des Postes

Pente importante, rez-de-chaussée accessible uniquement

Tél. : 01 39 53 00 32

maison-de-quartier.montreuil-pres-aux-bois@versailles.fr

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Pendant les vacances scolaires jusqu'à 18h

Le samedi de 9h à 12h30 (hors vacances scolaires)



MONTREUIL - VAUBAN

MAISON DE QUARTIER VAUBAN

P 76, rue Champ Lagarde • *Pente importante, sous-sol accessible uniquement*

Tél. : 01 30 97 87 30

maison-de-quartier.montreuil-vauban@versailles.fr

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h



NOTRE-DAME

MAISON DE QUARTIER NOTRE-DAME

P 7, rue Sainte-Sophie • *Portes étroites et lourdes, rez-de-chaussée accessible uniquement*

Tél. : 01 39 50 51 66

maison-de-quartier.notre-dame@versailles.fr

Accueil du public du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h

Pendant les vacances scolaires à partir de 9h



PORCHEFONTAINE

MAISON DE QUARTIER PORCHEFONTAINE



86, rue Yves Le Coz
Tél. : 01 30 97 87 33

maison-de-quartier.porchefontaine@versailles.fr

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h

Pendant les vacances scolaires jusqu'à 18h

Le samedi de 9h à 12h30 (hors vacances scolaires)

Salle Delavaud, 86, rue Yves Le Coz



SAINT-LOUIS

MAISON DE QUARTIER SAINT-LOUIS



50, rue Royale
Tél. : 01 30 97 29 95

maison-de-quartier.saint-louis@versailles.fr

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h

La Rotonde, 5, rue Royale





LA MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE

www.mliv.org • Email: mission-locale@mliv.org



SIÈGE VERSAILLES

Ouverture du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Les Docks - 143, rue Yves Le Coz - 2^e étage • 78000 Versailles • Tél.: 01 30 83 27 60

ANTENNE DE LA CELLE-SAINT-CLOUD

Ouverture les mercredis et vendredis de 9h à 12h et 14h à 17h

32, avenue de l'Orangerie • 78170 La Celle Saint-Cloud • Tél.: 01 39 69 00 55

PERMANENCES DÉLOCALISÉES

Fontenay-le-Fleury: Hôtel de Ville (mardi matin)

Le Chesnay: Annexe de l'Hôtel de Ville (jeudi journée)



La Mission Locale Intercommunale de Versailles accueille les jeunes de 16 à 25 ans, habitant dans l'une des 18 communes de son territoire, sortis du système scolaire, avec ou sans qualification.

Qu'il soit diplômé ou non, l'accès au monde du travail est toujours une étape délicate dans la vie du jeune adulte. Dès son inscription à La Mission Locale, le jeune bénéficie d'un conseiller référent qui va le coacher tout au long de son parcours.

Une équipe de 12 conseillers accompagne les jeunes pour élaborer et mettre en œuvre leur insertion sociale et professionnelle et favorise ainsi l'accès à une situation d'emploi ou de formation. Elle propose aux jeunes de bénéficier des dispositifs auxquels ils sont éligibles (PACEA, Garantie Jeunes, Obligation de formation etc.).

La Mission Locale met en libre accès des ordinateurs récents et performants au sein de son espace accueil, avec la possibilité de solliciter une conseillère pour soutenir les démarches.

VIE ASSOCIATIVE



Forum des Associations 2021

Sport, culture, solidarité, vie locale... près de 700 associations existent sur le territoire communal.

Culture: art dramatique, chant, chorale, cinéma, cirque, conférences, expositions, danse, écriture, activités à destination des publics handicapés, lecture, improvisation théâtrale, langues étrangères et cultures régionales, cours de musique, associations patrimoniales, arts plastiques, photographie...

Action sociale: défense des droits, accueils de jour, aides aux familles précaires, cours de français, emploi, droit des étrangers, groupes de soutien (addictions, parentalité...), handicap, humanitaire, seniors...

Vie locale: accueil de nouveaux habitants, animation de quartiers, associations étudiantes, associations de riverains, anciens élèves, soutien scolaire, anciens combattants et associations mémorielles, associations culturelles, parents d'élèves, environnement, jardins partagés...

Sports: arts martiaux et sports de combat (aïkido, boxe, judo, jiu-jitsu, karaté, kendo, krav maga, kung-fu, taekwondo), athlétisme, aviron, badminton, basket-ball, boxe, canoë-kayak, course à pied, cyclisme et cyclotourisme, danse sportive, échecs, équitation, escalade, escrime, football, gymnastique, gym volontaire, handball, hockey sur gazon, natation, pétanque, pilates, plongée, qi-gong, randonnée, rugby, tai-chi chuan, tennis, tennis de table, tir sportif, triathlon, ultimate, volley-ball, yoga...

Loisirs: loisirs créatifs, art floral, attelage, bridge, billard, collections, couture, broderie, dentellerie, danse (africaine, country, de salon, hip-hop, orientale...), généalogie, jeux de société, loisirs créatifs, initiation aux métiers manuels, clubs multi-activités, pêche, radioamateurs, relaxation et bien-être, scoutisme...

Retrouvez la liste des associations versaillaises dans l'annuaire en ligne, disponible sur www.versailles.fr rubrique « **vie associative** ». Vous pouvez aussi vous rapprocher de la Maison des Associations qui vous donnera tous les renseignements sur les associations de la ville, ou bien directement auprès des directions de la ville concernées (culture, sports, maisons de quartier).

Chaque année à la rentrée, retrouvez plus de 300 associations lors du Forum des Associations sur l'avenue de Paris (1^{er} ou 2^e samedi de septembre).

LA MAISON DES ASSOCIATIONS (MdA)

2 bis, place de Touraine • Tous les jours de la semaine de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
Fermeture le vendredi à 17h

Tél. : 01 30 97 29 10 • associations@versailles.fr • www.versailles.fr

La Maison des Associations accompagne les Versaillais vers l'engagement associatif. Elle met en place des services pratiques pour faciliter le fonctionnement des associations (boîte aux lettres et domiciliation, travail de reprographie, prêt de salle, coworking...) mais aussi des services ressources pour soutenir les projets et le développement de la vie associative (rendez-vous personnalisés, pôle de documentation, veille juridique, rencontres entre responsables d'associations, ateliers et formations...). La Maison des Associations renseigne le public sur les associations, leurs activités et leurs événements. Elle accueille une permanence de France Bénévolat, et organise chaque année le Forum des Associations.

LES CONSEILS DE QUARTIER

Les conseils de quartier sont des instances de concertation rendues obligatoires par la loi de 2002 sur la démocratie de proximité. Ils ont pour vocation de :

- consulter les Versaillais : relayer leurs attentes, repérer les projets dans les quartiers et les suivre
- informer les Versaillais des grandes orientations de la municipalité
- participer à l'animation des quartiers

Les conseils de quartier sont des instances consultatives et non décisionnaires. Les quartiers sont au nombre de huit : Saint-Louis, Notre-Dame, Satory, Chantiers, Porchefontaine, Montreuil, Clagny-Glatigny, Bernard de Jussieu (Il est créé une instance de concertation spécifique pour le Château de Versailles).

COMPOSITION DES CONSEILS DE QUARTIER

Les membres des conseils de quartier sont désignés ou élus pour une durée de six ans maximum n'excédant pas la durée du mandat municipal.

Chacun des conseils de quartier comporte 3 collèges :

- un collège des représentants des habitants (tirés au sort). Le nombre de sièges pour les représentants des habitants est de 10 ;
- un collège des représentants d'associations de chaque quartier (tirés au sort). Le nombre de sièges pour les associations est de 10 sièges ;
- un collège des personnalités désignées par le Maire, dans la limite de 10 sièges.
 - Le directeur de la maison de quartier concernée peut être présent.
 - Les conseillers municipaux résidant dans le quartier peuvent, sur demande, en lien avec le président du conseil de quartier concerné, être présents.
 - Le Maire et les adjoints au Maire peuvent le cas échéant assister aux conseils de quartier.

BERNARD DE JUSSIEU

Présidente : **Corinne Forbice**
corinne.forbice@versailles.fr

Vice-président : **Gwilherm Poullennec**
gwilherm.poullennec@versailles.fr



Le quartier, situé sur d'anciens terrains maraîchers et horticoles, est composé de bâtiments à vocation sociale et de zones pavillonnaires. La diversité du quartier et un tissu associatif important donnent une atmosphère conviviale de solidarité et d'entraide. Le journal *L'Écho du quartier* y contribue.

Les commerces, le marché du samedi matin, les crèches, les écoles maternelles et élémentaires, le stade, le gymnase, le square Bonne Aventure, les deux résidences étudiantes et la forêt toute proche sont des atouts.

Les services offerts sont nombreux tels que la maison de quartier, le centre de protection maternelle, le multi-accueil, le centre de soins, la bibliothèque, les permanences de la CAF, des assistantes sociales, le centre médico-psychologique et le Cybersailles.

Le quartier est desservi par la gare de Montreuil, ligne L et des lignes de bus.



CHANTIERS

conseildequartier.chantiers@versailles.fr

Président : Pierre-Henri Durand-Delacre
pierre.durand-delacre@versailles.fr

Vice-président : Wenceslas Nourry
wenceslas.nourry@versailles.fr



Des chantiers qui servaient à entreposer le bois nécessaire à la cour royale, il ne subsiste que le nom. C'est à l'Hôtel des Menus Plaisirs, que furent votées à la Révolution, l'abolition des privilèges et la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

De la clinique des Franciscaines aux jardins des Étangs Gobert, des Moulins de Versailles à l'église Sainte-Élisabeth de Hongrie, en passant par l'hôtel de ville, la gare rénovée et les nouveaux immeubles contemporains adjacents, le quartier est marqué par sa diversité.

Très accessible (bus, pistes cyclables...), les crèches, les écoles, le stade, des services pour les seniors, une future maison de quartier, un prochain pôle de santé, ainsi que de nombreux commerçants attirent de nouveaux habitants.

D'autres projets sont en cours de réalisation : aménagement et verdissement de la rue des États-Généraux, réhabilitation de l'ancien bâtiment SNCF place Poincaré...



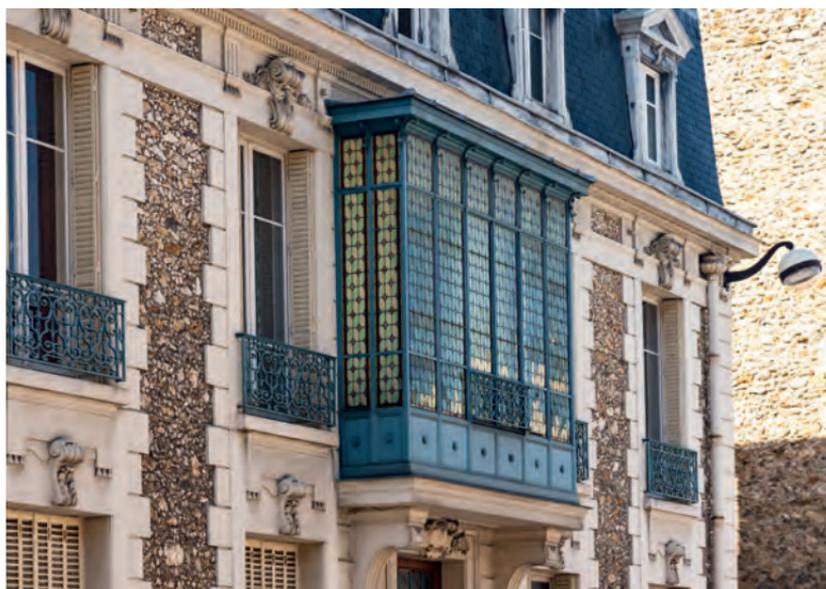
CLAGNY-GLATIGNY

Président : Mickaël Boitelle

mickael.boitelle@versailles.fr

Vice-président : Jean-Yves Perier

jean-yves.perier@versailles.fr



Ce quartier est riche en Histoire. La gare Rive-Droite, avec l'arrivée du chemin de fer en 1836, succéda à l'ancien château de Clagny construit par Louis XIV en 1665. Le Pavillon des filtres alimentait quant à lui la ville en eau, à partir de 1790. Aujourd'hui le quartier riche en squares, jardins et parcs forestiers attire les familles et les étudiants.

De nombreux établissements scolaires de la maternelle au lycée, l'UFR des Sciences de l'UVSQ, un Centre de formation artisanat (CFA), la Chambre des métiers et l'École des Parfums sont présents.

Des équipements sportifs (gymnases, stade), des lieux culturels (salle Tassencourt...), la maison de quartier ainsi qu'une offre de santé (Hôpital La Porte Verte et les Petites sœurs des pauvres) participent à la qualité de vie de ses habitants et renforcent les liens entre Pershing, Richard Mique, États-Unis, Clagny et Glatigny.





MONTREUIL

Présidente : Brigitte Chaudron
brigitte.chaudron@versailles.fr

Vice-président : Christophe Cluzel
christophe.cluzel@versailles.fr



Le quartier était un ancien village rural construit autour d'un monastère au VI^e siècle et rattaché à Versailles en 1787. Bien desservi par des lignes d'autobus et la gare de Montreuil, il offre de nombreux établissements scolaires publics et privés et d'excellentes installations sportives.

Une pépinière d'entreprises accueille de jeunes entreprises créatives.

Montreuil a vu récemment la création des jardins familiaux à Moser, et au cœur du groupe scolaire Lully-Vauban, le pôle Danse et Musique du Conservatoire a ouvert ses portes.

Le commerce se répartit entre la rue de Montreuil, Versailles Grand Siècle, la place d'Isigny et la rue Montbaouron. On y trouve une population diversifiée qui peut profiter de jardins publics et de parcs permettant détente et promenades en famille. Son origine et sa position un peu excentrée font qu'on le dénomme toujours « village de Montreuil ».

Les maisons de quartier Prés-aux-bois et Vauban proposent de nombreuses activités.

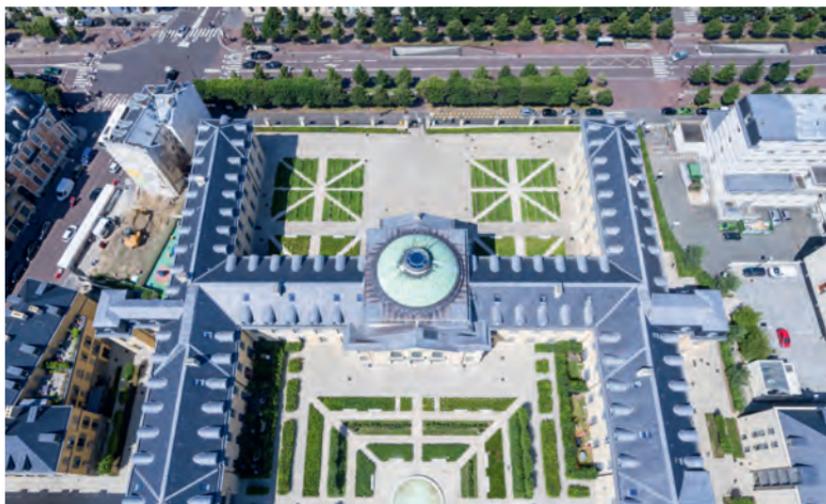


NOTRE-DAME

conseildequartier.notredame@versailles.fr

Président : Patrick Bouy
patrick.bouy@versailles.fr

Vice-président : Éric Dupau
eric.dupau@versailles.fr



Central et chargé d'histoire, on peut profiter dans ses rues animées, du choix des 450 commerces, aller au cinéma, dîner ou encore assister à des animations culturelles.

Le marché est l'un des plus beaux de la région avec les halles couvertes où convergent habitants, voisins et touristes autour des meilleurs produits. À proximité, le passage de la Geôle et le Bailliage accueillent les amateurs d'antiquité et d'objets d'art.

De larges voies arborées, de belles places, des secteurs résidentiels comme les Près ou l'Ermitage ainsi que de nombreux bijoux jalonnent le quartier: l'église Notre-Dame, le Musée Lambinet, le théâtre Montansier, la chapelle du Lycée Hoche ainsi que l'ancien Hôpital Richaud rénové avec sa chapelle qui accueille des expositions.

La gare Rive-Droite et le réseau Phébus, les nombreuses écoles publiques et privées dont le prestigieux lycée Hoche, l'École des Beaux-arts, la maison de quartier ou l'Atelier Numérique, ajoutent à la qualité de vie.





PORCHEFONTAINE

Président : Pierre Arnaud
pierre.arnaud@versailles.fr

Vice-présidente : Martine Schmit
martine.schmit@versailles.fr



Considéré souvent comme un village dans la ville, il est desservi par une gare et plusieurs lignes de bus.

Composé majoritairement de maisons individuelles, il est animé par ses commerces, ses restaurants et son marché deux fois par semaine sur le square Lamôme.

L'agrandissement du parvis de l'église Saint-Michel, le réaménagement du jardin Pierre Béquet mettant ainsi en valeur l'édifice typique du quartier ont été effectués récemment. Une Maison de santé ouvrira prochainement.

En lisière de la forêt, on trouve le camping, les installations sportives municipales, un centre hippique, le club de tennis ainsi qu'un chapiteau de cirque et une école de théâtre et de représentations.

Le parc des Nouettes autour de sa fontaine forment un lieu où les enfants peuvent profiter des jeux et les familles se rencontrer.

La maison de quartier propose des animations ainsi qu'une bibliothèque. Les associations organisent des manifestations comme le Bal Lamôme. Elles rythment la vie du quartier et sont contées par le journal *L'écho des Nouettes*.



SAINT-LOUIS

conseildequartier.saintlouis@versailles.fr

Présidente : Marie-Pascale Bonnefont
marie-pascale.bonnefont@versailles.fr

Vice-président : Philippe Pain
philippe.pain@versailles.fr



C'est le cœur historique, construit à l'emplacement de l'ancien « Parc aux Cerfs », réserve de chasse royale.

Il dispose d'une grande diversité de commerces, un marché alimentaire place de la cathédrale, une maison de quartier, la grande bibliothèque centrale et des établissements scolaires et d'enseignement supérieur comme l'École du paysage et l'École d'architecture.

L'art est présent avec des artisans et d'agréables galeries. Des restaurants proposent des haltes au détour de rues pittoresques.

De nombreuses richesses architecturales et historiques sont à découvrir : le Grand Commun, la Salle du Jeu de Paume, la cathédrale Saint-Louis, l'Hôtel de la Guerre, l'Hôtel des Affaires étrangères et de la Marine où furent négociés le traité de Versailles qui mit fin à la guerre d'indépendance américaine.

Ce sont aussi des parcs et jardins magnifiques : le Parc Balbi, le Potager du Roi, la pièce d'eau des Suisses, l'allée des Mortemets et la forêt du bois Saint-Martin.



SATORY

Président : **Bruno Thobois**
bruno.thobois@versailles.fr



Il est constitué de deux entités :

- Satory-Ouest, zone d'activités qui héberge des entreprises industrielles œuvrant dans les technologies des armements terrestres ou du sport automobile et dans le cadre du pôle de compétitivité nationale Mov'eo. Sur ce secteur sont également installés plusieurs établissements militaires.
- Satory-Est, camp militaire sur lequel sont implantés divers organismes et formations à vocation opérationnelle et logistique de l'Armée de Terre et de la Gendarmerie nationale, qui comprend également plusieurs zones résidentielles exclusivement réservées au logement des gendarmes ainsi que des ressortissants de la Défense et leurs familles. Le quartier accueille près de 600 enfants dans quatre écoles publiques maternelles et élémentaires ainsi que dans les garderies pré et post-scolaires et sur les aires de jeux.

Les commerces et services sont regroupés dans un centre commercial.

Une antenne administrative de la mairie est également installée dans un local du centre commercial.



© AltClick

INSTANCE DU CHÂTEAU

Président : Serandia Singaravelane

Vice-président : Marc Nizan



Le Domaine de Versailles occupe 874 hectares.

Les personnels (tous niveaux sociaux confondus) de l'Établissement Public et les familles sont logés dans différentes dépendances.

Celles du Château :

L'Hôtel des Réservoirs, l'Aile Sud et Nord des Ministres, la Grande et la Petite Écurie du Roi, le Pavillon de Massipe, le Petit Contrôle, la Petite Orangerie, les Cent Marches, la Pièce d'eau des Suisses, la Grange du Mail, les Pavillons des grilles de Neptune, du Dragon, des Jambettes et du Petit Pont...

Celles du Grand Parc :

Le Pavillon de la Grille des Matelots, la Ménagerie du Roi, le Pavillon du Bouillon, le Pavillon de La Lanterne, les Communs de Trianon, les Pavillons de la Régie et de la Laiterie, le Pavillon et l'Orangerie de Jussieu, le Pavillon de Châteauneuf, le Hameau de la Reine, le Pavillon de la Porte Saint-Antoine et le Pavillon de la Grille de la Reine.









ACTIONS FAMILIALES & SOCIALES

68 ACTION SOCIALE
77 LA PETITE ENFANCE

ACTION SOCIALE

EN DIRECTION DES FAMILLES, SENIORS ET PERSONNES HANDICAPÉES

Vos interlocuteurs privilégiés à Versailles

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Adresse physique :
6, impasse des Gendarmes à Versailles



Adresse postale :
Mairie de Versailles - CCAS
RP 1144
78011 Versailles Cedex
Courriel :
actionsociale@ccas-versailles.fr
01 30 97 83 00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

CONSEIL DÉPARTEMENTAL 78

Des travailleurs sociaux accompagnent familles, seniors, personnes en situation de handicap, femmes enceintes, adolescents, jeunes enfants, dans les difficultés sociales qu'ils rencontrent (liées au logement, au budget, à l'autonomie, à l'accès aux droits, etc.).

Territoire d'Action Départementale
46-50, rue Remilly • 78000 Versailles
01 30 836 836



CAF

Unique adresse postale :

1, rue La Fontaine
78201 Mantes-la-Jolie Cedex
0810 25 78 10

Accueil de la CAF

1, passage des Jardins à Versailles Chantiers
Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Espace numérique composé de 25 ordinateurs en libre accès et une borne située à l'extérieur accessible 24h/24
Accueil sur rendez-vous à prendre par Internet sur le site www.caf.fr

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE (CNAV)

Unique adresse postale :

CS 70009
93166 Noisy-le-Grand Cedex
Un seul numéro: le 39 60
Attention: 09 71 10 39 60 depuis l'étranger, un mobile ou une box
Du lundi au vendredi, de 8h à 17h
Site : <https://www.info-retraite.fr/>

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

Adresse postale :

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
78085 Yvelines Cedex 9
Adresse physique :
92, avenue de Paris • 78014 Versailles
2 bornes multiservices et 4 ordinateurs
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h (uniquement sur RDV l'après-midi)



Les ressources numériques pour accéder à ses droits

DROITS SOCIAUX SUR LE SITE INTERNET WWW.VERSAILLES.FR

Sur le site de Versailles, vous trouverez dans la rubrique Ma Ville/Solidarités et Santé toutes les démarches et structures du territoire qui peuvent vous être utiles. Vous accédez aux informations via huit thématiques :

Vie familiale, logement, santé, seniors, handicap, travail, juridique, précarité. Vous pouvez également poser directement vos questions sur vos droits et démarches par courriel : actionsociale@ccas-versailles.fr

BORNE INFORMATIQUE EN LIBRE ACCÈS

Un poste informatique est à votre disposition au CCAS pour réaliser de façon autonome vos démarches administratives (CAF, CNAV, Ameli, Pôle Emploi, Impôts...) et vous informer sur vos droits (Portails Justice, Handicap, Personnes âgées, Préfecture, Service Public...). Vous pouvez accéder à votre messagerie, scanner et éditer vos documents.

Entrée C • 6, impasse des Gendarmes

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

D'autres bornes ou ordinateurs en libre-service sont disponibles à l'Atelier Numérique, dans les maisons de quartier, au territoire d'action départementale et à Pôle Emploi. Pour plus d'information, contactez l'accueil du CCAS **01 30 97 83 00**.



Les permanences

LES PERMANENCES AU CCAS

Au CCAS, réservées aux résidents versaillais.

01 30 97 83 00

Information juridique: Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Droit des personnes et de la famille, droit des biens, droit du travail, droit de la consommation, droits sociaux, droit pénal.

Tous les lundis de 14h à 17h sur rendez-vous, contactez le 01 30 97 83 00

Aide à la rédaction juridique: Écrivain public juriste

Si vous avez besoin d'accompagnement dans vos démarches juridiques, un écrivain public juriste peut vous recevoir **les lundis de 9h à 12h30 et les vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, sur rendez-vous, contactez le 01 30 97 83 00**

Aide aux démarches de la vie quotidienne: Écrivains publics

Si vous avez besoin d'aide pour lire ou rédiger un courrier, remplir un dossier administratif ou le créer sur Internet, des écrivains publics vous reçoivent sur rendez-vous, contactez le **01 30 97 83 00**

- Au CCAS, 6, impasse des Gendarmes, Entrée C • **les mardis 14h-16h30**

- et **les jeudis 9h-11h30**

- À la Maison de quartier Montreuil - Prés-aux-Bois, 29, rue de l'École des Postes **les mardis 9h30-12h**

- À Jussieu,

- 12, allée Hector Berlioz

- 1 samedi sur 2 de 10h à 11h30**

Malendettement: CRÉSUS Île-de-France

Vous avez des difficultés financières (créances, surendettement), besoin de conseil en matière bancaire (rachat de crédits...)? Un conseiller vous reçoit **le mercredi de 13h à 17h, sur rendez-vous, contactez le 01 30 97 83 00**



Numérique

Vous avez besoin d'être accompagné ou formé pour effectuer vos démarches administratives en ligne, un conseiller peut vous recevoir **les mardis, les jeudis et les vendredis de 9h à 12h, sur rendez-vous, contactez le 01 30 97 83 00.**

Retraite

Vous avez besoin d'être accompagné pour remplir votre dossier de retraite, un conseiller peut vous recevoir **les mercredis de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous, contactez le 01 30 97 83 00.**

LES PERMANENCES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE

01 39 07 39 07

Le Point d'accès aux droits du Tribunal Judiciaire de Versailles 5, *place André Mignot, 78000 Versailles* propose des permanences d'informations juridiques concernant : toutes les procédures devant le tribunal, les affaires familiales, la protection des majeurs (tutelles, curatelles...), l'aide aux victimes, l'aide juridictionnelle, la conciliation et la médiation familiale,

Soutien financier

Délivré par le CCAS de Versailles, uniquement pour les résidents versaillais
01 30 97 83 15 / 83 16

Aide au financement d'une Technicienne en Intervention Sociale et Familiale (TISF)

Vous traversez une période difficile et avez besoin d'une professionnelle de confiance pour vous seconder à domicile auprès de vos enfants, vous aider dans la gestion quotidienne de votre foyer, et vous conseiller. La TISF est une professionnelle spécialisée dans le domaine de la famille et de la petite enfance. Une participation financière peut vous être accordée par le CCAS pour le premier mois d'intervention.

Autres aides financières sur demande de travailleur social

Elles peuvent être attribuées aux ménages qui connaissent des difficultés passagères. Elles sont demandées par les services sociaux (Conseil départemental, Mission locale, associations...) et accordées en urgence ou par la commission hebdomadaire des aides facultatives : secours exceptionnels liés au logement, à la santé, au transport, à la formation, aide alimentaire...

Les primes de naissance et de Noël

À la naissance ou à l'adoption de votre troisième enfant ou plus, sans condition de ressources, une prime est versée sous forme de tickets services d'une valeur de 144 €. Elle doit être demandée avant le premier anniversaire de l'enfant ou de l'adoption.

La prime de Noël concerne les enfants de moins de 16 ans et est instruite, sous conditions de ressources, en novembre et décembre. Elle est versée sous forme de tickets services d'une valeur de 48 € par enfant.

Votre demande de prime est à effectuer soit sur rendez-vous à prendre en ligne sur le site Internet de la Ville ou en contactant le 01 30 97 83 00, soit en ligne via le site www.versailles.fr (*Services en ligne*).

La liste des documents à fournir est à votre disposition au CCAS, vous pouvez également la consulter ou la télécharger sur le site www.versailles.fr (*Services en ligne*).

Soutien psychologique

CCAS • 6, *impasse des Gendarmes*
Entrée A • *Rez-de-chaussée*
01 39 51 25 25

L'Espace Parents et le PAEJ (Point Accueil Écoute Jeunes) sont des lieux d'accueil, d'écoute, de soutien psychologique ponctuel (pas de prise en charge psychothérapeutique sur le long terme), d'orientation. L'accueil est gratuit, anonyme et confidentiel. Il s'adresse à des familles et des jeunes qui résident ou sont scolarisés sur Versailles.



Vous êtes parents, vous êtes confrontés à des interrogations, des difficultés autour de votre rôle parental et de la place de chacun au sein de la famille: [l'Espace Parents](#) vous accueille **sur rendez-vous les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 9h à 18h**. Des permanences ponctuelles ont lieu **le samedi matin**.

Vous avez entre 10 et 25 ans et êtes confronté à des questions ou des préoccupations (conflits famille/ami(e)s, difficultés scolaires/professionnelles, stress, mal-être, confiance en soi, alimentation, harcèlement, violence, drogues, sexualité...). Vous pouvez être reçu, seul ou accompagné, au [Point Accueil Écoute Jeunes](#), **sur rendez-vous, les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 9h à 18h**.

Personnes sans résidence stable en grande précarité

Le Pôle SRS du CCAS • 01 30 97 83 00
Le CCAS reçoit les personnes sans résidence stable, sur rendez-vous, en contactant le CCAS au **01 30 97 83 00**, pour étudier leur demande de domiciliation et engager si nécessaire un accompagnement social (ou orienter vers les organismes adéquats).

De nombreuses associations interviennent auprès des plus précaires:

- **ATD Quart Monde** (action sociale et culturelle)
16 bis, rue des Petits Bois • 78000 Versailles • 01 39 53 67 20
- **La Croix-Rouge** (maraudes, aide alimentaire sur orientation d'un travailleur social...)
17, rue Berthier • 78000 Versailles • 01 39 50 11 94
- **Le Secours Catholique** (accueil de jour, soutien individuel...)
24 ter, rue du Maréchal Joffre • 78000 Versailles • 01 39 50 44 45
- **Le Secours Populaire** (aide alimentaire sur orientation d'un travailleur social, soutien individuel, loisirs, vacances...)
4, Villa de la Bonne Aventure • 78000 Versailles • 01 39 53 36 20
- **Médecins de rue** (consultation médicale)
44, avenue de Saint-Cloud • 78000 Versailles • 01 39 50 16 51
- **Ordre de Malte** (Maraudes)
13, rue de l'École des Postes • 78000 Versailles • 01 30 21 08 60
- **RIVE** (Accueil de jour pour femmes avec ou sans enfants)
20, rue de Noailles • 78000 Versailles • 01 39 02 28 60
- **SOS Accueil** (Accueil de jour)
20, rue de Noailles • 78000 Versailles • 01 39 02 28 60



**DES QUESTIONS ?
PARLONS-EN**

Accueil **confidentiel, anonyme et gratuit**

Point Accueil Écoute Jeunes
Jeunes de 10 à 25 ans



Seniors et personnes handicapées

Le Pôle Handicap du CCAS
01 30 97 83 00

ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS SES DÉMARCHES

Accompagnement dans les démarches liées au handicap

Si vous-même ou un membre de votre famille avez moins de 60 ans et êtes confronté à une situation de handicap, vous pouvez être accueilli, conseillé et orienté par les travailleurs sociaux du CCAS pour accéder à vos droits liés au handicap, favoriser votre maintien à domicile, ou faire la liaison entre les institutions et associations intervenant dans ce domaine.

Le service instruit également, pour le Conseil départemental, des dossiers d'aide sociale légale en vue d'une aide à la prise en charge d'une entrée en établissement ou d'une aide-ménagère.

Enfin, une assistante sociale disposant de notions en langue des signes peut accueillir les personnes sourdes et malentendantes.

Aides sociales pour les personnes de plus de 60 ans

Si vous ou l'un de vos proches avez plus de 60 ans, que vous vivez à domicile et êtes en perte d'autonomie, les travailleurs sociaux du CCAS vous accompagnent pour vous permettre d'accéder à vos droits, pour vous aider à vous maintenir dans votre domicile, ou vous informer et/ou guider dans une recherche de structure d'hébergement des personnes âgées (EHPAD, résidence seniors, etc.)

Le Pôle Sénior instruit également, pour le compte du Conseil départemental, des dossiers d'Aides sociales légales pour les personnes de plus de 60 ans, pour leur maintien à domicile ou une entrée en établissement.

Pôle Autonomie Territorial (Conseil départemental)

Assure l'évaluation, la prise en charge et l'attribution des prestations ou aides (AAH, PCH, APA...) pour les personnes de plus de 60 ans et les personnes en situation de handicap: allocation adulte handicapé, prestation de compensation du handicap, carte mobilité, aides techniques et humaines, allocation personnalisée d'autonomie, etc.

18, avenue Dutartre • 78150 Le Chesnay
01 30 83 60 00

ÊTRE AIDÉ DANS SES DÉPLACEMENTS

Carte mobilité inclusion (anciennement Carte d'invalidité ou de priorité et Carte européenne de stationnement)

Le CCAS peut aider à instruire les demandes de Cartes mobilité inclusion (anciennement Carte d'invalidité, de priorité ou de stationnement) permettant d'obtenir des priorités d'accès aux places assises dans les transports en commun, les files d'attente, d'avoir accès aux places réservées avec la Carte de stationnement. Ces demandes sont soumises à avis médical et sont transmises au Pôle Autonomie Territorial qui évalue la demande.

Pass Navigo Améthyste

Gratuité du transport en Île-de-France (zones 3 à 5) pour les plus de 65 ans non imposables, les adultes handicapés (taux de 80 %) bénéficiant de l'AAH ou les anciens combattants et veuves de guerre (passe payant pour les anciens combattants imposables). Les demandes sont à faire auprès du CCAS, sur rendez-vous, contactez le 01 30 97 83 00.

Pass Navigo Seniors

Abonnement annuel (prélèvement mensuel de 37,60 €) pour tous les seniors de plus de 62 ans pour circuler sur les zones de 1 à 5. Les demandes sont à faire auprès d'une agence Navigo.

PAM 78

Le Conseil départemental 78 propose un dispositif de transport: PAM 78 (Pour Aider à la Mobilité), service payant à

On vit tellement mieux quand on se sait bien entouré.



LES JARDINS
D'ARCADIE

Libre d'être ici.

À Versailles, découvrez nos
2 Résidences Services Seniors.



Notre 2^{ème} résidence ouvrira au 2^{ème} semestre 2022.



Location d'appartements
du studio au T3



Présence 24h/24



Services à la carte



Quartier Saint-Louis



Renseignez-vous
dès à présent !



SERVICE & APPEL GRATUITS

▶ N°Vert 0 800 350 050

versailles@jardins-arcadie.fr

**VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS ? N'HÉSITEZ PAS À NOUS RETOURNER
CE COUPON À CETTE ADRESSE : 1, rue Borgnis Desbordes - 78000 Versailles**

Nom, Prénom.....

Téléphone Email

Adresse

GPV - RCS522152388 - W. Simitch, S.Verglas, FID - Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatique par Les Jardins d'Arcadie et sont utilisées pour l'envoi d'une documentation gratuite. Elles seront conservées pour une durée maximale de 12 mois. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de retrait et de portabilité en vous adressant par email à rgpd@jardins-arcadie.fr. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Retrouvez l'ensemble de notre politique de protection des données sur notre site www.jardins-arcadie.fr.



la demande, adapté aux personnes à mobilité réduite.

Informations et réservations :

0806 00 78 92

<http://www.pam78.info/>

Dispositif « Sortir plus » :

À partir de 75 ans, pour les bénéficiaires des retraites complémentaires Agirc-Arrco, pour faire des courses, aller voir la famille ou des amis, aller chez le coiffeur, au restaurant, en promenade... à pied ou en voiture, le professionnel agréé peut rester avec la personne ou aller la chercher et revenir. Participation de 15 € à 30 € pour le senior.
Contact : caisses de retraites Agirc-Arrco.

Des sociétés privées proposent de l'accompagnement au transport ou des transports spécialisés. Pour tout renseignement sur ces sociétés :

Site Internet : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>

Pédicurie

Séances de pédicurie pour les personnes âgées de 60 ans et plus, non imposables. Ces soins sont prodigués par des pédicures libéraux, dans leur cabinet, ayant conventionné avec la Ville.

Le retrait de bons de pédicurie est à faire sur demande auprès du CCAS :

01 30 97 83 00

Tarif : 12,50 €

LE MAINTIEN À DOMICILE

Portage de repas à domicile

Pour toute personne âgée de plus de 60 ans ou personne handicapée (incapacité de 80 % et plus) dans l'impossibilité de cuisiner, ce service livre à domicile des repas équilibrés avec la possibilité de régimes ou de « textures modifiées » du lundi au dimanche (livraison le vendredi matin pour les repas du week-end).

Tarifs en fonction des revenus.

S'adresser au CCAS : 01 30 97 83 00



Téléassistance

Un système de téléassistance assure 24h sur 24 votre sécurité. Un opérateur répond à tout appel. Si nécessaire, il alerte les services de secours compétents. Abonnement mensuel • tarif unique.

Services à la personne

Les coordonnées des sociétés et associations de services à la personne sont diffusées par la Direction générale des entreprises:

Site Internet : www.entreprises.gouv.fr/services-a-la-personne

Tél. : 39 39 (15 centimes d'€ par minute)

L'association « Versailles Portage » livre vos achats ou vous accompagne chez l'un des commerçants adhérents (*liste des commerçants dans ce guide, page 38*).

Versailles Portage

80, rue de la Paroisse

Courriel : versailles.portage@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.versailles-commerces.info/fr/versailles-portage.html>

Portage de livres

Vous avez des problèmes de mobilité, vous êtes âgé(e) de plus de 60 ans ou handicapé(e), vos livres peuvent vous être portés à domicile.

01 39 50 24 45

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

Le registre des personnes fragiles et isolées

Vous pouvez demander à être inscrit ou faire inscrire un proche dans le registre des personnes fragiles et isolées, permettant de garder toute l'année un lien avec les services municipaux de façon journalière lors du déclenchement des plans Canicule, Grand Froid ou Pandémie. À tout moment, vous avez la possibilité d'annuler votre inscription, ou l'inscription d'un proche, en adressant un coupon d'annulation ou un courrier pour demander votre radiation.

S'adresser au CCAS pour l'inscription : 01 30 97 83 00

Pour des personnes confrontées à des situations d'isolement important (notamment liées à des difficultés

de mobilité) : un suivi plus étoffé peut être mis en place. Un agent du CCAS (téléphone 01 30 97 83 00) vous contactera afin d'évaluer avec vous votre situation et les actions susceptibles d'être mises en place.

Écoute personnalisée

Afin de maintenir un lien avec les seniors fragiles et/ou isolés et de repérer l'aggravation des situations, le CCAS propose une plateforme téléphonique personnalisée. Des informations leur sont régulièrement transmises sur les événements de la Ville et leurs droits, par des appels téléphoniques de convivialité, avec une fréquence hebdomadaire, mensuelle ou annuelle.

Contact : Accueil du CCAS

01 30 97 83 00

LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES ÂGÉES

PLATEFORME D'ACCUEIL ET DE SERVICES LÉPINE VERSAILLES

Lépine Versailles réunit des services et établissement afin de répondre aux besoins des Versaillais et de leurs proches face à la perte d'autonomie. Porté par la Ville de Versailles, le mouvement Habitat et Humanisme, et des partenaires du territoire, Lépine Versailles propose un accompagnement adapté aux besoins de chacun.

EHPAD

Service de Soins Infirmier à Domicile
Accueil de jour

53, rue des Chantiers • 78000 Versailles

01 39 50 61 16

EHPAD

> EHPAD Lépine Versailles

Établissement habilité à l'aide sociale

53, rue des Chantiers • 78000 Versailles

01 39 50 61 16

> EHPAD Hyacinthe Richaud

Établissement habilité à l'aide sociale

80, boulevard de la Reine • 78011 Versailles

01 39 63 91 90

Résidence seniors

Les Templitudes

Versailles



- ♥ Location avec services du T1 au T3
- ♥ Restaurant
- ♥ Sécurité
- ♥ Conciergerie
- ♥ Convivialité

18 rue du Refuge - 78000 Versailles

01 72 871 671

www.domusvi.com

Domus 

Location - DomusVi Conseil Immobilier - Crédits photos : Fotolia.fr, I. Foulon, DR

- › **Maison des Augustines**
Établissement habilité à l'aide sociale
23, rue Édouard Charton
01 39 20 19 39
- › **Maison Saint-Louis**
Établissement habilité à l'aide sociale
24 bis, rue du Maréchal Joffre
01 39 07 25 25
- › **Ma Maison (Les Petites Sœurs des Pauvres)**
9, avenue du Maréchal Franchet d'Esperey
01 78 74 10 00
- › **Résidence Pierre-Bienvenu Noailles**
184, avenue Morane Saulnier 78530 Buc
01 81 70 67 00

SSIAD

- › **Service de Soins Infirmiers à Domicile Domusvi**
30, rue du Général Leclerc
01 74 90 14 40

- › **Service de Soins Infirmiers à Domicile Lépine Versailles**
53, rue des Chantiers
01 39 50 78 87

Les résidences services

- › **Résidence Boëly « Les Jardins d'Arcadie »**
Logements en secteur libre et secteur social.
1, rue Borgnis-Desbordes
01 39 51 00 10
- › **Les Hespérides des Manèges**
8, avenue du Général de Gaulle
01 39 53 23 04
- › **Résidence « Les Templitudes »**
18, rue du Refuge • 01 72 87 16 71
- › **Résidence Médéric**
53-55, rue Exelmans • 01 30 83 82 00
- › **Résidence « Le Solstice »**
4, rue Alexis de Tocqueville
01 87 88 03 00



LA CRÈCHE FAMILIALE MUNICIPALE

L'accueil des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans est assuré de 7h30 à 19h au domicile d'assistantes maternelles agréées par le Conseil départemental.

6, rue Bernard de Jussieu
01 39 02 23 42

LES CRÈCHES COLLECTIVES ASSOCIATIVES

> Le Petit Navire

151, boulevard de la Reine

01 39 53 78 15

<http://www.crechelepetitnavire.fr>

> Ô Comme 3 Pommes

15, rue Jean-François Chalgrin

01 39 43 90 94

ocomme3pommes78@gmail.com

LES CRÈCHES COLLECTIVES D'ENTREPRISES OU INTER-ADMINISTRATIONS

Crèches privées :

Quartier Montreuil :

> Babilou • 34 places • 01 39 56 98 12

1, impasse du Docteur Wapler

> Micro crèche Les Bambins

de Montreuil • 10 places

58, rue de Montreuil • 0809 10 3000

contact@lacabanesbambins.fr ou

www.lacabanesbambins.fr

Quartier Notre-Dame :

> Crèche Réglisse • 40 places

55 bis, avenue du Maréchal Foch

01 39 07 08 55

Gérée par Maison Bleue

> Crèche Bambou • 16 places

32, rue des Réservoirs

07 83 42 26 78

Gérée par People and Baby

> Crèche bilingue Les Cygnes • 10 places

23, rue des Réservoirs

07 83 40 48 47

Gérée par People and Baby

> Crèche Nénuphar • 13 places

99, boulevard de la Reine

Asma Anouar

01 58 05 18 70

asma.anouar@people-and-baby.com

Gérée par People and Baby

> Micro-crèche Babilou • 10 places

9, rue Sainte-Anne

08 10 10 23 23

www.babilou.fr

> Micro crèche Rainette • 10 places

99, boulevard de la Reine

Asma Anouar • 01 58 05 18 70

asma.anouar@people-and-baby.com

Gérée par People and Baby

> Micro crèche Foch • 10 places

47, avenue du Maréchal Foch

01 85 53 06 90

Géré par La part de rêve

> Micro crèche Zazzen Jardin du Roi

10 places

4, impasse de Toulouse

01 81 93 07 00

www.zazzen.fr

> Micro crèche Plume Versailles

11 places

7, impasse de Toulouse

contact@creches-plume.fr

> Micro crèche Minilions • 10 places

41, rue Exelmans

contact@minilions.fr

Quartier Chantiers Porchefontaine :

> Crèche Galanga • 49 places

7, rue Jean Mermoz bât. C

01 30 21 88 78

Gérée par Maison Bleue

> Crèche Les Petits Etangs • 29 places

2, rue Alexis de Tocqueville

07 83 30 79 50

Gérée par People and Baby

> Micro crèche Bulles de Vie • 10 places

19, rue du Pont Colbert

01 39 50 29 97

pontcolbert@babybdv.fr

> Micro crèche Kiddies • 10 places

8, rue Jean Mermoz

Frédéric Houlbert

06 43 64 37 28

f.houlbert@kiddies.fr

Quartier Saint-Louis :

> Crèche Joffre • 17 places

25, rue du Maréchal Joffre

01 39 51 89 85

> Micro crèche Les Bambins

des Tournelles • 10 places

6, rue des Tournelles

www.lacabanesbambins.fr

Gérée par La cabane des bambins



LA PETITE ENFANCE

DIRECTION PETITE ENFANCE



Hôtel de Ville
4, avenue de Paris • 78011 Versailles

Renseignements et inscriptions :

Direction de l'Accueil du citoyen • Tél. : 01 30 97 85 55

direction.petite.enfance@versailles.fr • www.versailles.fr rubrique « Services en ligne »

Service régie :

Hôtel de Ville • 4, avenue de Paris • 78011 Versailles

Ouverture au public : les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h,
le mardi de 8h30 à 18h, le samedi de 8h30 à 12h

Tél. : 01 30 97 85 55 ou regie.famille@versailles.fr

Les établissements présents à Versailles

LES CRÈCHES COLLECTIVES ET LES MULTI-ACCUEILS MUNICIPAUX

Ces établissements accueillent
des enfants à partir de 10 semaines.

Ouvert de 7h à 18h30 :

> Marie-Anne Boivin

2, rue Antoine Richard • 01 39 50 57 97

Ouverts de 7h à 19h :

> Jacques Veslot

84 bis, rue Yves Le Coz • 01 39 02 12 40

> Chat Botté

78, boulevard de la Reine • 01 30 97 29 38

> Crèche du Manège Enchanté

6, impasse des Gendarmes • 01 30 97 29 25

Ouverts de 7h30 à 19h :

> Saint-Nicolas

9, rue Saint-Nicolas • 01 39 51 06 20

> Multi-accueil du Jeu de l'Oie

21-23, rue Jean Mermoz • 01 30 83 19 60

Ouverts de 8h à 18h. Fermés la
moitié des vacances scolaires :

> Multi-accueil La Goutte de Lait

9, rue Richaud • 01 30 83 00 75

> Multi-accueil Porchefontaine

86, rue Yves Le Coz • 01 39 49 42 95

> Multi-accueil Prés-aux-Bois

29, rue de l'École des Postes

01 39 53 60 07

> Multi-accueil Saint-Louis/Borgnis

Pour les enfants non marcheurs :

Saint-Louis • 50, rue Royale

01 30 97 29 23

Pour les enfants marcheurs :

Borgnis • 1, rue Borgnis-Desbordes

01 39 49 04 58

Ouvert de 8h à 18h30 :

> Multi-accueil Chantiers

53, rue des Chantiers • 01 30 97 29 35

Ouverts de 8h30 à 17h. Fermés la
moitié des vacances scolaires :

> Multi-accueil Clagny

(réouverture le 2 janvier 2023)

14, rue du Parc de Clagny

01 39 53 96 18

> Multi-accueil Notre-Dame

7, rue Sainte-Sophie • 01 39 53 94 66

> Multi-accueil Petits-Bois

6, rue Bernard de Jussieu

01 39 51 17 37

> Multi-accueil Vauban

76, rue Champ Lagarde • 01 39 49 43 46





> **Micro crèche Les Malicieux du Vieux Versailles** • 10 places
6, rue du Vieux Versailles
01 74 07 44 10
versailles.vieux@crechesetmalices.com

> **Crèche Les Petites Canailles**
35 places
15, rue de l'Orient
01 58 83 48 35
www.lespetitescanailles.fr

> **Micro-crèche Les Coloriés de l'Orangerie** • 10 places
8, rue de l'Orangerie
orangerie@lescolories.fr

Crèche du ministère des Armées :

> **Crèche les Petits Soleils caserne d'Artois** • 60 places
9, rue Édouard Lefebvre
Réservée aux ressortissants du Ministère des Armées.
Inscription auprès de l'IGESA
www.igesa.fr

LE RELAIS PETITE ENFANCE (R.P.E.)

- offre un lieu d'information, d'échange et d'écoute, et un cadre pour échanger sur les pratiques professionnelles des assistantes maternelles;
- propose des ateliers d'éveil aux jeunes enfants qu'il accueille pour partager des moments en collectivité;
- facilite l'accès à la formation continue des assistantes maternelles et les informe de leurs possibilités d'évolution professionnelle;
- les assiste dans les démarches à accomplir sur le site monenfant.fr;
- participe à l'information des candidats au métier.

R.P.E. – La Goutte de Lait
9, rue Richaud
01 30 83 00 70 • rpe@versailles.fr

LES ASSISTANTES MATERNELLES LIBRES

Elles accueillent des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans à leur domicile. Elles disposent d'un agrément donné par le Conseil départemental et sont suivies par les puéricultrices de la PMI.

Elles peuvent garder de 1 à 4 enfants en fonction de leur agrément. En s'inscrivant auprès du Relais Petite Enfance (R.P.E.), elles peuvent participer à des matinées d'éveil ainsi qu'à des soirées d'informations. Elles sont environ 190 sur la Ville de Versailles. Leurs coordonnées sont disponibles sur le site du Conseil départemental www.yvelines.fr; sur le site de la Ville : [www.versailles.fr/rubrique Services en ligne](http://www.versailles.fr/rubrique/Services%20en%20ligne) (liste avec les places disponibles) et sur le site monenfant.fr

La Goutte de Lait
9, rue Richaud
rpe@versailles.fr
01 30 83 00 70

LES AUXILIAIRES PARENTALES

Elles prennent en charge les enfants au domicile des parents. Elles peuvent travailler pour plusieurs familles en garde partagée et garder alternativement les enfants au domicile de l'une ou l'autre des familles.

La direction Petite Enfance organise deux ateliers dédiés à ces professionnelles, à Notre-Dame. Ces ateliers sont avant tout une mission d'accueil et d'accompagnement pédagogique aussi bien des enfants que des adultes.

L'objectif est de favoriser les échanges de pratiques entre elles, de les professionnaliser et de permettre aux enfants d'avoir un lieu de socialisation. Pour tout renseignement sur ce mode de garde :

R.P.E.
9, rue Richaud
01 30 83 00 70
ram@versailles.fr
Pour les ateliers:
sandrine.poirson@versailles.fr
ou 06 67 72 24 82

QUEL MODE D'ACCUEIL CHOISIR ?

> 3 réunions d'information sur les modes d'accueil sont organisées chaque année (octobre, février et juin). Pour connaître les dates, consultez le site de la Ville.



Multi-accueil Notre-Dame

L'ACCUEIL DANS LES ÉTABLISSEMENTS COLLECTIFS MUNICIPAUX

L'accueil régulier :

Il s'agit d'un accueil « type crèche » qui nécessite l'établissement d'un contrat (à partir d'une journée de présence par semaine, temps réservé), pour une année scolaire, renouvelable. Ce contrat définit le nombre de jours et le nombre d'heures réservés par semaine.

L'accueil ponctuel :

Il s'agit d'un accueil occasionnel et soumis aux disponibilités des établissements. Cet accueil peut être hebdomadaire ou non, sur un temps variable, en fonction des places disponibles.

MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX

Quel que soit le type d'accueil (régulier ou ponctuel) et sa durée, une inscription est nécessaire.

- pour l'accueil régulier de 1 à 5 jours : la préinscription se fait à la Direction de l'Accueil du citoyen, à partir du 4^e mois de grossesse.
- pour l'accueil occasionnel, l'inscription de l'enfant se fait auprès de la structure souhaitée, après la naissance de l'enfant.

L'inscription définitive n'est prise en compte que sur présentation d'un dossier complet, accompagné

du règlement des frais d'admission (20 € par enfant, plafonné à 40 € par famille et par an, en cas d'admission de 3 enfants ou plus au cours de la même année).

La liste des pièces à fournir est disponible sur le site de la Ville, rubrique Services en ligne.

TARIFICATION

La participation financière due par la famille varie selon ses revenus et le nombre d'enfants à charge, suivant un barème établi par la Caisse d'Allocations Familiales. Le paiement est mensualisé et recouvré à terme échu.

Soutien à la parentalité

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Le Petit Square

7, rue Sainte-Sophie • 01 39 02 72 16 ou 06 67 72 24 82

Le lundi de 15h à 17h30, le mardi de 15h à 17h30 et le vendredi de 9h à 11h30 et de 15h à 17h30

Anonyme et gratuit, c'est un lieu destiné aux parents et à leurs enfants âgés de 0 à 4 ans. Pas besoin de s'inscrire, pas besoin de réserver. L'objectif est de prendre du temps avec son enfant, de venir se poser avec lui, de lui permettre de rencontrer d'autres enfants et de ne pas rester seul avec ses questionnements de parents.





Les mots invariables

Q.C.	1	2	3	4
1	Le	Un	Deux	Plusieurs
2	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
3	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
4	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
5	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
6	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
7	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
8	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
9	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
10	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
11	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
12	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
13	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
14	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
15	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
16	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
17	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
18	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
19	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
20	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel

Les mots invariables [2]

Q.C.	1	2	3	4
1	Le	Un	Deux	Plusieurs
2	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
3	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
4	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
5	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
6	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
7	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
8	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
9	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
10	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
11	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
12	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
13	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
14	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
15	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
16	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
17	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
18	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
19	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel
20	Lequel	Lequel	Lequel	Lequel



ÉDU- CATION

- 84 ÉCOLES MATERNELLES ET
ÉLÉMENTAIRES (INSCRIPTIONS)
- 85 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
- 86 ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS
- 87 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
PUBLIC ET PRIVÉ
- 89 LES ENFANTS EN SITUATION
DE HANDICAP
- 90 LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES
- 90 LA RESTAURATION SCOLAIRE
ET LA PAUSE MÉRIDIDIENNE
- 91 LES ÉTUDES SURVEILLÉES
- 92 LES ACCUEILS DE LOISIRS
- 94 INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS
PÉRI ET EXTRASCOLAIRES



INSCRIPTIONS DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants entre 3 et 16 ans. De 3 à 6 ans, votre enfant se rendra à l'école maternelle. Entre 6 et 12 ans, il fréquentera l'école élémentaire. Les enfants de moins de 3 ans sont inscrits sur liste d'attente et sont admis à l'école maternelle, sur décision du directeur de l'école, en fonction des places disponibles.

Vous pouvez scolariser votre enfant dans une école publique ou privée.

Les inscriptions scolaires dans les écoles publiques de la Ville s'effectuent à partir du mois de mars pour la rentrée scolaire suivante auprès de la Direction de l'Accueil du citoyen.

Il vous faut présenter :

- la copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant et, le cas échéant, pour les parents divorcés ou séparés, les documents établissant l'autorité parentale
- la pièce d'identité du (des) parents
- la copie d'un justificatif de domicile récent, au nom du responsable de l'enfant (facture EDF, téléphone...)

Vous devrez ensuite prendre rendez-vous avec la directrice ou le directeur de l'école dans laquelle a été inscrit votre enfant, pour procéder à son admission.

Les écoles publiques de Versailles font l'objet d'une sectorisation. Lors de son inscription, votre enfant sera affecté dans son école de secteur, en fonction de votre lieu d'habitation. Dans le cas où vous souhaiteriez le scolariser dans une autre école, vous devrez formuler une demande de dérogation auprès de la Direction de l'Éducation (education@versailles.fr).

Si vous souhaitez instruire votre enfant à domicile, vous devez faire une demande d'autorisation préalable auprès de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) des Yvelines et une déclaration auprès du maire, démarche à renouveler chaque année. Des contrôles sont effectués, pour s'assurer du niveau d'instruction et de l'état de santé de l'enfant.

Pour toute question :

DIRECTION DE L'ACCUEIL DU CITOYEN



Hôtel de Ville • 4, avenue de Paris • 78011 Versailles
Demander l'accès de l'ascenseur à l'agent

Tél. : 01 30 97 85 55 ou mail : education@versailles.fr

Ouverture au public les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h, le mardi de 8h30 à 18h, le samedi de 8h30 à 12h





LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

La loi reconnaît à tout enfant en situation de handicap le droit à une éducation scolaire, quelle que soit la nature ou la gravité de son handicap. Cette règle générale peut être aménagée si, après une étude détaillée de la situation, des difficultés trop importantes rendent objectivement une intégration impossible ou trop exigeante pour l'élève. L'enseignant référent de secteur est la personne ressource pour toutes les questions de handicap à l'école.

L'INSCRIPTION SCOLAIRE

Les démarches d'inscription scolaire sont identiques à celles décrites précédemment. Au moment de l'inscription, informez vos interlocuteurs de la Direction de l'Éducation des besoins spécifiques de votre enfant, liés à son handicap. L'enseignante référente de l'Éducation nationale pourra vous conseiller pour préparer l'accueil de votre enfant.

L'ACCUEIL EN MILIEU ORDINAIRE

Pour un accueil adapté et de qualité de votre enfant, le directeur de l'école sera votre interlocuteur principal, accompagné d'une équipe pluridisciplinaire pour offrir des conditions optimales de scolarisation à votre enfant. Cette équipe, composée du médecin de l'Éducation nationale, du psychologue scolaire, du référent de scolarisation et des professionnels de la Maison Départementale des personnes handicapées se coordonneront pour permettre une acquisition des savoirs et une intégration positive.

Les ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire)

Ces classes permettent l'accueil dans une école élémentaire d'un petit groupe d'enfants présentant le même type de handicap. Elles bénéficient de la présence d'une enseignante spécialisée qui organise les intégrations individuelles dans les classes ordinaires, dans le cadre d'une forme ajustée de scolarisation :

- un temps d'enseignement adapté au sein de l'ULIS ;
- un temps d'activités dans les classes de l'école.

L'inscription dans une ULIS est subordonnée à une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). L'affectation est décidée par la DSDEN.

Différents types d'unités localisées pour l'inclusion scolaire existent en fonction des troubles présentés par les élèves (troubles spécifiques du développement de l'enfant, du langage et des apprentissages, des fonctions motrices, de la fonction auditive et visuelle, etc.)

L'ENSEIGNEMENT À DOMICILE

Des services d'aide pédagogique à domicile (SAPAD) assurent un enseignement à domicile pour les enfants ne pouvant pas être accueillis dans l'établissement scolaire où ils sont inscrits du fait de leur état de santé. Les demandes doivent être adressées à la DSDEN qui décidera de la mise en œuvre de ce service.

LE MILIEU SPÉCIALISÉ

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) oriente la famille de l'enfant vers un parcours individualisé à un rythme adapté afin de concilier enseignements et soins. Le référent qui suit votre enfant ainsi que la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) vous aideront dans la recherche et dans le choix de l'établissement le plus adapté à votre enfant.



présidée par l'adjointe au maire déléguée à l'Enseignement primaire, aux Activités périscolaires et à la Restauration scolaire à laquelle participent des représentants des parents d'élèves et des coordinateurs de secteur.

Afin de faire découvrir aux enfants d'autres cultures alimentaires, d'autres goûts et leur apporter des repères nutritionnels, des animations sont régulièrement proposées au sein des restaurants scolaires.

La plupart des écoles élémentaires sont équipées de self en libre-service permettant de développer l'autonomie de l'enfant.

La Ville met également en place une politique active en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire en équipant ses écoles de tables de pré-tri et en organisant une collecte des bio déchets en lien avec Versailles Grand Parc.

Afin de toujours rester à l'écoute des familles, la Direction des personnels de service et de la restauration vous conseille et répond à vos questions au 01 30 97 85 70 ou par Internet sur les services en ligne « Espace Familles » où les menus sont consultables.

La pause méridienne est placée sous la responsabilité de la Ville de 11h30 à 13h20. Ce temps périscolaire est encadré, pour les écoles élémentaires, par une équipe d'animateurs diplômés et pour les écoles maternelles, par des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). À leurs côtés, les agents de restauration sont également des intervenants indispensables dans le bon déroulement de la pause méridienne. Au quotidien, ils préparent les repas, assurent leur distribution et veillent à l'hygiène des réfectoires et des offices.

Un projet de fonctionnement et d'animation est rédigé au début de l'année scolaire par chaque responsable périscolaire. Il décrit l'organisation de la pause méridienne, clarifie le rôle et la responsabilité de chacun, définit les diverses procédures à respecter en cas d'incident ou d'accident et présente les ateliers proposés aux enfants des écoles élémentaires: arts plastiques, sports, sciences, jardinage, activités manuelles, etc.

LES ÉTUDES SURVEILLÉES

L'étude surveillée est organisée à l'initiative et sous la responsabilité de la Ville. Elle est un temps au cours duquel les enfants peuvent faire leurs devoirs au calme, en bénéficiant de la présence d'un enseignant. Les études sont encadrées par des enseignants ou par des intervenants (Bac +2 minimum), qui sont rémunérés par la Ville.

Les études surveillées se déroulent en liaison avec le directeur d'école, tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire, de 16h30 à 18h. Le goûter est fourni par les familles.

Les enfants ne sont pas autorisés à sortir avant la fin du temps d'étude surveillée.



INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PERI ET EXTRASCOLAIRES



La Ville de Versailles met à disposition des familles un site web dédié <https://espace-citoyens.net/versailles/> où il leur est possible de :

- vérifier et modifier leurs coordonnées personnelles,
- inscrire leurs enfants à l'ensemble des activités péri et extrascolaires,
- déclarer une absence pour maladie,
- télécharger au format PDF des documents (factures, attestations fiscales, informations sur les activités des centres, etc.),
- régler leurs factures en ligne,
- posséder un espace de stockage des documents justificatifs récurrents (avis d'imposition par exemple).

Les familles doivent effectuer l'inscription de leurs enfants à partir du mois de juillet pour la rentrée suivante en ligne, sur leur compte personnel de l'Espace citoyen, ou auprès de l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Après cette inscription administrative, les familles pourront vérifier la prise en compte de leurs demandes et de l'ensemble de leurs réservations. Elles pourront aussi modifier en ligne leurs réservations, les annuler ou changer l'agenda de leur enfant sous réserve d'un délai de prévenance et dans la limite des capacités d'accueil des structures.

Pour les activités périscolaires (accueil du matin, restauration, études, accueils post-scolaires), ce délai est fixé à 18 heures la veille du jour de fréquentation souhaité.

Pour les accueils de loisirs du mercredi, la désinscription est possible jusqu'au jeudi soir minuit et les inscriptions jusqu'au dimanche soir minuit pour le mercredi suivant.



Pour les accueils de loisirs des vacances, les réservations et annulations devront être effectuées au plus tard :

- 3 semaines avant le début de l'accueil pour les petites vacances,
- jusqu'au 1^{er} juin pour le mois de juillet et jusqu'au 1^{er} juillet pour l'accueil au mois d'août.

Toutefois, pour les familles n'ayant pas pu procéder à une inscription pendant la période d'inscription initiale, une demande d'inscription sans majoration peut être formulée pendant une période complémentaire fixée par la Ville entre la fin de la période normale d'inscription et le début de la période de congés scolaires concernée et ne pourra être acceptée que sous réserve des places encore disponibles.

Passé les délais ci-dessus, les réservations ne pourront plus être effectuées en ligne et le tarif appliqué à la famille sera majoré de 25 %.

LA TARIFICATION DES ACTIVITÉS

La Ville de Versailles a souhaité, par souci d'équité et de transparence, créer une tarification personnalisée et adaptée aux ressources globales des familles, avec la mise en place d'un tarif « plancher » et d'un tarif « plafond ». Le mode de calcul retenu consiste à appliquer un pourcentage (taux d'effort ou de participation) sur les ressources annuelles de la famille en tenant compte de la composition familiale et du lieu de résidence.



Un simulateur de tarifs est accessible sur Internet www.versailles.fr/servicesenligne. Il permet à chaque famille d'effectuer une estimation de sa propre grille tarifaire. Sur autorisation des familles allocataires de la CAF, la Ville de Versailles prend connaissance du quotient familial CAF via l'utilisation du service de consultation en ligne CAFpro, dont l'accès est strictement réservé aux professionnels habilités. Pour les familles qui ne sont pas allocataires de la CAF, l'avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2 est demandé et la Ville se réserve le droit d'exiger tout document justificatif complémentaire pour déterminer le montant des ressources prises en compte dans le calcul de leur taux d'effort.

La participation financière de chaque famille sera révisée chaque année au 1^{er} septembre ou en cas de changement de situation familiale (mariage, concubinage, séparation, divorce, naissance, etc.) ou économique (chômage, cession ou reprise d'activité) à réception des pièces justificatives et sans effet rétroactif. Pour les usagers non versaillais, et pour chaque activité tarifée au taux d'effort, il est prévu l'application d'une majoration de 20 % sur le tarif plafond de l'activité. La grille tarifaire et les règlements des accueils périscolaires et extrascolaires sont consultables sur www.versailles.fr rubrique « services en ligne ».

SERVICE RÉGIE - DIRECTION DE L'ACCUEIL DU CITOYEN

Hôtel de Ville • 4, avenue de Paris • 78011 Versailles

Demander l'accès de l'ascenseur à l'agent

Tél. : 01 30 97 81 10 ou par mail à regie.famille@versailles.fr

Ouverture au public les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h,

le mardi de 8h30 à 18h, le samedi de 8h30 à 12h

Pour les paiements en espèces, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h







CULTURE LOISIRS TOURISME

- 98 DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES
- 99 MUSÉE LAMBINET
- 100 ESPACE RICHAUD
- 100 CARRÉ À LA FARINE
- 101 LE MOIS MOLIERE
- 102 ARCHIVES COMMUNALES
- 103 BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES
- 106 ÉCOLE DES BEAUX-ARTS
- 107 UNIVERSITÉ OUVERTE
- 108 CONSERVATOIRE
À RAYONNEMENT RÉGIONAL
- 110 THÉÂTRE MONTANSIER
- 111 PALAIS DES CONGRÈS
- 112 CENTRE DE MUSIQUE BAROQUE
- 113 ACADÉMIE ÉQUESTRE NATIONALE
DU DOMAINE DE VERSAILLES
- 114 ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
DE PAYSAGE
- 115 ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
- 116 CHÂTEAU
- 120 OFFICE DE TOURISME
- 122 LUDOTHÈQUE / CINÉMAS
- 123 LE 3.ND



CULTURE

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Hôtel de Ville • 4, avenue de Paris



Cour pavée • Demander l'accès de l'ascenseur à l'agent par un bouton d'appel en façade

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Tél. : 01 30 97 85 15 • e-mail : affaires.culturelles@versailles.fr

Facebook : [culture versailles](https://www.facebook.com/cultureversailles)

Twitter : [culture versailles](https://twitter.com/cultureversailles)

Site Internet : www.versailles.fr



Exposition Willy Ronis à l'Espace Richaud

En matière culturelle, la Ville a pour objectif de mettre la culture à la portée de tous. À cet effet, elle s'attache à valoriser le patrimoine, tout en promouvant la création dans tous les domaines et dans tous les quartiers.

Telles sont les lignes directrices de l'action de la direction des Affaires culturelles (DAC) au service de la politique culturelle de la Ville de Versailles.

La DAC conçoit les grands projets, l'agenda culturel et les événements de la Ville. Elle veille au bon fonctionnement des services et des événements culturels. Elle coordonne l'activité des établissements culturels municipaux (réseau des bibliothèques, Archives Communales, École des Beaux-arts, Université Ouverte et le nouvel ensemble constitué par le rapprochement du Musée Lambinet, de l'Espace Richaud et du Carré à la Farine). Elle articule leurs actions avec celles du Théâtre Montansier, ainsi que celles de l'Académie Internationale des Arts du Spectacle, du Chapiteau de Porchefontaine, des résidences artistiques... La DAC assure les relations avec les partenaires locaux et extérieurs. Elle est garante de la cohérence de l'action culturelle qu'elle développe au sein et au-delà de la ville, dans un souci d'accessibilité à tous les publics, de cohésion sociale, de soutien à la création et de représentation de la diversité.

Le calendrier annuel s'articule autour de grands rendez-vous (Mois Molière, Journées européennes du Patrimoine, Nuit de la Création, Histoire de Lire, Versailles au son des orgues, Festival des langues classiques, Nuit des musées), ainsi que des expositions, des portes ouvertes des établissements culturels... L'ensemble de la programmation est développé en relation avec les institutions et associations culturelles versaillaises.

Grâce à une offre variée et de qualité proposée par ses établissements culturels et son tissu associatif, la Ville de Versailles encourage les pratiques artistiques amateurs et professionnelles, faisant de la culture un élément fédérateur et moteur du territoire qui participe pleinement à son rayonnement à l'échelle locale, nationale et internationale.



MUSÉE LAMBINET - ESPACE RICHAUD CARRÉ À LA FARINE

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Depuis mars 2021, le musée Lambinet, l'espace Richaud et le Carré à la farine se sont rapprochés et bénéficient désormais d'une même direction. Cette évolution permet aux établissements de proposer une programmation cohérente et de développer plus encore les services aux publics afin de valoriser les expositions et événements variés qui se tiennent dans chacun des établissements.



MUSÉE LAMBINET

54, boulevard de la Reine • Tél. : 01 30 97 28 75

Le musée sera fermé jusqu'à fin 2022

Ouvert du mercredi au vendredi de 12h à 19h et le samedi et le dimanche de 10h à 19h

Ouvert aux groupes sur réservation le mardi • Fermé le lundi et les jours fériés

Informations pratiques et programme des expositions et animations sur www.versailles.fr et dans les pages « Sortir » du magazine municipal
Facebook, Instagram LinkedIn : @museelambinet

Une maison de collectionneurs : une nouvelle muséographie, un nouveau parcours

Construit par l'entrepreneur des Bâtiments du roi Joseph-Barnabé en 1752, l'hôtel Porchon passe ensuite à divers propriétaires jusqu'à la famille Lambinet. Légué à la ville, il devient en 1932 le musée municipal. Depuis 2019, le musée est en pleine rénovation muséographique au profit des collections permanentes. Le nouveau parcours est porté par les objectifs de lisibilité et de cohérence mettant en valeur les collections et leur histoire et l'identité de maison de collectionneurs qui caractérise le musée Lambinet.

Une programmation sur deux lieux emblématiques

- Une exposition temporaire au rez-de-chaussée du musée en fin d'année
- Une exposition patrimoniale à l'Espace Richaud en début d'année

Des animations tout au long de l'année (détails et conditions sur notre site Internet)

- Visites guidées des collections permanentes ou des expositions temporaires
- Conférences dans l'auditorium

- Le mercredi : « les aventuriers de l'art » pour les 6-10 ans et pour les 11-15 ans « ateliers d'arts graphiques »
- Les vacances scolaires : ateliers et contes
- Anniversaire au musée
- Visites-ateliers pour scolaires et centres de loisirs
- Contes pour les enfants individuels et les crèches

En attendant la réouverture

Durant sa fermeture pour travaux jusqu'à la fin de l'année 2022, le musée continue à vous faire découvrir ses collections à travers des offres numériques et hors les murs. Sur le site Internet, des vidéos de conférences et de contes, des activités ludiques, de pratique artistique et des expositions virtuelles sont mises à la disposition des visiteurs, petits et grands. Des médiateurs (guides et conteurs) se déplacent également dans les établissements scolaires, les centres de loisirs, les structures d'accueils des familles et les crèches pour poursuivre leur mission de transmission des arts et de l'histoire de Versailles.



ESPACE RICHAUD

78, boulevard de la Reine • Tél. : 01 30 97 28 66

espace.richaud@versailles.fr

Du mercredi au vendredi de 12h à 19h

Samedi et dimanche de 10h à 19h (en période d'exposition)

Informations pratiques et programmation sur www.versailles.fr et dans le magazine municipal



En prenant le parti de restaurer la chapelle historique de l'ancien hôpital pour en faire un lieu ouvert au public, la Ville de Versailles a choisi de se doter d'un équipement culturel de prestige. L'Espace Richaud, dédié à l'accueil des expositions patrimoniales et d'art contemporain, propose une grande diversité de manifestations : expositions, concerts, conférences, mais aussi spectacles vivants, en particulier dans le cadre du Mois Molière.

Ses différents espaces répartis sur deux niveaux permettent de nombreuses combinaisons au service de la création comme de la valorisation du patrimoine.

Ce lieu de pluridisciplinarité artistique est également un élément fort de l'offre que la Ville entend proposer

à ses mécènes. Ils trouvent dans la chapelle de l'ancien hôpital royal le cadre idéal pour leurs manifestations.

Une programmation d'expositions temporaires

L'Espace Richaud propose chaque année dans ses cinq salles d'expositions :

- Une exposition patrimoniale coordonnée par le musée Lambinet
- Des expositions dans les domaines de la création contemporaine (BD, art urbain...)
- Une exposition à destination du public familial pendant les fêtes de fin d'année

Des animations tout au long de l'année (Détails et conditions sur notre site Internet)

- Visites guidées des expositions temporaires
- Visites guidées pour la valorisation de l'hôpital royal
- Accueil des scolaires et centres de loisirs lors des expositions temporaires (visites guidées, ateliers, etc.)
- Diverses activités pour le jeune public, les familles, les adultes et les publics empêchés

Chaque exposition temporaire bénéficie d'une programmation culturelle spécifique.



CARRÉ À LA FARINE • SALLE D'EXPOSITION

Marché Notre-Dame • 70 bis, rue de la Paroisse

Tél. : • 01 39 51 52 04 • carrefarine@versailles.fr

Du lundi au dimanche de 11h à 18h (en période d'exposition)

Informations pratiques et programmation sur www.versailles.fr et dans le magazine municipal

Lieu d'exposition destiné aux artistes professionnels ou aux amateurs ainsi qu'aux associations d'artistes, le Carré à la Farine participe également aux temps forts de la saison culturelle

de la ville, notamment la Nuit de la Création et le Mois Molière. Hors temps d'exposition, il accueille aussi des ateliers de pratique artistique à destination du jeune public.



LE MOIS MOLIERÈ

FESTIVAL : THÉÂTRE, CIRQUE, MUSIQUE ET DANSE

Au mois de juin

Informations et programmation : www.moismoliere.com

Facebook : Festival Mois Molière Versailles



Chaque année, le Mois Molière ouvre la saison des festivals en France. Durant tout le mois de juin, il présente plus de 300 spectacles de théâtre, de musique, de danse et de cirque dans la ville, qui devient pour l'occasion une immense scène à ciel ouvert.

En soutenant la création et les jeunes compagnies, le festival propose un véritable voyage à travers les genres, les pays et les pratiques artistiques. Créateur de liens entre les différents quartiers, le public et les artistes, l'histoire et la création, il invite à la découverte d'un théâtre accessible à tous.

Dans les Grandes Écuries, le Théâtre Montansier, le Potager du roi, les parcs et jardins de la ville et plus de soixante autres lieux, se produisent troupes dynamiques et ensembles virtuoses, professionnels comme amateurs.

Avec la plupart de ses représentations en entrée libre ou à prix réduit, Le Mois Molière est une occasion incontournable pour s'immerger dans une « ébullition créative » qui ne peut laisser personne indifférent.

À partir du 25 mai,
informations :
Maison du Mois Molière
Carré à la Farine
Place du marché Notre-Dame
Mercredi et jeudi
de 14h à 18h,
vendredi et samedi
de 10h à 18h,
dimanche de 10h à 13h
Tél. : 01 30 21 51 39





ARCHIVES COMMUNALES

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Grande Écurie du Roi • 1, avenue de Paris

Adresse postale : Hôtel de Ville • 4, avenue de Paris • RP 1144 • 78011 Versailles cedex

Tél. : 01 30 97 28 80 • e-mail : archives.communales@versailles.fr

Salle de consultation ouverte du mardi au vendredi de 13h30 à 17h

Fermeture annuelle du 1^{er} au 31 août et du 26 au 31 décembre

Informations pratiques et programme des expositions : www.versailles.fr

Facebook : [ArchivesVersailles](https://www.facebook.com/ArchivesVersailles)



Mémoire vivante de la commune, les Archives communales collectent, classent et inventorient, partagent et mettent en valeur le patrimoine écrit et iconographique de la Ville. Elles rassemblent aujourd'hui plus de 3,2 km linéaires d'archives sur tous supports, datant du XVI^e siècle à nos jours : registres paroissiaux depuis 1545 et état-civil ancien, délibérations du conseil municipal formé en 1787, documents budgétaires ou électoraux, recensements de la population, archives hospitalières, documents d'urbanisme.

Les documents collectés auprès des services municipaux côtoient les dossiers des établissements publics communaux ainsi que les fonds d'archives privées, la presse locale ou les collections figurées : gravures, cartes postales, photographies, plans et dessins d'architecture... Depuis 2010, le service assure également la gestion des archives communautaires de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.

MODALITÉS DE CONSULTATION

L'accès aux archives est libre et gratuit pour tous sur présentation d'une pièce d'identité, dans le respect de la réglementation en vigueur notamment sur les délais de communicabilité.

OFFRE CULTURELLE ET PÉDAGOGIQUE

(détails et conditions sur notre site Internet)

Les Archives communales présentent régulièrement des expositions, accompagnées ou non de publications, en lien avec l'histoire et le patrimoine de Versailles. Elles participent aux Journées européennes du patrimoine et à la journée internationale des Archives, en proposant des visites commentées du service et des magasins de conservation.

Elles proposent des ateliers sur place et numériques à destination des scolaires, permettant aux enfants de découvrir la richesse patrimoniale et historique de leur ville ou de leur quartier.



BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES



LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE VERSAILLES

Réparties sur neuf sites, les bibliothèques de la Ville de Versailles ont des missions multiples: renforcer la cohésion sociale, favoriser la citoyenneté par l'accès à l'information et à une culture ouverte, promouvoir tous les supports de la culture à travers les collections et leur médiation, favoriser le développement de la lecture dès le plus jeune âge, développer la culture et la créativité numériques, accompagner la formation initiale et tout au long de la vie, conserver et diffuser des fonds anciens, rares et précieux et valoriser le patrimoine et la création contemporaine auprès de tous les publics. Elles constituent un réseau uni par des instruments de recherche, un règlement et un catalogue communs. Les bibliothèques des Petits-Bois (Bernard-de-Jussieu), Porchefontaine, Prés-aux-Bois, Saint-Louis et Vauban sont localisées dans les Maisons de quartier. La bibliothèque de l'Université Ouverte de Versailles (UOV), dédiée à la formation tout au long de la vie et aux enjeux d'accessibilité, se trouve également au sein d'un établissement d'enseignement à la programmation variée (cycles de conférences, cours de langues, ateliers culturels et pratiques artistiques). L'Atelier numérique se consacre aux domaines du numérique et de l'informatique, ainsi que du développement durable. La bibliothèque de l'Heure joyeuse est historiquement tournée vers les jeunes publics, qu'elle accompagne depuis les années 1930. Enfin, le site dit « Bibliothèque Centrale », sis dans l'ancien Hôtel des Affaires étrangères et de la Marine, propose des collections destinées à tous les publics à partir de 12 ans et conserve les fonds patrimoniaux.

RESSOURCES NUMÉRIQUES

À distance, il est possible de consulter plusieurs ensembles de documents patrimoniaux numérisés, sur la bibliothèque numérique patrimoniale (lasirene.versailles.fr).

Le portail des bibliothèques (bibliotheque.versailles.fr) ou l'application « *ma bibli* » vous permet de consulter le catalogue, de gérer votre compte lecteur et de suivre l'actualité des collections. Les lecteurs de 7 à 13 ans disposent d'un portail jeunesse dédié (bibliotheque-jeunesse.versailles.fr).

Depuis le portail, des ressources numériques sont proposées. Les adhérents peuvent ainsi accéder à des films ou des documentaires en VOD (2 par mois), à de la presse en ligne, à des cours d'auto-formation en ligne (« gaming », cuisine, code de la route, bien-être et santé, programmation, langues...) et à des livres à lire en streaming.



Les bibliothèques vous proposent une offre de livres numériques à télécharger sur votre liseuse, ordinateur ou smartphone. Vous pouvez emprunter 5 livres/ mois pour 3 semaines en plus des collections « physiques ».

Par ailleurs, des liseuses thématiques sont disponibles au prêt et sont alimentées chaque année avec l'actualité littéraire.

Le réseau des bibliothèques donne accès gratuitement à des postes informatiques qui permettent de réaliser des travaux de bureautique et d'accéder à Internet (4 postes à la Centrale et 10 à l'Atelier Numérique).

L'Atelier Numérique, lieu-ressource en matière de numérique, propose également des formations, des ateliers et une programmation en lien avec les nouvelles technologies ainsi que les jeux vidéo.

Le réseau des bibliothèques de Versailles a été labellisé « Bibliothèque numérique de référence » en 2018.

PROGRAMMATION CULTURELLE

Les bibliothèques proposent chaque saison des manifestations culturelles (bébélecteurs, ateliers créatifs, conférences, projections, expositions...) dont l'accès est gratuit pour les lecteurs inscrits comme pour le public non-inscrit.

L'entrée est soit libre, soit sur inscription ou réservation. Les informations sont données dans l'agenda culturel des bibliothèques, les outils de communication de la Ville de Versailles et la page Facebook des bibliothèques.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription aux bibliothèques est individuelle, annuelle, de date à date.

Elle est commune pour toutes les bibliothèques du réseau.

Pour obtenir votre carte d'abonné: présentez-vous à l'accueil d'une des bibliothèques muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Le renouvellement de la carte se fait annuellement sur présentation d'un justificatif de domicile.

MODALITÉS DE PRÊT

La carte de lecteur permet d'emprunter des livres, revues, films et disques dans les 9 bibliothèques du réseau pour une durée de 3 semaines. Les documents peuvent être restitués dans n'importe quelle bibliothèque, quelle que soit celle dans laquelle ils ont été empruntés. Le prêt de documents se fait sur présentation de la carte de lecteur.

Bibliothèque Centrale



Livres, musique et cinéma

Deux accès:

5, rue de l'Indépendance Américaine • Cour pavée

Impasse Joseph-Adrien Le Roi et Jean Lagny (rue des Récollets) • Escaliers

> Bibliothèque

01 30 97 28 90

bibliotheque@versailles.fr

Adultes et adolescents à partir de

12 ans pour les livres

Adulte et jeunesse pour les DVD et les

livres musicaux (contes, comptines...)

> Espace Musique et Cinéma

01 30 97 28 91

discotheque@versailles.fr

Tous publics

Mardi, jeudi, vendredi 13h-18h30

Mercredi, samedi 10h-18h30





Atelier Numérique



Ressources et services numériques,
livres et DVD

8, rue Saint-Simon

01 30 97 28 97

atelier.numerique@versailles.fr

Tous publics

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi

13h-18h30

Samedi 10h-18h

Bibliothèque de L'Heure Joyeuse

P 3, allée Pierre de Coubertin • Escaliers
01 30 97 28 88

bibliotheque.heure-joyeuse@versailles.fr

Jeunesse et adolescents

Mardi, jeudi, vendredi 15h-18h30

Mercredi 10h-18h30

Samedi 10h-18h

Bibliothèque des Petits-Bois



(dans les locaux de la Maison de quartier)

6, rue Bernard de Jussieu

01 39 50 55 55

bibliotheque.petits-bois@versailles.fr

Tous publics

Mardi, jeudi 15h-18h30

Mercredi 10h-13h / 15h-18h30

Vendredi 13h-18h30

Samedi 9h30-12h30

Bibliothèque de Porchefontaine



(dans les locaux de la maison de quartier)

86, rue Yves Le Coz

01 39 50 60 03

bibliotheque.porchefontaine@versailles.fr

Tous publics

Mardi, jeudi, vendredi 15h-18h30

Mercredi 10h-18h30

Samedi 9h30-12h30

Bibliothèque Prés-aux-Bois



(dans les locaux de la maison de quartier)
29, rue de l'École des Postes • Pente

01 39 51 21 99

bibliotheque.pres-aux-bois@versailles.fr

Tous publics

Mardi, jeudi, vendredi 15h-18h30

Mercredi 10h-12h30 / 13h30-18h30

Samedi 9h30-12h30

Bibliothèque Saint-Louis



(dans les locaux de la maison de quartier)

50, rue Royale

01 30 97 29 00

bibliotheque.saint-louis@versailles.fr

Jeunesse jusqu'à 11 ans

Mardi, vendredi 16h-18h

Mercredi 9h30-12h30 / 13h30-18h

Jeudi 9h30-12h30 / 16h-18h

Samedi 9h30-12h30

Bibliothèque de l'Université Ouverte



Accès par le trottoir pavé

6, impasse des Gendarmes

01 30 97 83 89

bibliotheque.uov@versailles.fr

Adultes

Lundi, mercredi 13h-18h

Mardi 10h-18h

Jeudi 10h-19h

Vendredi 13h-17h

Bibliothèque Vauban



(dans les locaux de la maison de quartier)

76, rue Champ-Lagarde • Escaliers

01 30 97 87 50

bibliotheque.vauban@versailles.fr

Tous publics

Mardi, jeudi, vendredi 15h-18h30

Mercredi 10h-13h / 15h-18h30

Samedi 14h-18h

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES



11, rue Saint-Simon

Tél. : 01 30 97 28 70 • e-mail : Beaux.arts@versailles.fr

Modalités d'inscriptions et programme des expositions : www.versailles.fr

Facebook : [Ecole des Beaux-arts de Versailles](https://www.facebook.com/EcoleDesBeauxArtsVersailles)

L'École des Beaux-arts de Versailles, école municipale d'art, propose un cursus artistique à temps complet délivré en trois ans, menant à l'obtention du diplôme de l'École des Beaux-arts de Versailles* et suivi, éventuellement d'un post-diplôme. L'École propose aussi des cours pour adultes et enfants dans différents domaines d'expression. L'École dispose également d'un atelier du livre (reliure et édition d'artiste).

*Diplôme municipal non reconnu par l'État

CURSUS SUPÉRIEUR

(Diplôme de l'École des Beaux-arts de Versailles*)

1^{re} année : entrée avec le baccalauréat ou le niveau terminale, une formation en arts plastiques (bac option art, cours du soir, atelier privé, etc.) ou une pratique personnelle avérée. Entretien avec un jury composé du directeur et de professeurs de l'école.

2^e année : entrée avec le baccalauréat ou le niveau terminale et deux années d'études supérieures attestées en école d'art française ou étrangère ou en université (section Arts Plastiques). Entretien avec un jury composé du directeur et de professeurs de l'école. L'admission directe en 2^e année s'adresse à des élèves attestant une position déjà précisée au plan artistique. En cas de refus d'inscription directe en deuxième année, une inscription en première année peut éventuellement être proposée.

3^e année : pas d'admission directe. À noter : l'intégration au cursus supérieur n'est soumise à aucune limite d'âge ; l'inscription confère le statut étudiant ; une année de post-diplôme est proposée aux étudiants titulaires du diplôme de l'École des Beaux-arts de Versailles ou d'une autre école d'art française ou étrangère. Cette année est destinée à leur permettre de poursuivre

leurs recherches au sein de l'établissement et de développer leur position et leur insertion artistiques.

*Diplôme municipal non reconnu par l'État

COURS POUR ADULTES ET ENFANTS

Ces cours sont accessibles à tous les publics. Ils permettent de s'initier et de se confirmer dans les techniques du dessin et du croquis, de la peinture et de la sculpture. Les ateliers proposés : atelier enfants (7-14 ans), peinture et dessin adolescents (14-17 ans), illustration de bande dessinée (14-17 ans), reliure, dessin/peinture, modèle vivant, sculpture, gravure et illustration de bande dessinée (adultes). L'atelier de reliure propose aussi la préparation au CAP de reliure-dorure sur 3 ans à temps partiel.

GALERIE, CONFÉRENCES ET WORKSHOPS

L'établissement propose des expositions d'art contemporain à la galerie de l'École, ainsi que des programmes de conférences (« Midis de l'École des Beaux-arts ») et des workshops menés par des intervenants invités (artistes, théoriciens, professionnels du domaine artistique), accessibles sur inscription préalable et payante auprès du secrétariat de l'école.

Portes ouvertes de l'école :

Samedi 19 mars 2022 de 10h à 18h

Le secrétariat est ouvert en cours d'année scolaire :

Lundi au jeudi de 9h à 12h

Fermeture pendant les vacances scolaires.

La galerie de l'École est ouverte en fonction de la programmation des expositions.



UNIVERSITÉ OUVERTE

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES



6, impasse des Gendarmes • Entrée B • Accès rue pavée
Tél. : 01 30 97 83 90 • e-mail : universite.ouverte@versailles.fr

Programme et modalités d'inscriptions : www.versailles.fr/universiteouverte
Facebook : Université Ouverte de Versailles

Depuis sa création en 1978, l'Université Ouverte de Versailles (UOV) s'attache à promouvoir et diffuser les savoirs auprès du plus grand nombre.

Cycles de conférences annuels, cours de langues, ateliers culturels et de pratique artistique, cours pour le Jeune public, cours en ligne... accessibles à tous les publics et de tous niveaux.

L'Université Ouverte est également un lieu d'échanges et de convivialité, où se côtoient plus de cinquante nationalités, des scolaires, des actifs, des retraités.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Pendant l'année scolaire :

- lundi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- mercredi de 13h30 à 17h
- mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h
- samedi matin de 9h à 12h selon la programmation

Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

- **Les conférences** sont présentées sous forme de cycles, par des intervenants reconnus dans leurs spécialités. Elles abordent tous les domaines de la connaissance : histoire, géopolitique, sciences, arts... La carte « 5 conférences » permet de choisir ponctuellement des conférences dans les différents cycles, dans la limite des places disponibles.
- **Les ateliers** proposent des activités culturelles et artistiques : aquarelle, dessin, histoire de l'art, reliure, théâtre, photographie, œnologie, travail de la mémoire, écriture, calligraphie chinoise, culture et écoute musicale.

- **Les cours de langue** regroupent des cours de langues vivantes (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien russe), langue classique (latin/grec), de langue des signes (LSF) et un parcours en français langue étrangère.

Les cours sont dispensés en journée ou en soirée, selon les niveaux.

- **Les cours jeune public** : anglais (préparation des examens du Cambridge), chinois et théâtre.
- **Les cours en ligne** : conférences à suivre en cycle complet ou « à la carte », ateliers linguistiques et culturels.
- **Stages** : pendant les vacances scolaires, différents stages sont proposés (à suivre de manière individuelle ou en famille).

INSCRIPTIONS ET TARIFS

Le programme est disponible à partir de la fin juin. Les inscriptions ouvrent début juillet, dates précises à consulter sur le site Internet ou à l'accueil de l'UOV ; elles peuvent s'effectuer en ligne, par correspondance ou sur place, tout au long de l'année et en fonction des places disponibles. Les tarifs sont dégressifs pour plusieurs activités choisies.

- **Les « Grands Amphis »** : conférences gratuites un lundi par mois à 18h30 dans l'auditorium de l'Université ouverte. Y sont conviés des auteurs, des intellectuels, des penseurs qui ont publié durant l'année écoulée un ouvrage dans des domaines aussi variés que l'histoire, la philosophie et les idées, les sciences... Conférences accessibles en rediffusion sur versailles.fr.
- **Des expositions** sont également présentées tout au long de l'année universitaire.



CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE VERSAILLES GRAND PARC

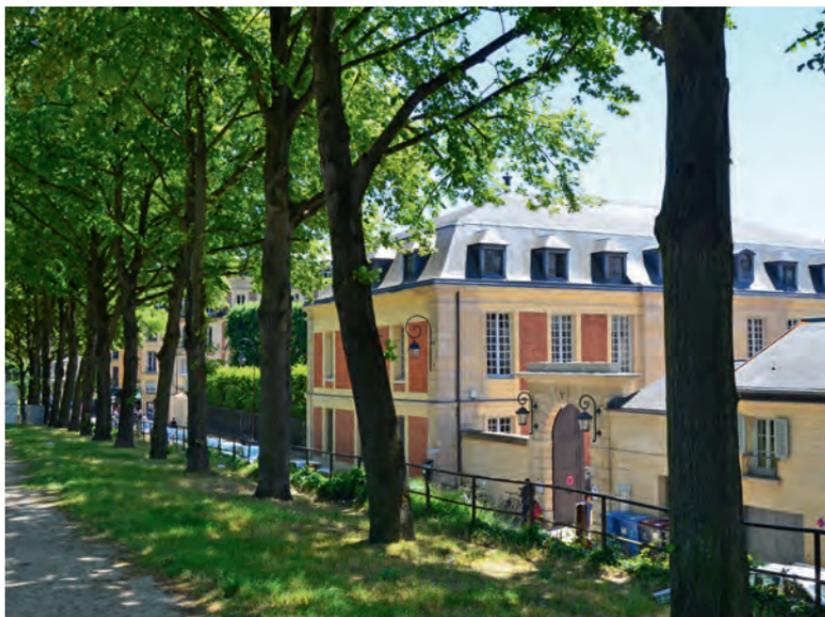


24, rue de la Chancellerie
Cour pavée

Tél. : 01 39 66 30 10

e-mail : conservatoire.versailles@agglouvgp.fr

Site Internet : www.crr.versaillesgrandparc.fr



L'enseignement artistique du Conservatoire à Rayonnement Régional s'inscrit au cœur d'une offre publique intercommunale, déclinée en services de proximité. Les études musicales, théâtrales et chorégraphiques sont ainsi dispensées sur trois sites à Versailles (l'Hôtel de la Chancellerie, l'École Lully-Vauban et le Théâtre Montansier) et sur cinq autres sites implantés à Buc, Jouy-en-Josas, Rocquencourt et Viroflay.

Les parcours de formations, dont l'organisation est commune à l'ensemble des sites, s'articulent autour de trois axes :

Les cursus généraux

Cycle initial musique ou danse ; Cursus traditionnel instrumental ou chorégraphique développé en trois cycles ; Cursus spécifiques (musiques actuelles amplifiées, adultes, grands débutants...)

Les cursus renforcés menant vers des certifications

Classes à horaires aménagés de l'école élémentaire au lycée ; Cursus à orientation professionnelle ; Classes préparatoires à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur ; Formation supérieure de musicien interprète avec l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines / Paris Saclay



© Versailles Grand Parc / Magali Hochet

Les alternatives aux cursus

Formules plus souples impliquant les élèves au sein de quelque 70 ensembles et ateliers musicaux ou chorégraphiques.

La saison artistique intercommunale illustre le dynamisme des enseignements et la complémentarité des savoir-faire transmis auprès des 2 500 élèves et étudiants par les 150 professeurs du Conservatoire de Versailles Grand Parc. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires pédagogiques et artistiques et s'inscrit résolument dans la vie culturelle locale!

JUSTE UN PIANO

« L'instrument Roi est à Versailles! »

LA MEILLEURE SÉLECTION DE PIANOS YAMAHA DE LA RÉGION PARISIENNE



© Alain Zimeray

Le Conservatoire de Versailles nous accorde sa confiance
pour la fourniture et l'entretien de ses pianos

VENTE • EXPERTISE • ACCORD • MISE AU POINT • RESTAURATION

PIANOS NEUFS • OCCASIONS • LOCATION

Espace Yamaha Premium - 2 bis rue Royale 78000 Versailles

Tél. : 01 30 21 49 49 • 06 50 24 11 17

www.justeunpiano.fr • contact@justeunpiano.fr



THÉÂTRE MONTANSIER



13, rue des Réservoirs • Pour les personnes à mobilité réduite, prévenir lors de la réservation

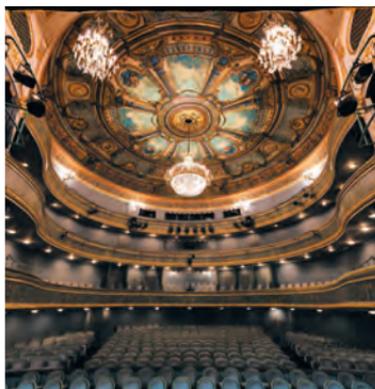
Tél. : 01 39 20 16 00 • Programme et réservation : www.theatremontansier.com

Facebook : Théâtre Montansier de Versailles • Twitter : LeMontansier

Instagram : theatremontansier

HISTOIRE

À quelques pas du Château de Versailles et de l'Opéra Royal, en plein cœur du quartier Notre-Dame, se tient le Théâtre Montansier. Théâtre à l'italienne du XVIII^e siècle inauguré le 18 novembre 1777 par Marie-Antoinette et Louis XVI, il est depuis lors un lieu dédié au spectacle vivant. Ce théâtre de ville, aux couleurs bleue et or, est inscrit au titre des Monuments historiques depuis 1901 et porte le nom de son étonnante fondatrice, Marguerite Brunet dite Mademoiselle Montansier, certainement l'une des premières femmes entrepreneurs de l'histoire.



LE THÉÂTRE AUJOURD'HUI

Geneviève Dichamp et Frédéric Franck - duo inédit de directeurs -, maintiennent une programmation exigeante mêlant création et diffusion dans l'esprit du théâtre de M^{lle} Montansier.

Afin de proposer au public une saison qualitative et diversifiée, le Théâtre Montansier présente des pièces autour de textes classiques et contemporains, des créations mais également du cirque, de la danse, de la musique, des conférences et des spectacles jeune public.

Pour vivre de grands et beaux moments de théâtre, n'hésitez pas à consulter le **programme de la saison sur www.theatremontansier.com ou disponible sur simple demande.**

RÉSERVER

Par téléphone au 01 39 20 16 00: mardi, jeudi, vendredi et samedi de 14h à 17h, mercredi de 14h à 16h (sauf pendant les vacances scolaires).

Au guichet du théâtre: mardi, vendredi et samedi de 17h à 19h, mercredi de 16h à 18h (sauf pendant les vacances scolaires).

En ligne: www.theatremontansier.com

TARIFS

Selon les catégories de spectacle, les tarifs varient entre 10 et 39 €. Tarif réduit pour les adhérents, familles nombreuses et personnes de plus de 65 ans. Tarif jeune pour les moins de 26 ans (10 à 15 €).

45 minutes avant chaque représentation, les places de 3^e série (visibilité et confort réduits) sont mises en vente au tarif de 5 € (sauf pour les représentations Jeune public du mercredi à 15h).

LOCATION

Si vous êtes une entreprise ou une association et que vous recherchez une salle de spectacle, de conférence et/ou de réception, n'hésitez pas à solliciter le Théâtre qui loue ses espaces pour des événements variés.



PALAIS DES CONGRÈS

10, rue de la Chancellerie • 78000 Versailles
 Accessibilité PSH

Renseignements : Versailles Palais des congrès

Tél. : 01 30 97 89 00

e-mail : contact@versaillespalaisdescongres.com

Site Internet : www.versaillespalaisdescongres.com



© Palais des Congrès

Versailles Palais des Congrès est un lieu de réception à taille humaine. Premier Palais des Congrès de France, l'établissement a été entièrement rénové et modernisé en 2020 en conservant son style Art déco.

Ce lieu circulaire polyvalent possède une capacité d'accueil de 20 à 1 500 personnes. Toute l'équipe vous accueille et vous accompagne dans la réalisation de tous vos événements: réunions, congrès, séminaires, conventions, salons professionnels, événements culturels et soirées festives.



- Amphithéâtre Richelieu : 1 008 places avec balcon.
- Jusqu'à 10 salles de sous-commissions de 15 à 250 personnes.
- Possibilité d'exposition jusqu'à 1 000 m².
- Parking public de 550 places en face.



CMBV CENTRE DE MUSIQUE BAROQUE DE VERSAILLES

Hôtel des Menus-Plaisirs • 22, avenue de Paris

Tél. : 01 39 20 78 10 • Fax : 01 39 20 78 01 • contact@cmbv.com

Site Internet : www.cmbv.fr

Le Centre de musique baroque de Versailles s'impose, depuis sa création en 1987 à l'initiative du ministère de la Culture, comme une institution profondément originale, par sa mission d'étude et de diffusion du patrimoine musical français des XVII^e et XVIII^e siècles et par la constitution d'une véritable chaîne des métiers rassemblant dans un lieu unique - l'Hôtel des Menus-Plaisirs de Versailles - chercheurs, éditeurs, pédagogues et musiciens. Son département de recherche, en partenariat avec le CNRS et des universités, s'attache ainsi à retrouver, étudier et le cas échéant restaurer les œuvres oubliées ou incomplètes qui ont fait les grands moments de l'histoire musicale de Versailles et de la France. L'édition des partitions de ces œuvres et d'ouvrages fondamentaux permet une large diffusion de ce répertoire auprès du public et des professionnels.



© CMBV

Le CMBV produit par ailleurs, chaque année, des concerts et spectacles permettant la recréation d'œuvres emblématiques du répertoire français des XVII^e et XVIII^e siècles. Ces concerts et spectacles sont mis en œuvre avec de nombreux partenaires français et étrangers, sous forme de coproductions et sont présentés en France et dans le monde. Ils sont, pour certains d'entre eux, programmés dans le cadre de la saison musicale du Château de Versailles avec lequel le CMBV entretient des liens privilégiés.

Son département pédagogique rassemble à Versailles une école de chant reconnue et un ensemble de renom, Les Pages et les Chantres, dirigé par Fabien Armengaud, dont les nombreux concerts et enregistrements sont salués unanimement par le public et la critique. Les Pages et les Chantres se produisent par ailleurs tous les jeudis à la Chapelle royale du Château de Versailles, dans le cadre des « Jeudis musicaux » (17h30).

Enfin, le CMBV porte depuis de nombreuses années un projet fort d'action culturelle qui œuvre à la démocratisation culturelle au travers de la pratique et de la fréquentation des œuvres et des artistes. Appliqué à toucher toute la diversité des publics, le CMBV propose des actions culturelles et de médiation pour les publics du champ éducatif et du champ social des territoires des Yvelines et au-delà mais également pour les mélomanes ou tout simplement les curieux de la musique française du XVII^e et XVIII^e siècle.

Par la singularité de sa mission et la complémentarité de ses actions, le CMBV est devenu, tant sur le plan national qu'international, l'acteur incontournable de la redécouverte et de la valorisation du patrimoine musical français des XVII^e et XVIII^e siècles.



ACADÉMIE ÉQUESTRE NATIONALE DU DOMAINE DE VERSAILLES

DIRECTION BARTABAS

MANÈGE DE LA GRANDE ÉCURIE DU CHÂTEAU DE VERSAILLES



Avenue Rockefeller • 78000 Versailles

Informations / Réservations : 01 39 02 62 70

www.acadequestre.fr • info@acadequestre.fr



© F. Berthelot

LA VOIE DE L'ÉCUYER

Avec *La Voie de l'écuyer*, l'Académie équestre de Versailles propose un spectacle original qui se décline en opus. Basé sur la transmission des savoirs, le spectacle voit la nouvelle promotion d'écuyères évoluer sur des chorégraphies inédites et revisiter les tableaux emblématiques de l'Académie, comme la reprise d'escrime à cheval, le ballet des sorayas aux longues rênes, ou encore le carrousel chanté.

Durée 1h

Les samedis à 18h* et dimanches à 15h* (dimanches à 17h en juillet et août)

Certains mercredis à 15h pendant les vacances scolaires*

Spectacle déconseillé aux moins de 5 ans.

La représentation est suivie de la visite libre des Écuries.

Tarifs : 16 € à 28 €



© Appawoosa

Offre spéciale pour les Versaillais :

Tarif « Carte 1 an à Versailles » pour *La Voie de l'écuyer*.

Carte SOLO : 16 € + 1 accompagnant à 22 €. Carte DUO : 2 x 16 €. Offre valable dans la limite des places disponibles, uniquement à la billetterie de l'Académie.

*Les dates et horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent changer en fonction des tournées de l'Académie équestre. Merci de vous renseigner sur www.acadequestre.fr, par courriel à info@acadequestre.fr ou au 0892 681 891 (0,40 €/mn)



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE PAYSAGE



SUR LE SITE HISTORIQUE DU POTAGER DU ROI

10, rue du Maréchal Joffre • Tél. : 01 39 24 63 24

Site ouvert au public • Sites Internet : www.ecole-paysage.fr - www.potager-du-roi.fr



Créée sur le site du Potager du Roi et forte d'une histoire liée à l'enseignement horticole et à une production agricole qui remonte au XVII^e siècle, l'École nationale supérieure de paysage fut pionnière dans le mouvement de définition de l'école française du paysage. Aujourd'hui, étudiants, professionnels et visiteurs découvrent un lieu engagé sur les questions relatives aux transitions, à l'énergie, au climat, au sol, à l'agriculture et, plus largement, aux usages des espaces. Avec 9 ha en plein cœur de Versailles, le Potager du Roi se veut depuis l'origine un modèle dans l'évolution des pratiques agricoles et alimentaires. Il affirme une trajectoire durable unique en son genre sur un site classé et en milieu urbain.

La boutique-librairie propose à la vente les fruits et légumes du site, ainsi que des jus, confitures, miel, ou encore des cosmétiques à base de plantes du Potager. La librairie compte plus de

800 références dans les domaines du jardin, de l'écologie, de l'agriculture et du paysage. Des événements sont régulièrement organisés sur le site.

Ouverture du site :

D'avril à octobre :

du mardi au dimanche, sauf le 1^{er} mai, 10h-18h

De novembre à décembre :

*du mardi au vendredi, 10h-18h
samedi, 10h-13h*

Fermé les jours fériés

De janvier à mars :

*du mardi au vendredi, 10h-18h
Fermé les jours fériés*

Tarif plein : 5 €

Tarif réduit : 3 €

Gratuit pour les moins de 26 ans

Réservations et renseignements
pour les groupes :

01 39 24 62 62



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE - LA MARÉCHALERIE

La Maréchalerie - Centre d'art contemporain / ENSA Versailles
5, avenue de Sceaux • 78000 Versailles • Tél. : 01 39 07 40 27



Exposition « Devenir charpente »

Centre d'art contemporain de l'ENSA Versailles, La Maréchalerie, participe à la dimension expérimentale et prospective de l'établissement d'enseignement supérieur et offre au public extérieur à l'école une sensibilisation aux enjeux de la création artistique contemporaine par une proximité avec l'œuvre.

Chaque année, trois artistes sont successivement invités à engager une réflexion personnelle sur le contexte territorial et spatial du centre d'art contemporain. La recherche conçue par l'artiste donne lieu à une exposition monographique produite in situ, une édition conçue comme document d'artiste, et un programme d'actions pédagogiques et de médiation, visites, ateliers et rencontres, qui encourage un débat ouvert entre les artistes, les acteurs de l'école et les visiteurs désireux de se familiariser aux arts visuels.

Ouverture

Du mardi au vendredi de 14h à 18h

Le week-end de 14h à 19h

Fermé les jours fériés

Entrée libre

Accès

La semaine : 5, avenue de Sceaux
et place des Manèges

Le week-end : place des Manèges
(avenue du Général de Gaulle)



CHÂTEAU

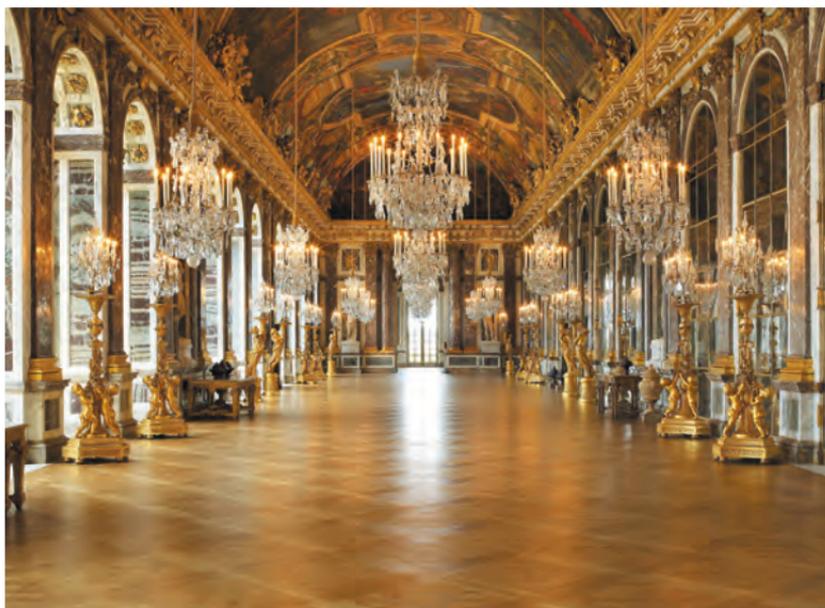
Ouvert tous les jours, sauf le lundi et certains jours fériés

P **♿** **♿** **♿** **WC** Haute saison du 1^{er} avril au 31 octobre : de 9h à 18h30 (dernière admission : 18h) • Fermeture des caisses : 17h50

♿ **♿** **♿** **♿** Basse saison du 1^{er} novembre au 31 mars : de 9h à 17h30 (dernière admission : 17h) • Fermeture des caisses : 16h50

www.chateauversailles.fr • Renseignements : 01 30 83 78 00

www.chateauversailles-spectacles.fr • Renseignements pour les spectacles : 01 30 83 78 89



Visite des Grands Appartements (Galerie des Glaces, Chambre du Roi), Musée de l'Histoire de France, Appartements du Dauphin et de la Dauphine, Appartements des filles de Louis XV.

Expositions

ANIMAUX DU ROI

Du 12 octobre 2021 au 13 février 2022

CHEFS D'ŒUVRE RETROUVÉS

Printemps 2022 (date à confirmer)

LOUIS XV

Automne 2022 (date à confirmer)

Passeport

Le Passeport donne accès, pour 1 journée, à l'ensemble du Domaine : le Château, les châteaux de Trianon,

les expositions temporaires, les jardins, les Grandes Eaux Musicales et les Jardins Musicaux.

Tarifs

- 20 €
- 27 € les jours de Grandes Eaux Musicales ou de Jardins Musicaux

Passeport 2 Jours

Le Passeport 2 Jours donne accès, pour 2 jours consécutifs, à l'ensemble du Domaine de Versailles.

Tarifs

- 25 €
- 30 € les jours de Grandes Eaux Musicales ou de Jardins Musicaux



Billet Château

Le billet Château donne accès à l'ensemble des circuits de visites libres du Château.

- 18 €
- 13 € : tarif réduit (selon conditions)
- **Sur présentation d'un justificatif en cours de validité**, les différents espaces du Domaine sont accessibles gratuitement : aux scolaires, aux jeunes de moins de 18 ans, aux jeunes âgés de moins de 26 ans résidents de longue durée dans les pays de l'Union européenne, aux enseignants munis de leur Pass éducation, aux personnes handicapées et leur accompagnateur, aux demandeurs d'emploi.

Billet châteaux de Trianon et Hameau de la Reine

Ce billet donne accès à l'ensemble des circuits en visite libre du Grand Trianon, du Petit Trianon, au Jardin français, à la ferme de Marie-Antoinette...

En raison de travaux de restauration, certains espaces peuvent être ponctuellement ou durablement fermés au public.

Horaires d'ouverture :

HAUTE SAISON

(du 1^{er} avril au 31 octobre) • de 12h à 18h30 (dernière admission : 18h)
Fermeture des caisses : 17h50

BASSE SAISON

(du 1^{er} novembre au 31 mars) • de 12h à 17h30 (dernière admission : 17h)
Fermeture des caisses : 16h50

Tarifs

- 12 €
- 8 € : tarif réduit (selon conditions)
- **Sur présentation d'un justificatif en cours de validité**, les différents espaces du Domaine sont accessibles gratuitement : aux scolaires, aux jeunes de moins de 18 ans, aux jeunes âgés de moins de 26 ans résidents de longue durée dans les pays de l'Union européenne, aux enseignants munis de leur Pass éducation, aux personnes handicapées et leur accompagnateur, aux demandeurs d'emploi.

Jardins

HAUTE SAISON

(du 1^{er} avril au 31 octobre)
De 8h à 20h30

BASSE SAISON

(du 1^{er} novembre au 31 mars)
De 8h à 18h

Accès gratuit • Tous les jours sauf en cas d'intempéries
(hors Grandes Eaux Musicales, Jardins Musicaux et Grandes Eaux Nocturnes).



Abonnement « 1 an à Versailles »

Avec la carte d'abonnement « 1 an à Versailles », bénéficiez de nombreux avantages réservés aux abonnés :

- Un tarif attractif : 55 € (carte SOLO); 90 € (carte DUO)
- Un accès coupe-file au Château, un accès gratuit et illimité à l'ensemble du Domaine, une programmation culturelle exclusive...

Informations au 01 30 83 76 20
ou sur abo@chateauversailles.fr

Activités éducatives

VISITES ET ANIMATIONS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Pour les familles et les enfants à partir de 6 ans

Tarifs : Moins de 10 ans : gratuit

De 10 à 18 ans : 7 € • **À partir de**

18 ans : 10 € + entrée Château

Toutes les informations sur l'espace Famille du site Internet du château de Versailles

www.chateauversailles.fr

Inscriptions et renseignements :

01 30 83 78 00

versailleseducation@chateauversailles.fr



Visites guidées pour individuels

Des visites guidées sont proposées aux publics individuels comme celle des petits appartements privés des rois, les appartements de Mesdames filles de Louis XV, le Petit Trianon de Marie-Antoinette... et bien d'autres encore au tarif de 10 € par personne par visite en plus de l'achat du billet d'entrée.

Personnes en situation de handicap

Entrée gratuite pour les circuits en visite libre du Domaine pour une personne en situation de handicap et son accompagnateur sur présentation d'une carte d'invalidité.

Renseignements au 01 30 83 75 05 ou sur versaillespour tous@chateauversailles.fr

Toutes les informations sur l'espace Handicap du site Internet

www.chateauversailles.fr

Réservation obligatoire pour les visites guidées au 01 30 83 78 00.

Tarifs : 7 €/ personne en situation de handicap.

Personnes dites éloignées des musées

Entrée gratuite pour les circuits en visite libre du Domaine pour les allocataires des minimas sociaux sur présentation d'un justificatif datant au maximum de six mois.

Renseignements au 01 30 83 75 05 ou sur versaillespour tous@chateauversailles.fr

Toutes les informations sur l'espace Publics Éloignés du site Internet

www.chateauversailles.fr

Réservation obligatoire pour les visites guidées au 01 30 83 78 00

Tarifs : 10 € / personne sur présentation d'un justificatif.



Spectacles au Château

CHÂTEAU DE VERSAILLES SPECTACLES

Billetterie-boutique au
3 bis, rue des Réservoirs • 78000 Versailles
Renseignements et réservations:
01 30 83 78 89
www.chateauversailles-spectacles.fr

Les Grandes Eaux Musicales

Tous les samedis et dimanches
d'avril à octobre 2022
Les mardis de juin 2022 plus quelques
dates exceptionnelles
Mise en eau de 10h à 19h
Ouverture des bosquets de 9h à 19h
Tarif* : 9,50 €
Moins de 18 ans : 8 €
Moins de 5 ans : gratuit

Les Jardins Musicaux

Les mardis d'avril à mai puis de juin
à octobre, et les vendredis d'avril à
octobre.
Ouverture des bosquets de 9h à 19h,
mise en musique dès 10h.
Tarif* : 8,50 €
Moins de 18 ans : 7,50 €
Moins de 5 ans : gratuit

Carte d'abonnement aux Grandes Eaux Musicales et aux Jardins Musicaux

Pour accéder librement aux jardins
en journée de mars à octobre 2022
Tarif : 25 €
Moins de 18 ans : 16 €



© J. De Givry

Les Grandes Eaux Nocturnes

Les samedis de mi-juin à
mi-septembre 2022
De 20h30 à 23h05
Tarif* : 28 €
Moins de 18 ans : 24 €
Moins de 5 ans : gratuit



© Nicolas Chavance

La Sérénade Royale de la galerie des Glaces

Les samedis de mi-juin à
mi-septembre 2022
Séances de 45 min de 18h30 à 19h50
• Billet simple : 26 € • Moins de 18 ans :
23 € • Moins de 5 ans : gratuit
• Billet couplé avec les Grandes Eaux
Nocturnes* : 45 € • Moins de 18 ans :
38 € • Moins de 5 ans : gratuit
• Billet couplé avec les Grandes Eaux
Musicales : 30 € • Moins de 18 ans :
26 € • Moins de 5 ans : gratuit

* Tarifs valables en prévente
par téléphone ou sur Internet.
Les tarifs sont majorés en vente
sur place.

Dates et tarifs sous réserve
de modifications.

Saison musicale / de septembre à juin
100 représentations par an d'opéras,
opéras en version de concert,
récitals, théâtre et ballets au cœur
du Château, à l'Opéra Royal et
à la Chapelle Royale.

OFFICE DE TOURISME

OFFICE DE TOURISME DE LA VILLE DE VERSAILLES

2 bis, avenue de Paris à Versailles

Tél. : 01 39 24 88 88

e-mail : tourisme@ot-versailles.fr

www.versailles-tourisme.com

De novembre à mars : du mardi au dimanche de 10h à 17h

D'avril à octobre : du mardi au dimanche de 10h à 17h

1 bis, rue du Jeu de Paume à Versailles

Ouvert du mardi au dimanche, de 14h à 18h

(sauf le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre)



L'OFFICE DE TOURISME VOUS PROPOSE

- Des informations sur les différents acteurs touristiques de la Ville : Une documentation complète concernant la Ville, le Château de Versailles ainsi que le département des Yvelines est mise à votre disposition.
- Des visites conférences : Un programme riche et varié est élaboré tout au long de l'année afin de vous faire connaître la Ville et ses secrets. Programme disponible à l'Office de Tourisme ou sur www.versailles-tourisme.com.
- Une billetterie à la carte vous permettant d'accéder au Domaine de Versailles, ainsi que le Passeport Château 1 ou 2 jours (accès libre à tous les sites du Domaine de Versailles), la billetterie Paris Museum Pass.



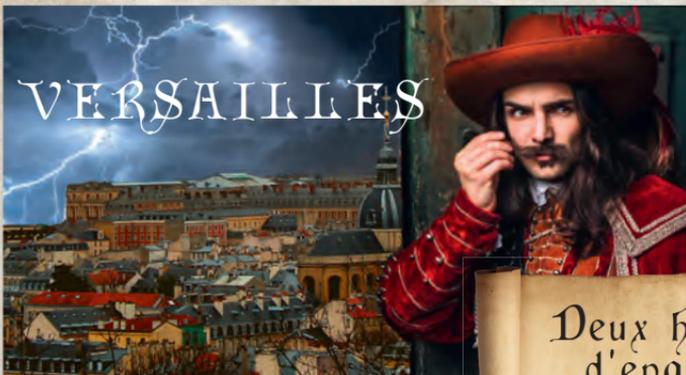
- Des livres, objets et produits rattachés à l'histoire de Versailles pour des idées cadeaux.

SERVICES PLUS

- Un bureau de change est également à votre disposition pour échanger vos devises. Service opéré par Versailles Change 01 39 53 70 04



Office de Tourisme, rue du Jeu de Paume



VERSAILLES



Deux heures
d'enquête
Huit suspects
Un coupable

*Outdoor escape game, enquêtes
et visites historiques...*

Deux heures pour changer d'époque.

À très vite !

www.mysteries-hunt.com



*Retour sur
5 mois
d'Histoire*

*Départ
place d'Armes*



Versailles
REVOLUTION TOUR

LUOTHÈQUE

LUOTHÈQUE DE VERSAILLES

3, allée Pierre de Coubertin

Tél. : 01 30 21 60 13 • Site Internet : <https://ludothequeversailles.fr>

Facebook : Ludothèque de Versailles

Jeu sur place, accueil de groupes pour les collectivités, location de jeux et jouets pour tous : 1^{er} âge, jeux de société, puzzles, déguisements, grands jeux en bois, etc.

La ludothèque est ouverte au public :

- mardi de 9h30 à 11h30 et de 16h30 à 18h
- mercredi et samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h
- vendredi de 9h30 à 11h30 et de 16h30 à 20h



CINÉMAS

UGC Cyrano

(8 salles)

7, rue Rameau

Standard : 01 39 50 22 22

UGC Roxane



(4 salles dont 3 accessibles

aux personnes à mobilité réduite)

6, rue Saint-Simon

Standard : 01 39 50 22 22

Renseignements : www.ugc.fr



CULTIVONS LA PROXIMITÉ !

LES FERMES DE GALLY



RETROUVEZ
LES PRODUITS
DE NOS FERMES
ET DE CELLES
DE NOS COLLÈGUES

**Le Marché,
l'Épicerie,
le Café,
la Ferme Ouverte,
la Cueillette**



📍📞 D7 Route de Bailly, 78210 Saint-Cyr-l'École • lesfermesdegally.com

LE 3.ND

CENTRE CULTUREL LE 3.ND

3, rue des Missionnaires • 78000 Versailles

Tél. : 01 78 52 44 40

e-mail : contact@le3nd.fr • Site Internet : www.le3nd.fr

Facebook : Centre culturel le 3.ND-Versailles

Lieu d'art et de culture quartier Notre-Dame destiné à tous, ouvert de 8h30 à 22h :

- Cours particulier de Musique (guitare, piano, flûte traversière, violoncelle, violon méthode Suzuki et éveil musical),
- Danse enfants et adultes tous niveaux (classique, moderne, hip-hop, baroque, comédie musicale, claquettes),
- Activités physiques : Pilates, Stretching, Silver Pilates, Yoga, pleine conscience et auto compassion,
- Théâtre (adultes, adolescents, enfants), Ateliers clown adultes,
- Sculpture adulte (terre, bois, pierre),
- Chant lyrique, Écriture d'icônes,
- Location de salles, stages

Plus de renseignements : contacter le secrétariat.

À poney et à cheval

- Enseignement
- Compétition
- Pensions



Club Hippique de Versailles
59 rue Rémont • 78 000 Versailles
Tél. : 01 39 51 17 02 • www.c-h-v.fr



ATELIER
Fitness

**PLUS DE 40 COURS COLLECTIFS
PAR SEMAINE**

L'ESPRIT ATELIER

Convivialité est le maître mot de votre salle Atelier Fitness. L'idée est que chacun se sente comme à la maison. Chaque adhérent est unique, chacun a ses propres objectifs, et nos coachs diplômés d'État sont là pour vous conseiller et vous soutenir dans votre projet.

Ouvert tous les jours
Libre accès
7/7j : 6h-23h

Ouverture accueil
Lun-Mar-Jeu-Ven : 9h30-21h
Mer : 17h-21h Sam : 9h30-13h

5 rue Saint-Simon
78000 Versailles
01 39 02 19 70
07 54 32 11 42

Pour vos publicités dans les supports édités par la Ville de Versailles (Magazine Versailles, guides : Guide pratique et Guide des seniors et de l'autonomie), contactez le 01 30 21 18 20.



SPORTS

- 126 DIRECTION DES SPORTS
- 126 CENTRE D'INITIATION
SPORTIVE « CIS »
(ÉCOLE DES SPORTS)
- 126 SPORTS VACANCES
- 127 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



SPORTS

DIRECTION DES SPORTS



Maison des sports • 63, rue Rémont

Tél. : 01 30 97 84 40 • sports@versailles.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h • Pause méridienne de 12h30 à 13h15

Centre d'initiation sportive
« CIS » (école des sports)
de 3 à 12 ans

Sports vacances
de 3 à 12 ans

LE MERCREDI

Enfants de 3 à 5 ans

Éveil moteur de l'enfant (jeux de raquettes, athlétiques, collectifs, d'adresse, parcours gymnique...).

9h-9h45 pour les 3 ans

10h-10h45 pour les 4 ans

11h-11h45 pour les 5 ans

(Créneaux au choix en fonction des places disponibles)

Gymnase Sévigné (quartier Montreuil)

École maternelle Richard Mique (quartier Clagny-Glatigny)

École maternelle « Les Lutins » (quartier Chantiers)

Enfants de 6 à 8 ans

Découverte des activités physiques et sportives sur 6 cycles : activités gymniques, athlétiques, aquatiques, sports collectifs et de précision, jeux d'opposition...

13h45-15h ou 15h15-17h

Gymnase Montbauron 1 et 2

LE MARDI, LE MERCREDI OU LE VENDREDI

Enfants de 9 à 12 ans

Initiation à la pratique sportive :
6 menus sportifs au choix.

17h- 18h30 les mardis et vendredis

13h45-15h15 ou 15h30-17h

les mercredis

Gymnase Montbauron

ou centre sportif Jean-Marc Fresnel

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Activités à la carte:

3 ans: 9h30-10h30

4 et 5 ans: 9h30-10h30 et/ou 10h45-11h45

6 à 8 ans: 9h30-10h30 et/ou 10h45-11h45

Stages sportifs:

6 à 8 ans: du lundi au vendredi
13h45-17h

9 à 12 ans: du lundi au vendredi
10h-17h ou 13h45-17h

Renseignements auprès de la Direction des sports.

Maison Sport Santé
Versailles – Seniors et
personnes en Affection
Longue Durée (ALD)

Information et orientation
Tests physiques et bilan
Suivi et accompagnement

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

Maison des Sports • 63, rue Rémont

01 30 97 84 34 • 06 12 56 04 95

reseau.sportsante@versailles.fr

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Se référer au site Internet
www.versailles.fr.



Équipements sportifs

GYMNASES

Montbauron 1 et 2

17, rue Jacques Boyceau

Remilly

50 bis, rue Remilly

Henri Simon

33, rue Henri Simon

Sévigné

rue d'Auvergne /
4, place de Touraine

Yves Le Coz

149, rue Yves Le Coz

Colonel de Bange

4, rue du Colonel de Bange

La Source

3, rue Saint-Nicolas

Caserne des Pompiers

4 bis, avenue de Paris

Richard Mique

7 bis, rue Pierre Lescot

Notre-Dame du Grandchamp

22, rue Henri de Régnier

Rameau

3 bis, rue Champ Lagarde

Edme Frémy

16, rue Edme Frémy

STADES

Stade Montbauron

24, allée Pierre de Coubertin

Numéro unique gardiens :

06 20 76 08 11

Stade de Porchefontaine

53, rue Rémont
Salle Alain Pougault

Stade Chantiers

53, rue des Chantiers

Stade Sans Souci

4, place de la Brèche

Stade Bernard de Jussieu

rue Bernard de Jussieu

AUTRES INSTALLATIONS

Centre sportif Jean-Marc Fresnel

63, rue Rémont

Douches accessibles

Halle d'athlétisme, salle d'escrime, dojo, salle de gymnastique volontaire, salle de remise en forme

Académie Royale de Billard

01 39 50 68 56 • 1, rue Montbauron

Tir National de Versailles

01 39 50 12 19
Route de Saint-Cyr

Tennis Club

01 39 50 26 52 • 57, rue Rémont

Uniquement le RDC par une rampe

Club Hippique

01 39 51 17 02 • 59, rue Rémont

Salle de sport Albert Thierry

2, rue des Petits-Bois

Salle de sport Jean et Jérôme Tharaud

29, rue Saint-Louis

Salle de sport La Quintinie

3 bis, rue Saint-Louis

PISCINES

Piscine Montbauron

7, rue Léon Gatin

Entrée 17, rue Jacques Boyceau

Douches municipales

01 39 24 83 15 • Fax : 01 39 24 83 18
<http://www.vert-marine.com>

Piscine de Satory

38, rue de la Martinière • 01 39 02 92 52

Piscine.satory.snv@gmail.com

Cette piscine est accessible à des conditions particulières. Se renseigner auprès de la Société de Natation de Versailles

<http://www.versailles.fr/ma-ville/associations-et-quartiers/vie-associative/>





SANTÉ

- 130 LE SERVICE HYGIÈNE
- 130 L'ASSURANCE MALADIE / VOS DROITS
- 130 LA PRÉVENTION
- 131 LA PERMANENCE DES SOINS
- 132 LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ
- 133 LABORATOIRES D'ANALYSES
DE BIOLOGIE MÉDICALE
- 133 IMAGERIE MÉDICALE
- 134 LA SANTÉ MENTALE
- 136 LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN VILLE
- 136 MÉDECINS GÉNÉRALISTES
- 137 MÉDECINS SPÉCIALISTES
- 145 PROFESSIONS PARAMÉDICALES
- 151 PHARMACIES
- 151 VÉTÉRINAIRES



LE SERVICE HYGIÈNE

La Ville de Versailles dispose d'un service d'hygiène dont les missions principales sont d'assurer les règles d'hygiène, de salubrité et de santé publique selon le Règlement Sanitaire Départemental des Yvelines.

Ainsi, le service Hygiène intervient chez les particuliers pour contrôler la salubrité des logements, les nuisances de voisinage (odeurs, bruits) et l'hygiène alimentaire des commerces et restaurants. Il assure le respect de la réglementation, des animaux errants et de la dératisation des égouts et des bâtiments communaux. Pour plus de renseignements :

01 30 97 85 92

<http://www.versailles.fr/mairie/prevention-et-securite/hygiene/>

L'ASSURANCE MALADIE / VOS DROITS

Afin d'avoir plus de renseignements sur le parcours de soins coordonné ou sur les différents droits qui peuvent être ouverts en matière de santé par la mise en place de la PUMa (Protection Universelle Maladie) délivrée sous critère de résidence, l'Aide Médicale d'État (AME), l'Aide au Paiement d'une Complémentaire santé (ACS), vous pouvez contacter l'Assurance Maladie sur www.ameli.fr ou :

- par téléphone, composez le **36 46** du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
- par voie postale :
Caisse primaire d'Assurance Maladie
78 085 Yvelines cedex 9

Point d'accueil et de permanence

92, avenue de Paris • 78 000 Versailles
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Versailles peut vous aider dans vos démarches (01 30 97 83 00).

LA PRÉVENTION

LES DÉFIBRILLATEURS

La Ville dispose de plusieurs implantations de défibrillateurs, faciles d'utilisation

L'arrêt cardiaque dû à une fibrillation ventriculaire est la 1^{re} cause de mortalité dans le monde. Or, des milliers de personnes pourraient être sauvées grâce à un défibrillateur. Ainsi, des défibrillateurs automatisés externes (DAE), équipés d'audio-guide, sont disponibles dans les bâtiments et équipements sportifs communaux suivants :

- > Bibliothèque municipale principale
- > Carré à la Farine (marché Notre-Dame)
- > Centre sportif de Porchefontaine
- > Centre technique municipal
- > Dépôt des Petits-Bois
- > Direction des Services Techniques
- > Direction des Sports
- > Douches municipales
- > École Lully Vauban
- > École des Alizés
- > Espace Richaud

- > Gymnase Henri Simon
- > Gymnase Montbaouron
- > Gymnase Remilly
- > Gymnase Richard Mique
- > Gymnase Sévigné
- > Hôtel de Ville (à l'accueil)
- > La Rotonde
- > 8 maisons de quartier de Versailles
- > Musée Lambinet
- > Police Municipale
- > Stade Bernard de Jussieu
- > Stade Montbaouron
- > Stade de Porchefontaine
- > Stade Sans Soucis
- > Théâtre Montansier
- > Université Ouverte de Versailles

Pour une efficacité optimale, l'intervention avec un défibrillateur doit avoir lieu dans les 3 à 5 minutes pour améliorer les chances de survie.

La chaîne de la vie se résume en 3 gestes :

- > **APPELER** les secours (15 ou 112)
- > **MASSER**
- > **DÉFIBRILLER**

La défibrillation ne guérit pas, elle fait repartir le cœur, en attendant l'arrivée des secours. C'est un acte citoyen et non médical.



**CENTRE MUNICIPAL
DE VACCINATIONS
COLLECTIVES**

1, impasse du Docteur Wapler

78000 Versailles

01 30 22 42 36

Chaque 1^{er} mercredi du mois,
de 16h30 à 18h30, sur rendez-vous

La vaccination gratuite pour les
adultes et les enfants à partir de 6 ans.
L'immunisation est possible contre :

- la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole
- les oreillons
- la rubéole, hépatite A, pneumocoque, méningocoque C, papillomavirus humain (HPV), zona, varicelle
- la grippe (vaccin non fourni, le patient doit donc l'apporter).

Un médecin et une infirmière sont
sur place à chaque séance.

**CENTRE DE PLANIFICATION
ET D'ÉDUCATION FAMILIALE**

3 bis, impasse des Gendarmes

78000 Versailles • 0 801 802 803

Ouverture, sur RDV : lundi à jeudi :
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 /
vendredi : 8h30 à 12h30 et de 13h30
à 16h30

Les centres de planification et d'éducation familiale sont là pour vous permettre d'obtenir des informations sur la sexualité et la contraception, et vous faire bénéficier d'une consultation assurée par un médecin. Ils proposent aussi des consultations de gynécologie. Vous pouvez également bénéficier d'un accueil et d'une écoute en cas de difficultés familiales ou de violences intrafamiliales, ainsi que d'une médiation par un conseiller conjugal.

**LA PROTECTION
MATERNELLE ET INFANTILE
(PMI)**

4, rue Jouvencel

78000 Versailles

0 801 801 078

CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE



1, impasse
du Docteur Wapler
78000 Versailles

Tél. : 01 39 50 23 49

Fax : 01 30 21 41 39

cms.versailles@ac-versailles.fr

Visite médicale avec le médecin
scolaire, uniquement sur RDV

Le C.M.S est ouvert du lundi au
vendredi. Bureaux fermés pendant
les vacances scolaires.

**LA PERMANENCE
DE SOINS**

La mission de « permanence des
soins » est une mission de service
public qui a pour objet de répondre
aux besoins de soins en dehors des
ouvertures habituelles des cabinets
libéraux et des centres de santé.

LE POINT FIXE DE GARDE

Sur appel au 15.

Pour assurer la permanence des soins, il
existe à Versailles un point fixe de garde
tenu par des médecins généralistes
les dimanches et jours fériés de 9h
à 13h. Il est situé dans les locaux de
l'EHPAD Hyacinthe Richaud
au 80, boulevard de la Reine.

SOS MÉDECINS 78

01 39 58 58 58 ou 3624

<http://www.sosmedecins-yvelines.fr/>

PHARMACIES DE GARDE

Pour trouver facilement une pharmacie
ouverte, en journée, en soirée ou durant
le week-end, rendez-vous sur le site :

- www.3237.fr :
(24h/24h) (N° Audiotel : 0,35 €/min)
- <https://monpharmacien-idf.fr/>
- : « Ville de Versailles »
- Magazine d'information de la Ville
de Versailles

À noter : après 20h, dans tous
les départements d'Île-de-France
(hors Paris), la réglementation
impose de contacter la gendarmerie
ou le commissariat pour obtenir les
coordonnées de la pharmacie de nuit.

Composer le 17



**SERVICE TÉLÉPHONIQUE
DES DENTISTES DE GARDE
(dimanche et jours fériés)**

3, rue Antoine Coypel
01 39 51 21 21 ou 08 99 03 51 97

**LES ÉTABLISSEMENTS
DE SANTÉ**

**CENTRE HOSPITALIER
DE VERSAILLES (CHV)**

Hôpital André Mignot

177, rue de Versailles
78 150 Le Chesnay
01 39 63 91 33
Urgences médicales et chirurgicales,
services de médecine-chirurgie-
obstétrique, psychiatrie, soins de
suite et de rééducation.

Hôpital Richaud

80, boulevard de la Reine • 78 000 Versailles
01 39 63 90 70
EHPAD 01 39 63 91 90
Services dédiés à la gérontologie,
unité de long séjour, hôpital de jour,
EHPAD Hyacinthe Richaud, consulta-
tion mémoire.

Maison Despagne

50, rue Berthier
01 39 63 92 07

Lieu d'activité de santé publique :

- Unité Médico-Judiciaire des Yvelines
- Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA):
55, rue du Maréchal Foch
78 000 Versailles
01 39 63 95 00

Consultation en alcoologie et toxicomanie pour usagers mineurs/ parents et adultes.

- Centre d'Action Médico-Sociale Précoce de Versailles (CAMSP) : prise en charge des enfants de 0 à 6 ans présentant un handicap ou une difficulté de développement ainsi que de leurs familles :
01 39 63 94 88
- Psychiatrie Adulte et Infantile (voir rubrique : La Santé mentale)

Unité d'Évaluation des Troubles du Développement Cognitif et Affectif de l'Enfant et de l'Adolescent

88, rue de la Bonne Aventure
78 000 Versailles
01 39 63 84 50

Centre d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles Anonyme et gratuit (CDAG/CIDDIST)

Hôpital André Mignot
177, rue de Versailles • 78 150 Le Chesnay
Consultations: lundi, de 10h30 à 12h30 / Mercredi, de 14h30 à 17h00 / vendredi, de 10h30 à 12h30
Veuillez téléphoner au 01 39 63 87 65 avant tout déplacement.

Centre de transfusion sanguine Établissement français du sang

2, rue Jean-Louis Forain • 78 150 Le Chesnay
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 15h / samedi : de 8h à 14h30, de préférence sur rendez-vous
01 39 23 45 40 • 01 39 23 45 38

Permanence d'accès aux soins de Santé (PASS)

177, rue de Versailles • 78 150 Le Chesnay
01 39 63 97 34
Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h30 à 12h exceptées vacances scolaires
Permettre l'accès aux soins aux personnes démunies, fragilisées ou en situation de précarité (personnes âgées isolées, salariés précaires, sans mutuelle, personne ayant besoin d'un suivi médical).



Hôpital Mignot

© Wikipedia



LA SANTÉ MENTALE

LE CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

La Ville de Versailles s'est associée avec le Centre Hospitalier de Versailles, la Ville du Chesnay, l'UNAFAM, l'Œuvre Falret et le Conseil départemental pour porter un Conseil Local de Santé Mentale. L'objectif est de fluidifier le parcours de vie des personnes ayant des troubles psychiques, en améliorant la collaboration entre les différents acteurs. Un Comité de Pilotage et une Cellule de Veille réunissent les professionnels investis auprès des personnes ayant des troubles psychiques.

santementale@versailles.fr

Enfance / adolescence

POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES

CCAS • 6, impasse des Gendarmes

Entrée A – RDC

01 39 51 25 25

Lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation et de soutien psychologique ponctuel. Accueil gratuit, anonyme et confidentiel des jeunes de 10 à 25 ans, confrontés à des questions ou à des préoccupations diverses (conflits, difficultés scolaires ou professionnelles, mal-être, alimentation, sexualité, etc.).



© Envato Elements

MAISON DES ADOS

Maison Despaigne

01 39 63 85 78

06 61 81 88 02

50, rue Berthier • 78 000 Versailles

(1^{er} étage, avec ascenseur)

Mail: mdasudyvelines@gmail.com

Lieu ressource pour les adolescents et jeunes adultes de 12 à 25 ans, leurs parents et les professionnels qui les entourent. L'équipe de la MDAYS est composée de professionnels (psychiatres, médecin généraliste, psychologue et infirmière) spécialisés dans les questions liées au public adolescent.

Sur RDV uniquement.

CENTRE MÉDICO- PSYCHOLOGIQUE ENFANTS ET ADOLESCENTS : CMPE

01 39 63 90 90

50, rue Berthier • 78000 Versailles

1^{er} étage (avec ascenseur)

Centre d'accueil et de consultation à visée thérapeutique pour les enfants, les adolescents et leur famille en souffrance psychique. Prise en charge des enfants jusqu'à l'adolescence (10 ans) présentant des troubles psychologiques.

CENTRE MÉDICO- PSYCHOLOGIQUE (CMP)

Adolescents et jeunes adultes

(11 ans – 18 ans)

01 39 63 87 92

50, rue Berthier • 78000 Versailles

1^{er} étage (avec ascenseur)

PSYCHIATRIE INFANTO- JUVÉNE

01 39 63 97 53

177, rue de Versailles

78150 Le Chesnay

Un centre de diagnostic et d'évaluation réalise à la demande des médecins/équipes de soin:

- des évaluations spécifiques pour l'autisme et les TED
- des bilans de troubles attentionnels et cognitifs complexes



CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE (CMPP)

01 39 51 17 14
24, rue du Maréchal Joffre
cmppversailles@arisse-asso.fr

Lundi de 8h30 à 18h
Mardi de 8h30 à 20h
Mercredi de 8h30 à 20h
Jeudi de 8h à 19h
Vendredi de 8h à 20h

Prise en charge ambulatoire médico-psychologique et rééducations psychothérapeutiques ou psychopédagogiques (sous autorité médicale) d'enfants de 0 à 18 ans dont les difficultés sont liées à des troubles psychologiques, des troubles des apprentissages ou des troubles du développement. Gestion par l'association ARISSE.

Adultes

CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE ADULTES (CMP EUGEN BLEULER)

01 39 63 90 11
50, rue Berthier
78000 Versailles
(2^e étage, avec ascenseur)
Suivi ambulatoire de patients sectorisés

- **Centre de Jour**
01 39 63 90 10
50, rue Berthier • 78000 Versailles
(2^e étage, avec ascenseur)
Proposition d'ateliers thématiques et/ou thérapeutiques, de techniques de remédiation cognitive pour les patients psychiatriques.

CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE ADULTES

01 39 02 02 65
2, passage Roche
78000 Versailles
Suivi ambulatoire de patients sectorisés



© Envato Elements

GEM CRÉATIONS (ŒUVRE FALRET)

11, rue Edme Frémy
78000 Versailles
gemversailles@gmail.com

01 39 46 52 05
06 30 04 13 31

Lieu d'accueil pour adultes en situation de fragilité psychique (échanges, sorties, activités variées)

UNAFAM 78

Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques

13, rue Hoche
78000 Versailles

01 39 54 17 12
78@unafam.org

Accueil, soutien, accompagnement et formation des familles ou des aidants ayant un proche enfant ou adulte qui souffre de troubles psychiques (troubles bipolaires, schizophrénie, névroses, phobies, psychoses...)
Permanences d'accueil:

lundi, mardi, jeudi de 14h30 à 16h30, sur rendez-vous

Groupes de paroles, le lundi de 19h à 21h ou le samedi de 10h à 12h

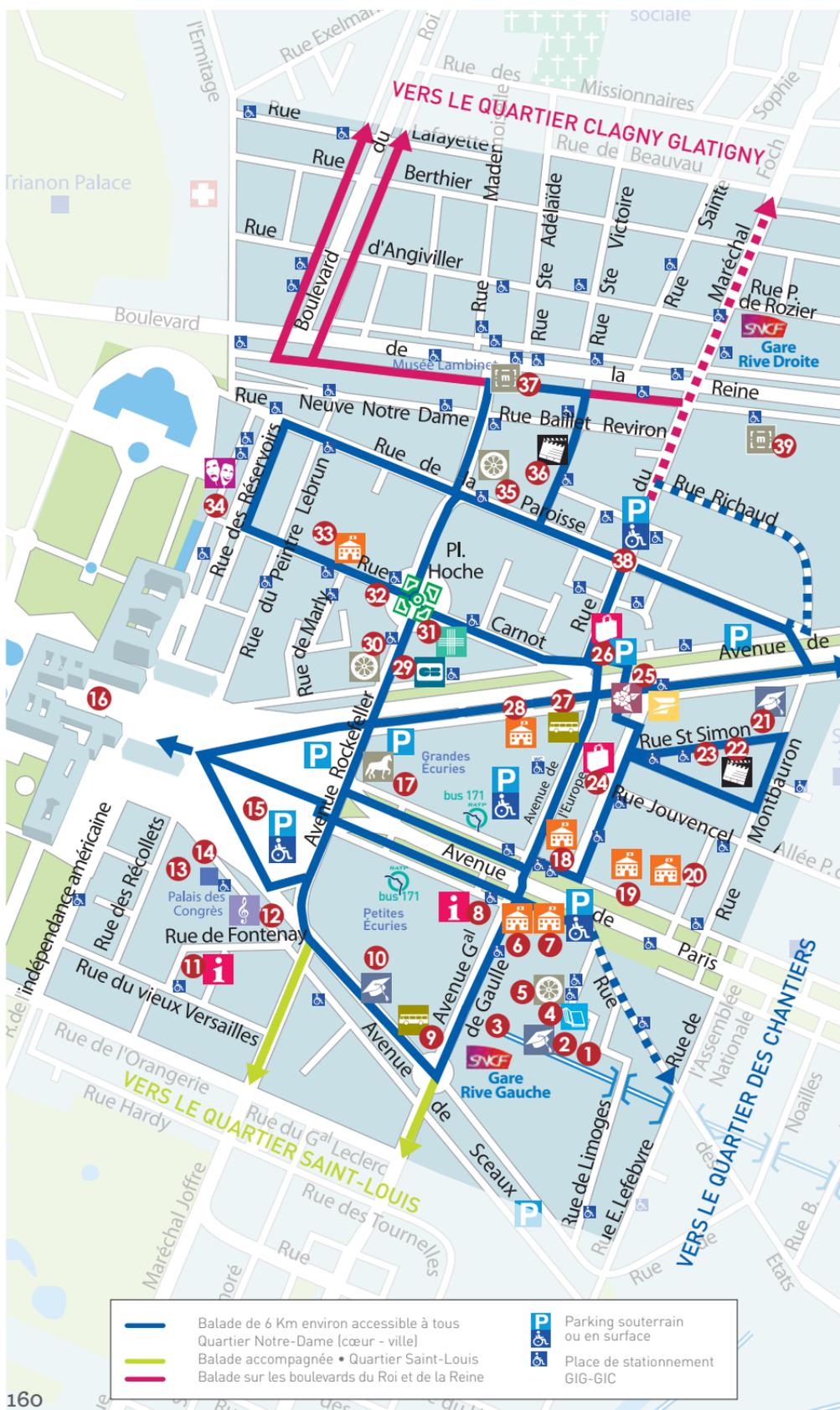
Café rencontres, soirées débats, conseils juridique et notarial, formations...

Sensibilisations des professionnels à l'accompagnement des personnes en souffrance psychique.

- **La plateforme « PSY IDF »**
01 48 00 48 00



Place du Marché Notre-Dame



ITINÉRAIRE ACCESSIBILITÉ



1	Centre Communal d'Action Sociale	6, impasse des Gendarmes	
2	Université Inter-âges	6, impasse des Gendarmes	
3	Gare Rive Gauche	5, avenue du G ^e de Gaulle	
4	Bibliothèque	6, impasse des Gendarmes	
5	Chapelle Notre Dame des Armées	6, impasse des Gendarmes	
6	Hôtel de Ville	4, avenue de Paris	
7	Versailles Grand Parc	6, avenue de Paris	
8	Office du tourisme	2 bis, avenue de Paris	
9	Gare routière	Avenue du Général de Gaulle	
10	École Nationale Supérieure d'Architecture	5, avenue de Sceaux	
11	Office du tourisme	3, rue du Jeu de Paume	
12	Conservatoire à rayonnement régional	24, rue de la Chancellerie	
13	Cour des Senteurs	8, rue de la Chancellerie	
14	Palais des Congrès	10, rue de la Chancellerie	
15	Place d'Armes	Place d'Armes, parking du Château	
16	CHÂTEAU DE VERSAILLES		
17	Grandes écuries / Bartabas	Avenue Rockefeller	
18	Tribunal d'instance	5, place André Mignot	
19	Conseil Général	2, place André Mignot	
20	Préfecture	1, avenue de l'Europe / 1, rue Jean Houdon	
21	École des Beaux-arts	11, rue Saint-Simon	
22	Cinéma Roxane	6, rue Saint-Simon	
23	Atelier numérique	8, rue Saint-Simon	
24	Commerces/Monoprix	Avenue de l'Europe / rue Clemenceau	
25	Marché aux fleurs / Passage souterrain	Avenue de Saint-Cloud	
26	Commerces / Eurodif	Avenue de Saint-Cloud	
27	Gare routière	Avenue de l'Europe	
28	Trésor Public	16, avenue de Saint-Cloud	
29	Banque	6, rue Hoche	
30	Temple protestant	5, rue Hoche	
31	Pharmacie	6, place Hoche	
32	Square Hoche	Square Hoche	
33	Palais de Justice	5, rue Carnot	
34	Théâtre Montansier	17, rue des Réservoirs	
35	Paroisse Notre-Dame	35, rue de la Paroisse	
36	Cinéma Cyrano	7, rue Rameau	
37	Musée Laminet	54, boulevard de la Reine	
38	Marché Notre-Dame / Salle d'exposition	Rue de la Paroisse	
39	Espace Richaud	78, boulevard de la Reine	
40	Gare Rive Droite	40, rue du Maréchal Foch	

**POINT FORT
FICHET** 

**Concessionnaire officiel
depuis 35 ans à Versailles**

Des performances à toute épreuve
certifiées :

- Serrurerie générale
- Reproduction de clefs classiques et de sécurité
- Blocs-portes blindés
- Coffres-forts
- Volets roulants
- Alarmes 
- Télésurveillance



Prestations sur mesure
et garanties sans sous-traitance

Magasin ouvert
du lundi au vendredi
de 8h à 19h
sans interruption
et le samedi
de 9h30 à 12h30
et de 14h à 18h.



*Sur présentation
de cette offre, rachat
de votre ancienne porte
150 € TTC
pour l'installation
d'une porte Fichet
certifiée*

**A.S.B. Protection
Olivier Bonhomme**

7, rue Hoche - Versailles
01 39 50 68 68 • www.asb-protection.com



**LONDON
IMMOBILIER**



*La référence à Versailles depuis 30 ans
Du studio à l'hôtel particulier...*

**TRANSACTIONS - LOCATION
ESTIMATIONS**



*Notre équipe vous accompagne
dans votre projet immobilier.*

*Connaissez-vous la valeur de votre bien ?
Contactez-nous !*

Tél.: 01 39 51 16 15

Place du Marché Notre-Dame
14 rue André Chénier - Versailles
www.london-immobilier.com
info@london-immobilier.com